

LE RÉGIMENT DE CARIGNAN

MÉLANGES HISTORIQUES

Volume 8

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE



G. DUCHARME

Libraire-Éditeur

133, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

1922

LE RÉGIMENT DE CARIGNAN

(Droits réservés, Canada, 1922)

L'IMPRIMERIE DES ÉDITEURS, LIMITÉE

133, rue Saint-Laurent

Montréal

LE RÉGIMENT DE CARIGNAN

MÉLANGES HISTORIQUES

Volume 8

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE



G. DUCHARME

Libraire-Éditeur

133, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

1922

à

L'HONORABLE ATHANASE DAVID

Secrétaire de la province de Québec

PRÉFACE

L'étude que nous présentons au public comprend deux parties distinctes : le régiment de Carignan et les officiers.

Ce régiment, fameux dans notre histoire, a dû compter quatre-vingt-seize officiers, si nous y joignons ceux des quatre compagnies de M. de Tracy. Or, M. Sulte en mentionne près de quatre-vingt-dix. Lorsque M. P.-G. Roy nous dit que nous ne connaissons peut-être pas la moitié des officiers de ce corps d'élite, il nous paraît exagérer quelque peu.

Si nous sommes dans le vrai, chaque compagnie régulièrement constituée devait avoir quatre officiers : capitaine, lieutenant, enseigne et sergent ou cadet. Mais, dans une troupe envoyée en terre coloniale, il devait y avoir des officiers surnuméraires. Quant au sergent, on voit souvent, au dix-septième siècle, que ce grade désigne l'enseigne ; en un mot, c'est un sous-enseigne, suivant la signification de l'époque.

Le régiment de Carignan paraît avoir eu ses sous-lieutenants ; on sait déjà qu'il y avait parfois deux sous-lieutenants dans une compagnie. Après les patientes recherches de l'auteur, ce point reste imparfaitement élucidé.

Il y avait aussi les cadets, un autre grade à signification imprécise. Le cadet tenait un 4e, un 5e et même un 6e rang, selon l'occasion. Je ne crois pas qu'il y ait eu d'uniformité absolue dans les cadres des officiers d'une compagnie à l'autre.

Ce qu'on ne saurait perdre de vue, ici, c'est que tout ce qui a été écrit sur le régiment de Carignan, depuis 1903,¹ ne compte guère, si l'on excepte ce qu'en a dit M. Thomas Chapais dans son *Jean Talon*.

1. *Mémoires de la Société royale du Canada.*

La seconde partie de ce travail est une revue biographique sur les officiers de ce corps d'élite.

La présence du régiment de Carignan dans la Nouvelle-France a ramené la paix avec les Iroquois et a eu un effet assez considérable sur la colonisation agricole. Son organisation et son histoire nous offrent un intérêt particulier, à cette heure où l'on se passionne à éclaircir davantage l'origine de nos familles.

L'étude de M. Sulte n'est pas loin de contenir tout l'essentiel. Rappelons-nous que, jusqu'à présent, nous ne pouvions mentionner plus de dix noms des officiers.

Non seulement cette troupe de Carignan était formée des débris de plusieurs régiments, qui avaient fait diverses campagnes en Europe, mais elle avait des compagnies de quarante, cinquante et même de soixante hommes. Nous ne pouvons calculer que par à peu près. Autrefois, tout comme de nos jours, l'effectif d'un régiment était chose changeante.

C'était une entreprise difficile que de reconstituer les cadres de ce régiment, avec les très rares documents que nous possédions. On ne saurait trop louer M. Sulte des acquisitions considérables qu'il nous livre. Espérons que la découverte d'autres pièces permettra de mener à bonne fin l'œuvre si bien commencée.

GÉRARD MALCHELOSSE.

Montréal, 6 janvier 1922.

Le Régiment de Carignan

Depuis un siècle, on demande ce que peuvent être devenus les papiers officiels du régiment de Carignan et, à leur défaut, il a été presque impossible d'aborder l'étude de cette page de notre histoire. Nous avons attendu en vain la découverte des registres, correspondances, bordereaux de paie, etc., qui pourraient fournir sur cette matière des renseignements précis, copieux et concluants. Puisque la montagne ne vient pas à nous, allons à la montagne.

I

L'arrivée des soldats de Carignan, en 1665, changea la situation du pays en mettant un terme aux courses désastreuses des Iroquois qui duraient depuis quarante ans. La même politique qui envoyait cette troupe pour établir la paix dirigeait aussi une assez forte émigration de cultivateurs vers les bords du Saint-Laurent. Une ère nouvelle s'ouvrait en faveur des colons véritables, car les intérêts de ceux-ci avaient été, jusque-là, sacrifiés au commerce des marchands de fourrures. Mazarin et son régime disparaissaient avec les longues guerres civiles aussi bien qu'étrangères qui avaient tenu la France dans une suite de tiraillements douloureux. Louis XIV prenait en main les affaires du royaume ; Colbert le secondait. Le soleil du " grand siècle " se levait sur le monde ; un rayon matinal éclairait la Nouvelle-France.

Les Canadiens d'alors étaient presque tous nés dans la colonie ; leur jeune courage s'adaptait merveilleusement

aux calculs de l'administration régénérée. Cette heure propice entre toutes ne fut pas perdue ; elle ressemble sur plusieurs points à ce qui arriva, deux cents ans plus tard, à la mise en œuvre de notre confédération.

A propos de quoi envoyait-on au Canada ce régiment français ? Ceci demande une explication des choses militaires de la colonie.¹

Samuel Champlain n'avait fait aucune guerre, si l'on en excepte quelques coups d'arquebuse tirés sur les Iroquois. Il n'avait à sa disposition aucune force militaire. En 1635, quatre mois avant sa mort, il demandait au ministre cent vingt hommes seulement, armés à la légère, et, avec cela, il espérait, sous un an, réduire ces ennemis à se tenir tranquilles.

La Compagnie des Cent-Associés entretenait quelques soldats à Québec et aux Trois-Rivières pour garder ses magasins de traite. En 1642, on augmenta leur nombre pour en fournir quelques-uns au fort Richelieu (maintenant Sorel). Une compagnie arriva de France en 1644 et fut dispersée partout, jusque chez les Hurons. En 1647, la population de Montréal était de quarante à quarante-cinq hommes, sur lesquels trente formaient la garnison. Deux ans plus tard, il y avait une sorte de camp volant ou patrouille de cinquante soldats enrôlés parmi les gens du pays pour surveiller le fleuve, de Québec à Montréal. On organisa un noyau de milice en 1650, mais elle ne pouvait guère fournir plus de soixante-quinze individus. Chez les Iroquois, en 1657, avec Zacharie Dupuis, il y avait quelques soldats. La situation militaire était des plus tendues.

1. Pour plus de détails voir *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 249-50 ; Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, III, p. 4, 12, 14, 20, 27, 41, 51, 53, 120 ; IV, p. 3, 4, 8, 10, 17, 26 ; *Société royale*, 1896, p. 121, 163 ; 1901, p. 3-33.

Les Andastes, de la Pennsylvanie,² faisaient des coups sur les bourgades iroquoises. "Les Andastagueronnos,³ Sauvages belliqueux et redoutés de tous temps des Iroquois supérieurs," déclarent la guerre à ces derniers en 1661. "Nous n'avons plus que les Agnieronnons et les Onneïouterenons contre nous... Cette petite partie des Iroquois ne laisse pas de nous être la plus redoutable puisqu'elle seule a fait cette année quasi tous les ravages dont nous avons été désolés... De deux mille Iroquois ou environ qu'il y a, en voilà quinze ou seize cents qui mettent les armes bas... Nous n'en aurons plus que quatre ou cinq cents sur les bras, qui ont eux-mêmes à dos trois nations différentes : les Abnaquiouiois, les Mahingans et ceux qu'on nomme du Levant (les Soccoquis ?) contre lesquels ils reprennent la guerre tout de nouveau, étant si superbes qu'ils ne nous croient pas dignes d'être mis au nombre de leurs ennemis."⁴

La population blanche du Bas-Canada ne dépassait pas deux mille âmes. Quatre cents guerriers iroquois ne devaient pas en avoir peur.

Pierre Boucher partit en 1661 pour demander des secours à la France ; il revint, l'année suivante, avec quelques escouades de soldats et un petit nombre de cultivateurs, mais ce renfort n'était pas suffisant. M. d'Avaugour,⁵ qui comprenait sa besogne, insistait auprès du roi pour avoir des troupes. En 1663 il se formait à Montréal une compagnie de milice.

"Les représentations faites par M. d'Avaugour, après la mort de Mazarin, produisirent enfin un certain effet,

2. Disons la rivière Susquehanna puisque Wm. Penn n'arriva dans cette contrée que trente ans plus tard.

3. Sur ces Sauvages voir les *Relations des Jésuites et Société royale*, 1901, p. 50.

4. *Relations des Jésuites*, 1661, p. 31, 39.

5. *Société royale*, 1896, p. 105-07.

et M. de Mézy, successeur de M. d'Avaugour, arriva en Canada en 1663 avec un premier⁶ convoi de colons et de soldats, bientôt suivi d'un second, qui amenait de la Rochelle trois cents émigrants. Sur ce nombre, soixante-quinze furent laissés à Terre-neuve, soixante étaient morts en route et il n'en débarqua que cent cinquante-neuf à Québec, parmi lesquels un certain nombre de jeunes filles."⁷

"Le roi ne nous a pas envoyé des troupes, comme il l'avait fait espérer, pour détruire les Iroquois. On nous mande que les démêlés qu'il a dans l'Italie en sont la cause, mais il a envoyé à la place cent familles⁸ qui sont cinq cents personnes. Il les défraie pour un an, afin qu'elles puissent facilement s'établir et subsister ensuite sans incommodité, car quand on peut avoir une année d'avance en ce pays, on peut défricher et se faire un fond pour les années suivantes."⁹

Le 5 décembre 1663 le Conseil Souverain de Québec dit que le roi a fait espérer d'envoyer l'an prochain des soldats. On décide d'augmenter tout de suite de quinze hommes la garnison de Québec, à raison de trois cents livres par an, en monnaie ou castor, au prix du pays.

Colbert écrit, le 18 mars 1664, que le roi va envoyer un bon régiment d'infanterie à la fin de l'année ou au mois de février suivant, afin de réduire entièrement les Iroquois.¹⁰ Le 18 juin, avant que d'avoir reçu cette dépêche, le Conseil Souverain demande l'envoi d'un régiment complet. Le 9 octobre, on décide au conseil qu'il n'y a pas de place dans les

6. Celui de Pierre Boucher était de 1662.

7. Rameau de Saint-Père, *la France aux Colonies*, II, p. 23.

8. De 1608 à 1662, les colons étaient venus d'eux-mêmes. De 1662 à 1672, le roi en envoya de quinze cents à deux mille, après quoi il ne fit plus rien pour le Canada.

9. Mère Marie de l'Incarnation, automne de 1663.

10. Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 8.

petites garnisons du pays pour cinq soldats venus de France cet été.¹¹ En ce moment, les troupes de Carignan étaient sous ordre pour s'embarquer durant l'hiver.

Rien n'était plus facile aux Iroquois que de tomber sur Montréal, Trois-Rivières et Québec, de tout réduire à néant et d'occuper le Bas-Canada à titre de territoire de chasse, de même qu'ils possédaient le Haut-Canada depuis 1650. Les deux mille cinq cents personnes qui composaient toute la colonie française n'offraient pas une résistance comparable aux trente ou quarante mille Sauvages écrasés par les Iroquois depuis 1636 et qui tous étaient des guerriers redoutables, disait-on. Cet arrêt dans l'esprit de conquête des Cinq-Nations n'a pu être occasionné que par les événements qui se passaient à leurs portes, alors que les Hollandais du fleuve Hudson se voyaient aux prises avec les Anglais ; et les Iroquois savaient parfaitement que Louis XIV avait contribué à remettre sur le trône d'Angleterre son cousin Charles Ier. Advenant donc le triomphe possible des Anglais à Orange (maintenant Albany), les Iroquois se trouveraient serrés entre deux gouvernements européens qui pouvaient leur dicter des ordres. Ce peuple ne s'est jamais payé d'illusion. En tout temps, il a compris ses intérêts sur une large base. Pour se maintenir entre deux périls, sa politique voulait et a voulu faire un jeu d'équilibre qui lui a réussi jusqu'à 1760, alors que la France a perdu toute valeur. C'est tellement le cas que les Iroquois refusaient d'appuyer les Anglais lorsque la prépondérance de ceux-ci se manifestait et, pour la même raison, ils s'écartaient de l'alliance française sitôt que les Anglais faiblissaient. Ils ne se tenaient avec le plus fort qu'autant que celui-ci ne prenait pas trop d'empire. Ce qu'ils redoutaient, de 1665 à 1760, comme

11. Cinq soldats... la chose demandé explication.

dernière expression, c'était de voir ou les Français ou les Anglais devenir maîtres en Amérique, car alors l'élément sauvage ne compterait plus. Cette prévision s'est réalisée, à tel point que l'argument en question fut le seul sur lequel Pontiac bâtit son système, en 1764.

Voyons maintenant quel secours la France nous envoya en 1665.

II

L'origine du régiment de Carignan est expliquée par un auteur dont la compétence en ces matières est fort prisee : “ Dans le temps que le prince de Condé était dans les troupes d'Espagne, un officier allemand nommé Balthazar, qui y servait, fut attiré au service de la France par M. de Salières qui était son ami. On lui donna un régiment qui prit son nom et il servit en 1636 au siège de Valence sur le Pô.”¹²

Nous sommes en mesure de fournir sur Balthazar des renseignements beaucoup plus complets, grâce à l'un de ses descendants qui a demeuré longtemps à Québec. La famille, en remontant très loin, sortait d'une source noble de la Transylvanie, canton de Vaud. Le premier qui laissa sa marque en France était colonel d'un régiment d'infanterie allemande et fut créé maréchal de camp par Henri IV. Bientôt après il reçut son coup de mort à la bataille d'Ivry, en 1590. L'un de ses fils suivit Gustave-Adolphe, roi de Suède, parvint au grade de général-major et s'établit dans la Poméranie suédoise après la paix générale de Munster, en 1648.¹³ Son neveu forma le régiment de Carignan.

12. Gabriel Daniel, Jésuite, *les Milices françaises*, II, p. 53, 421. Sur Johann von Balthazar qui fut un célèbre partisan et le bras droit de Condé de 1650 à 1654, on peut voir l'ouvrage du duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, V, p. 159, 201, 595, 66? ; VI, p. 21, 114, 163, 291, 311, 655, 659 ; VII, p. 55.

13. Descendance : Jacques de Balthazar, surintendant général de Poméranie ; Henri, conseiller provincial de Poméranie ; Jacques, conseiller

“Le fils aîné de Balthazar tué à Ivry se nommait Gacho, devint capitaine des gardes de Frédéric V, électeur palatin, roi de Bohême. Il fut tué à la bataille de Prague après avoir fait des prodiges de valeur pour couvrir la personne de son maître enveloppé par les Impériaux et qu'il parvint à sauver aux dépens de sa propre vie.”¹⁴

C'est Jean, né en 1600, fils de Gacho, qui va nous occuper. Après le désastre de Prague, en 1620, celui-ci s'attacha à la fortune du célèbre Mansfeld et, après la mort de ce dernier, entra au service de Gustave-Adolphe qui le remarqua dans les campagnes de Prusse et de Pologne. Ensuite vint la guerre d'Allemagne où il se signala, particulièrement à la bataille de Leipzig, en 1631, et à celle de Lutzen, en 1632, où il commandait un régiment allemand et où le grand Gustave-Adolphe fut tué.

Jean était aussi fin diplomate que bon capitaine, aussi le fameux chancelier suédois Alexandre Oxenstiern le chargea-t-il de plusieurs missions auprès de divers souverains et, finalement, en 1634, à la suite de la bataille de Nordlingen, remportée par les Impériaux sur les Suédois, il l'envoya au

privé de Mecklemburg ; Georges-Nicolas, lieutenant-colonel au régiment Schultz, infanterie suédoise ; sa femme était Eléonore de Hertel ; Philippe-Christophe de Balthazar, né le 22 janvier 1724, en Poméranie, entre au service de la France sous le maréchal de Saxe, passe par tous les grades, fait huit campagnes en Flandres et en Allemagne, est major au régiment de Schomberg-dragons en 1768, colonel du 3^{ème} chasseurs à cheval, brigadier en 1780, maréchal de camp en 1784, émigre en 1791 et meurt à l'armée de Condé en 1795. Il avait épousé en 1768 Marie-Madeleine de Turckheim, d'une bonne famille d'Alsace. Son fils Louis-Frédéric, né le 26 mars 1773, sous-lieutenant au régiment d'Alsace en 1784, lieutenant aux carabiniers de Monsieur en 1789, tué à l'armée de Condé en 1794 avec le grade d'adjudant-major au régiment d'infanterie de Löwenstein, a été le dernier de son nom. Sa sœur unique, Marie-Henriette-Louise-Eléonore, ayant épousé Joseph de Kastner, né en 1772, à Molsheim, Alsace, fut la grand'mère de Frédéric de Kastner, ancien professeur au “High School” de Québec, arrivé en Canada en 1877.

14. Frédéric de Kastner, *les Héros de la Nouvelle-France*, p. 93.

cardinal de Richelieu auquel il plut et qui l'attira au service de la France, avec le grade de maréchal des camps. Il se distingua en cette qualité aux batailles d'Avesnes, en 1635, de Buffalora, en 1636, de Leucate, en 1637, de Quiers en Piémont, en 1639, de Casal, en 1640, — toutes gagnées sur les Espagnols — et à la prise de Turin. Richelieu le nomma lieutenant-général quelque temps avant de mourir, après quoi Jean de Balthazar se joignit au prince de Condé et acquit de nouveaux lauriers à Rocroi, en 1643, à Fribourg, en 1644, et à Nordlingen, en 1645.

De 1636 à 1644 ou 1645, il est probable que le régiment de Balthazar accompagna son chef dans les opérations militaires qui viennent d'être mentionnées. Peut-être y eut-il une réforme de ce corps en 1644, puisque l'on dit qu'il se composait "de mille hommes levés en Savoie cette année, par le prince de Carignan,"¹⁵ toutefois il paraîtrait que Jean de Balthazar conserva sa position à la tête du régiment, soit comme colonel actif ou colonel honoraire, car il était souvent employé à d'autres branches du service.

Le duc d'Aumale dit : "Johann von Balthazar, né à Simmeren dans le bas Palatinat, engagé dans l'armée suédoise, passa au service de la France (1634) comme capitaine au régiment de Gassion. Devenu lieutenant-colonel (1641) il conduisit six compagnies de ce corps en Catalogne et ce détachement fut le noyau du régiment de Balthazar, resté célèbre dans l'armée française sous le nom de Royale-Cravate. Ayant embrassé le parti de M. le Prince, Balthazar battit plusieurs fois les troupes du roi en Guyenne. Son fameux

15. J.-M. Lemoine, *Société royale*, 1892, p. 20. Ceci nous paraît douteux car ces deux corps paraissent avoir été indépendants l'un de l'autre avant 1659.

cheval *Demi-Diable* fut tué au combat de Mugron, en mars 1653."¹⁶

Consultons maintenant des notes qui ont un rapport plus ou moins direct avec notre sujet mais qui concernent certains officiers qu'on retrouvera plus tard dans la présente étude.

Le 18 avril 1643 le vicomte de Turenne, alors à l'armée d'Italie et récemment nommé maréchal de France, écrivait à sa sœur : " J'ai fait M. de Varenne¹⁷ capitaine de mes gardes." Le 13 septembre 1644, à la même : " J'ai laissé M. de Varenne à Spire¹⁸ pour y commander."

En 1648, dans la campagne du Danube, Turenne envoie le général-major de Varenne prendre la ville de Weilerstack, ce qui réussit parfaitement. Dans une lettre écrite par un officier militaire, le 28 mars 1652, il est dit que, à l'affaire du pont de Gergeau, où Turenne commandait, le lieutenant-colonel du régiment de Carignan fut blessé à mort. Au combat d'Etampes, le 4 mai 1652, sous Turenne qui luttait contre Condé révolté, le régiment de Carignan, secondé par celui de Broglie,¹⁹ donna l'un des premiers. Le comte de Broglie eut son cheval tué et son frère reçut une blessure. A la journée du faubourg Saint-Antoine de Paris, le 5 juillet 1652, où Turenne repoussa Condé, celui-ci avait placé de Varenne et de Clinchamps en face du corps commandé par Turenne en personne ; les régiments de Turenne, Uxelles, Carignan et Clare formaient la gauche de l'armée royaliste.

16. *Histoire des Princes de Condé*, V, p. 160. En 1648 Condé avait sous ses ordres les régiments de Watteville, Piémont, Molondin, Douglas et autres.

17. Cet officier devait être Roger de Nagu, marquis de Varennes, nous dit Aégidius Fauteux, et n'était pas le père de René Gauthier de Varennes qui vint en Canada avec le régiment de Carignan.

18. Victoire de Fribourg ; prises de Philipsbourg et de Mayence ; Spire délivrée.

19. Prononcez " Broille."

En 1656, un nommé Talon²⁰ était auprès de Turenne qui le chargea, à deux reprises, de porter des nouvelles verbales à Mazarin sur les opérations militaires autour de Valenciennes ; même chose en 1657. Le 28 juin de cette dernière année, Turenne écrit à Mazarin : " J'ai envoyé M. de Varenne à Rethel," ville enlevée aux Espagnols et à Condé en 1653. Le 28 juillet 1657, de Varenne escorte Mazarin avec un détachement. Cette année, le comte Charles de Broglie²¹ fait rapport à Turenne sur ce qui s'est passé dans le voisinage de la position qu'il occupe ; c'étaient les préliminaires de la victoire des Dunes remportée par Turenne et qui termina la guerre commencée depuis quarante ans.²²

Jean de Balthazar ne s'entendant plus avec le prince de Condé demanda de retourner à son ancien chef d'Italie, le comte d'Harcourt, qui commandait alors en Catalogne. Il eut occasion de montrer de la valeur en Espagne comme il avait fait partout. En 1654 il prit la direction en chef de l'armée française de Catalogne, et bien qu'elle fut très réduite en nombre, mal équipée, mal payée, il parvint non seulement à tenir tête aux troupes espagnoles, mais à remporter divers avantages sur elles. Frédéric de Kastner ajoute : " Ayant sollicité de la reine Anne d'Autriche et du cardinal de Mazarin le bâton de maréchal de France et un gouvernement, récompenses qu'il croyait dues aux services

20. Il devait être de la famille de Jean Talon qui devint intendant de la Nouvelle-France en 1665.

21. Famille savoisiennne passée en France vers 1630. Madame la marquise de Créquy (*Souvenirs*, VII, p. 241) prétend que Broglie ou Debroglie veut dire Dumoulin en patois du comté de Nice. Le nom est Broglia en italien, Broglie en français. Le prince de Condé écrivait et disait toujours Broillion.

22. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, par le comte de Grimoard, I, p. 49, 101, 200, 217, 249, 256, 261, 263, 265, 268 ; Adrien Pascal, *L'Armée française*, II, p. 50.

signalés qu'il avait, depuis vingt ans, rendus à la France, et ne se voyant payé qu'en belles promesses, il entra (1655) au service de Charles-Louis, électeur palatin, fils de Frédéric V, en qualité de généralissime et de premier ministre."

Voyons un autre auteur : "La paix ayant été conclue entre la France et l'Espagne (1659), il se fit une réforme des troupes. Le régiment du prince de Carignan et celui de Balthazar furent mis en un même corps. Les deux commandants conservèrent chacun leur (compagnie) colonelle et leur drapeau blanc. Le régiment s'appela Carignan-Balthazar et les commissions des officiers étaient expédiées sous le nom des deux colonels... Le colonel Balthazar s'étant retiré, M. de Salières prit sa place et le régiment s'appela alors Carignan-Salières. Les deux colonelles et les deux drapeaux blancs subsistèrent. La colonelle de Carignan était la première et celle de Salières la seconde."²³ Il y a apparence que ce changement eut lieu en 1659. Le prince était ce que nous appelons colonel honoraire ; le colonel actif se nommait Henri de Chastelard²⁴ sieur de Salières. Le prince garda le régiment jusque vers 1668, alors que celui-ci passa au prince Eugène-Maurice de Carignan, appelé le comte de Soissons.

En 1660 Jean de Balthazar acheta la baronnie de Prangin, en Suisse, et fut gratifié, la même année, de la bourgeoisie patricienne de Berne par la régence de cette république. Il se retira du service de l'électeur palatin en 1668 et vécut dans sa terre de Prangin jusqu'à sa mort survenue en 1688. Il écrivit une *Histoire de la guerre de Guyenne*, publiée à Cologne en 1694.

23. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 421.

24. Non pas Chapelas, comme nous l'avions écrit dans la *Société royale*, 1903, p. 30.

La maison de Carignan tire son nom de la ville de Carignano et est une branche de la famille de Savoie. Thomas-François, prince de Carignan, cinquième²⁵ fils de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, né en 1596, fut la souche de cette branche.²⁶ Il suscita des troubles dans le Piémont pendant la régence de sa belle-sœur Christine, en 1630, devint lieutenant général en France, après avoir combattu à la tête des Espagnols, de 1635 à 1638, commanda les Français en Italie,²⁷ en 1642, et, par la faveur de Mazarin, reçut la charge de grand-maître de France après la disgrâce du prince de Condé, en 1650. Il mourut à Turin en 1656. Son fils aîné, Emmanuel-Philibert, était sourd-muet de naissance. Il montra de la valeur au siège de Pavie, en 1655. Habile administrateur et entendu dans la diplomatie, il rédigeait des mémoires que Mazarin et Louis XIV lisaient ; cela explique sa position à la cour de France.

Comme c'était la coutume à la fin d'une guerre, nombre de régiments furent licenciés, d'autres réduits et amalgamés, ce qui motive l'arrangement intervenu entre Balthazar et Carignan, en 1659.²⁸ A ce compte, il ne devait pas rester beaucoup des hommes de 1636 enrôlés sous Balthazar, ni des Savoisiens de 1642 du premier prince de Carignan.

Au temps de Turenne on cite quarante-six régiments d'infanterie, d'après la date de fondation, mais celle-ci n'est pas donnée. Celui de Carignan-Salières portait le No

25. Le dictionnaire Larousse le donne comme troisième fils.

26. Il fut l'ancêtre du roi actuel d'Italie, Victor-Emmanuel III ; la branche cadette de la maison royale du Piémont est montée sur le trône en 1831, en la personne de Charles-Albert, après la mort de Charles-Félix, roi de Sardaigne.

27. C'est alors qu'il dut lever le régiment de Carignan.

28. George Tricoche, *les Milices françaises et anglaises au Canada*, dit faussement que cet arrangement eut lieu parce que le prince de Carignan était incapable de supporter les frais d'entretien de son régiment ; on sait que le roi en avait fait un corps royal plusieurs années auparavant.

43 et Broglie le No 40.²⁹ Par l'ordonnance du 26 mars 1670, portant règlement général du rang des régiments d'infanterie, celui de Carignan-Salières est le 35e des cinquante-et-un régiments énumérés. Il n'y est pas fait mention du régiment de Broglie.³⁰

Le XIXe siècle nous a habitués au spectacle des armées permanentes et, par suite de cette éducation, les choses militaires qui remontent à François Ier, par exemple, sont assez mal comprises. On est très disposé à confondre l'organisation des troupes sous Napoléon avec celle de Louis XIV. Les termes et les expressions étant presque toujours les mêmes dans les deux cas, le lecteur est porté à croire qu'il entend ce qu'il lit mais, en somme, il se trompe très souvent.

L'armée c'était la milice. On la recrutait en temps de guerre dans les endroits voisins du théâtre des hostilités, laissant le reste du royaume dormir en paix. Les corps ainsi levés n'étaient pas nombreux, et de plus ignorants du métier, mal habillés, à peine reconnaissables à un semblant d'uniforme et payés quand la fortune souriait à leurs chefs. Il va sans dire que tous étaient fantassins. Ces volontaires — car tels il faut les appeler — entraient en campagne par goût des aventures, avec le désir de s'amuser entre une étape et un combat, attirés aussi par l'attrait du pillage ou l'espoir de faire de bons coups qui leur vaudraient certaines faveurs.

Pour le canon, alors peu en usage dans les marches, il y avait des hommes exercés, portant uniformes et toujours retenus au service. La cavalerie se formait parmi les gentilshommes pauvres. La maison du roi, sous Louis XIV,

29. Adrien Pascal, *l'Armée française*, II, p. 72.

30. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, I, p. 222. Quelques officiers du régiment de Broglie apparaissent après 1659 comme faisant corps dans celui de Carignan-Salières.

se composait de ce que la cour avait de plus brillant et passait pour être un corps d'élite, ou ce que fut plus tard la garde de Napoléon. Les Suisses, employés à la protection des demeures royales et princières, étaient revêtus d'habits bariolés très voyants.

Après François II on avait commencé, vers 1560, l'organisation de régiments d'infanterie stables, pour servir de noyau d'armée à la guerre et donner plus de consistance aux opérations suivies. Il en sortait des sergents instructeurs qui rendaient promptement les miliciens habiles à se mouvoir ensemble et à se battre. Cette infanterie "reine des batailles" était très fière de sa position exceptionnelle, aussi l'honneur de lui appartenir était-il prisé dans le peuple, Elle constituait la véritable armée permanente.

En 1660 les quatre premiers vieux corps de troupes de France étaient : Piémont 1560, Picardie 1567, Champagne 1580, Navarre 1589, ce dernier créé par Henri IV aussitôt après la mort de Henri III. Les trois autres régiments étaient restés jusque-là fidèles à la cause des Valois. Aux quatre "petits vieux" comme on appelait Piémont, Picardie, Champagne et Navarre sous la minorité de Louis XIII, on ajouta, en 1619, le régiment de Normandie, qui datait de trois ans seulement et qui eut la première place après les quatre anciens, préséance qu'il conserva avec orgueil. Au milieu des troubles civils et des guerres intestines, aussi bien que des invasions de l'étranger qui marquèrent les années 1610-54 en France, les cinq régiments ci-dessus demeurèrent toujours fortement attachés à Louis XIII et Louis XIV, autrement dit le parti de la cour.³¹

La compagnie sous le patronage du premier officier du régiment s'appelait "la colonelle" et avait rang de première

31. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 350, 373, 384, 406.

compagnie. Le capitaine qui la commandait prenait le titre de lieutenant-colonel, c'est-à-dire qu'il tenait la place du colonel général. Lorsque cette dernière charge fut abolie, celle de lieutenant-colonel en ce sens n'exista plus ; la compagnie du maître de camp devint la première et la colonelle la seconde.

“ De notre temps, écrivait le Père Gabriel Daniel en 1721, nous voyons des capitaines de diverses espèces. Outre les capitaines en premier ou en chef, il y a des capitaines en second, soit sur la mer, soit sur la terre. Le capitaine en second, dans les troupes de terre, est un officier qui commande une partie d'une compagnie, quand elle est trop forte d'hommes. C'est une place qu'on a donnée quelques fois à des capitaines réformés de cavalerie, pour leur laisser quelque espèce de commandement. On distingue encore le capitaine en pied et le capitaine réformé. Le premier est celui dont la compagnie a été conservée après la réforme des troupes. Le capitaine réformé est celui dont la place ou la charge a été supprimée et qui quelques fois reste dans le même corps, ou est incorporé dans un autre : on lui conserve son titre d'ancienneté, suivant la date de sa commission, ce qui peut lui être avantageux dans la suite. Il y a encore des capitaines réformés en pied : ce sont des maîtres de camp dont le régiment a été cassé dans la réforme et réduit à une seule compagnie qu'il commande ; c'est ce qui se fit en 1668 après la paix d'Aix-la-Chapelle.”

On commença en 1657 à avoir des sous-lieutenants³² d'infanterie, mais l'usage ne paraît s'être répandu dans les régiments en général que vers 1668. Peu après on les abolit, mais en 1687, le grade reparut, ajoute le Père Gabriel Daniel, “ pour placer plus de neuf cents jeunes gentilshommes que

32. Nous n'en voyons que peu au régiment de Carignan au Canada.

le roi faisait élever et former pour la guerre dans plusieurs places frontières du royaume, comme Strasbourg, Longwy, etc. Ordinairement, on casse la plupart des sous-lieutenants à la fin d'une guerre, et on les rétablit quand on en commence une nouvelle."

L'enseigne d'infanterie, quand il y a un sous-lieutenant, n'est que le quatrième officier de la compagnie. Il a la garde du drapeau et doit plutôt mourir que de l'abandonner. Un auteur qui écrivait sous Henri IV s'exprime là-dessus avec énergie : "Le malheur avenant d'une défaite, le taffetas doit lui servir de linceul pour l'ensevelir et si c'est une vieille compagnie où le drapeau est usé et déchiré, le bâton de l'enseigne doit lui servir de cierge."

En 1682, Louis XIV, prévoyant la guerre d'Espagne, institua des compagnies de cadets pour former les gentils-hommes âgés de quatorze à vingt-cinq ans au métier des armes. On les logea principalement dans les places frontières de l'Alsace et de la Lorraine, pour les instruire en tout ce qui pouvait les rendre propres à devenir officiers. C'est pour les utiliser que le roi rétablit le grade de sous-lieutenant en 1687.³³

III

Le comte Godefroy d'Estrades, maréchal de France, vice-roi d'Amérique, étant retenu comme ambassadeur en Hollande, en 1662, le marquis de Tracy fut nommé lieutenant général du roi dans toute l'Amérique, avec des pouvoirs extraordinaires, le 19 novembre 1663. Tracy était, comme Thémises en 1619, lieutenant général du roi et non pas vice-roi.³⁴

33. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 58, 65, 431.

34. *Edits et Ordonnances*, III, p. 27 ; Lafontaine, *Vice-Rois*, p. 119.

“ Ordre fut donné au marquis de Tracy, qui commandait alors une petite expédition dans les Antilles, de s'embarquer avec quatre compagnies qu'il avait sous ses ordres, pour le Canada, où devait le rejoindre le régiment de Carignan, fort de vingt compagnies, que l'on allait expédier de France. A cet effet, on nomma M. de Tracy vice-roi de la Nouvelle-France.”³⁵

Les *Relations des Jésuites* ajoutent : “ Le roi ayant dessein de relever la gloire des Français dans l'île de Cayenne, d'où nous étions sortis depuis quelques années, et de faire visiter toutes les colonies que nous avons dans l'une et dans l'autre Amérique, fit choix de M. le marquis de Tracy, dont il avait connu la suffisance dans les différents emplois qu'il lui avait donnés en ses armées. Il lui fit expédier une commission des plus amples et des plus honorables qu'on ait encore vues ; lui donna quatre compagnies d'infanterie ; voulut que ses gardes portassent les mêmes couleurs que ceux de Sa Majesté ; lui fit équiper les navires nommés le *Brézé* et le *Teron*, celui-là de huit cents tonneaux et celui-ci d'un peu moins, avec plusieurs autres vaisseaux chargés de vivres et de munitions de guerre, de gens à cultiver la terre et plusieurs artisans, et de tout ce qui est nécessaire pour une expédition de cette importance.

“ M. de Tracy³⁶ partit de la Rochelle le 26 février de l'an 1664, étant suivi, outre les troupes, de quantité de noblesse et de vaisseaux bien équipés. Il fut complimenté par les Portugais de Madère et du Cap Vert, avec tout l'honneur qui était dû à sa qualité et à son mérite. M. de la

35. Rameau de Saint-Père, *la France aux Colonies*, II, p. 23.

36. Il était âgé de soixante-deux ans. Harrisse, *Bibliographie*, p. 108.

Barre,³⁷ ayant mis pied à terre, y fut reçu magnifiquement. Ensuite, les vaisseaux cinglèrent droit à Cayenne et ils y arrivèrent en peu de temps. M. de Tracy ayant fait sommer le gouverneur hollandais de rendre l'île aux Français, auxquels elle appartenait, ils la rendirent sans difficulté et M. de la Barre s'y arrêta, conformément aux ordres du roi."

Après avoir raconté ce que fit M. de Tracy "dans les îles" pour y assurer la prépondérance française, les *Relations des Jésuites* continuent : "M. de Tracy reçut ordre de se rendre au plus tôt en Canada. Ce fut le 25 avril 1665 qu'il partit de la Guadeloupe... le *Brézé* prit sa route vers le Canada... il se rendit en un mois dans le grand fleuve du Saint-Laurent."³⁸

Louis XIV commençait à tracasser la Hollande qui avait fait frapper une médaille offensante pour le futur grand roi. Colbert en profitait dans l'intérêt de sa politique et poussait son maître à s'emparer des colonies où les marchands d'Amsterdam trafiquaient.

M. de Tracy n'osa pas aventurer le *Brézé* dans le fleuve Saint-Laurent. Il nolis deux vaisseaux plus légers et arriva à Québec le 30 juin, malade de la fièvre. Quatre compagnies de troupes des régiments de Broglie, Chambellé, Poitou et d'Orléans étaient avec lui, ainsi que les Pères jésuites Claude Bardy et François Dupéron. Quatre compagnies du régiment de Carignan venant de France sur deux navires, avec le Père Thierry Beschefer, Jésuite, étaient débarquées à Québec les 18 et 19 du même mois.³⁹ Voyons ce

37. M. Lefebvre de la Barre exploita pour son compte l'île de Cayenne et fut cause de la ruine de cette colonie. Retourné en France on le récompensa de ses méfaits en le nommant, en 1682, gouverneur du Canada où son passage fut désastreux.

38. *Relations des Jésuites*, 1665, p. 3.

39. *Journal des Jésuites*. Un des navires était commandé par le capitaine Le Gangneur, l'autre par le capitaine Petit ; tous deux étaient partis de la Rochelle à la fin d'avril.

qu'était devenu le régiment depuis que nous l'avons quitté en 1660.

Les Turcs, "campés en Europe," dominaient la Hongrie et envahissaient l'Autriche. Le danger pouvait s'étendre plus loin. Louis XIV voulut prêter son aide aux populations chrétiennes ainsi menacées. "Le régiment de Carignan, remarque Garneau, faisait partie de six mille hommes de pied, commandés par les comtes de Coligny et de la Feuillade, que la France envoya au secours de l'empereur d'Allemagne contre les Turcs, en 1664, et qui eurent l'honneur de la journée décisive de Saint-Gothard, sur le bord du Raab, où Montecuculi défit complètement le grand vizir Achmet Kouprougli."⁴⁰

Au retour de cette campagne, le ministre Colbert persuada le roi de licencier une quinzaine de régiments dont on n'avait plus besoin et proposa d'affecter à l'augmentation de la flotte l'argent économisé sur cette dépense. Il semblerait que le prince de Carignan s'entendait avec eux puisque l'on invita les hommes libérés qui voudraient s'établir en Canada à se réengager sous M. de Salières et, de la sorte, le régiment se revit au complet aussitôt après avoir été débandé.⁴¹ Cela avait lieu pendant que M. de Tracy était aux Antilles. On voit que les troupes qui l'accompagnaient n'avaient pu se joindre à celles de Hongrie. Rameau de Saint-Père a raison de dire que le régiment de Carignan devait les suivre à Québec.

40. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, I, p. 215.

41. George Tricoche dit que le régiment de Carignan fut réorganisé après sa campagne contre les Turcs et que son effectif fut porté de mille à douze cents hommes, par l'injonction de deux cents Allemands. (*Les Milices françaises et anglaises au Canada*, p. 11). Tout nous porte à croire que cette nouvelle recrue de soldats n'a pas passé en Canada avec le régiment.

C'était la deuxième fois que l'on reconstituait le régiment, par conséquent il ne pouvait pas renfermer d'autres éléments que ceux de la population française, puisque les Italiens, les Espagnols, les Allemands primitifs ne devaient guère se sentir entraînés vers une colonie française et un pays sauvage. Ceux qui se marièrent ici étaient Français de noms, puisque ni les registres des églises ni aucun autre genre de documents ne nous fournissent dix noms qui aient une tournure différente du français.

On a souvent affirmé que nous avons reçu de ce régiment une certaine proportion de sang étranger,⁴² mais cela ne semble pas possible vu les faits ci-dessus. En tout cas l'absorption n'a pas tardé, tout s'est fondu dans l'élément canadien. Par la suite des temps, nous avons vu de pareils résultats, et nous en voyons tous les jours.

Lisons la remarque suivante qui a été faite il y a cinquante ans, alors que l'on ne soupçonnait pas les transformations qu'avait subies le régiment au cours des trente années qui précédèrent son départ pour la Nouvelle-France : "La plupart des officiers que nous nommons ici sont qualifiés capitaines, lieutenants ou enseignes au régiment de Carignan, quoique, dans plusieurs actes, on suppose qu'ils avaient appartenu à d'autres régiments que ce dernier. Ainsi, M. Dugué est dit tantôt capitaine au régiment de Carignan, tantôt au régiment de Montaigne et enfin au régiment de Chambellé,⁴³ ce qui est peut-être une altération du

42. Peut-on dire qu'il existe pour nous ou pour d'autres peuples un sang étranger au nôtre? N'est-ce pas l'éducation, bonne ou mauvaise, l'influence du milieu où l'on vit que crée les races physiquement, moralement et sous le rapport de l'intelligence? Depuis Adam et Eve c'est le même sang qui donne des produits variés.

43. C'est le nom de sa mère et aussi le nom d'un régiment commandé par un membre de sa famille.

nom de M. de Chambly,⁴⁴ alors commandant des troupes en Canada.⁴⁵ On peut supposer de là que ces officiers avaient successivement appartenu à plusieurs régiments,⁴⁶ et qu'après avoir quitté le service, ils se qualifiaient du nom de quelqu'un des régiments où ils avaient eu de l'emploi. Ainsi, dans les lettres de noblesse de M. de Contreccœur, on lit qu'il avait d'abord été capitaine au régiment de Montesson, qu'ensuite il avait servi dans les chevaux-légers de M. de Créquy et enfin dans le régiment de Carignan dont il avait même eu le commandement d'une compagnie.⁴⁷

Sur ce point important, savoir de quels gens était composé notre régiment, il semble que le doute est levé. Ces hommes étaient Français, non pas Espagnols, Allemands ou Italiens.

Colbert écrivait à Talon, au printemps de 1665 : " Le roi envoie le sieur de Tracy avec quatre compagnies d'infanterie,⁴⁸ et le sieur de Courcelles avec mille bons hommes du régiment de Carignan ; il y adjoindra trois ou quatre cents soldats du pays, qui savent la manière⁴⁹ de combattre des Iroquois."⁵⁰

IV

Le 5 mai 1665 mourait à Québec M. de Mésy, gouverneur de la Nouvelle-France. Les 18, 19 et 30 juin eurent lieu

44. M. de Chambly était un autre homme.

45. Commandant des troupes du district de Montréal.

46. C'est la vérité.

47. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 340.

48. Il ne dit pas qu'elles sont du régiment de Carignan.

49. Les officiers français ne le comprirent pas, par malheur.

50. Le *Mémoire du roi pour servir d'instruction au sieur Talon*, en date du 27 mars 1665, dit qu'il passe en Canada " mille bons hommes, sous la conduite du sieur de Salières, ancien maréchal de camp d'infanterie, avec toutes les munitions de guerre et de bouche estimées nécessaires pour cette entreprise."

les arrivages⁵¹ mentionnés plus haut. M. de Tracy déployait le plus de faste possible, croyant par là en imposer aux Iroquois.

Le 16 juillet arriva du Havre à Québec le navire du capitaine Poulet portant douze chevaux qui émerveillèrent les Sauvages. Il était venu un cheval en 1648, mais on ne dit pas s'il avait vécu ou non une fois en Canada. Avec l'envoi de 1665, et d'autres qui suivirent, commença la race des chevaux canadiens.⁵²

Les quatre premières compagnies des troupes partirent de Québec le 23 juillet, avec le Père Chaumonot comme aumônier, pour aller construire le fort Richelieu, à l'endroit où il y en avait eu un autrefois (1642-46) et où est à présent la ville de Sorel.

Une compagnie de volontaires canadiens, sous les ordres de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, marchait à partir de Québec, avec les soldats royaux. Tous ensemble parurent aux Trois-Rivières juste à point pour délivrer ce lieu de la crainte des Iroquois qui, depuis quelque temps, avaient recommencé leurs courses. On dit généralement que les Canadiens placés sous les ordres de Le Gardeur de Repentigny étaient les premiers volontaires enrôlés en Canada, mais nous avons fait voir ci-dessus qu'il y en avait

Il y a des notes sur le régiment de Carignan dans *la Revue canadienne*, 1868, p. 802 ; 1878, p. 535 ; 1893, p. 281 ; *la Revue de Montréal*, 1878, p. 78 ; 1879, p. 444 ; *Annuaire de l'Institut canadien de Québec*, 1875, p. 25 ; 1880, p. 17 ; *The Canadian Antiquarian*, 1875, p. 67 ; Bibaud, *Bibliothèque canadienne*, 1825, p. 57 ; *Rapport de l'Agriculture*, Québec, 1874, p. 198 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, 38-42, 73-74 ; Thomas Chapais, *Jean Talon*, p. 63-75 ; il y a aussi une longue notice dans l'ouvrage du général Susane, *L'Ancienne infanterie française*, V. p. 336.

51. Pour tous ces arrivages, voyez le *Journal des Jésuites*, p. 332 et suivantes, et les *Relations des Jésuites*, 1665, p. 25.

52. La Compagnie des Habitants avait fait cadeau à M. de Montmagny, gouverneur, en 1648, du premier cheval importé en Canada et que l'on appela "le cheval solitaire."

eu d'autres avant 1665. Il faut se rappeler que le camp volant de 1649 était un corps organisé qui fit du service durant quelques années sur les bords du fleuve où il poursuivait les Iroquois.

La Potherie mentionne La Vallière, Saint-Denis, Giffard, Bécancour et Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny comme officiers des volontaires canadiens en cette circonstance.⁵³

La Mère de l'Incarnation, écrivant de Québec, le 28 juillet, dit : " Les compagnies qui sont arrivées à Québec sont déjà parties avec cent Français (Canadiens) de ce pays et un grand nombre de Sauvages, pour prendre le devant, s'emparer de la rivière des Iroquois, y faire des forts et les garnir de munitions. L'on fait cependant ici un grand appareil de petits et de grands bateaux plats pour passer les bouillons de l'eau qui se rencontrent dans les sauts. Les provisions de vivres et les munitions de guerre sont toutes prêtes, le roi ayant tout défrayé. Il y a un grand nombre d'officiers à cet effet... Cette année il doit y avoir deux mille personnes, tant en ce qui est venu qu'en ce qui reste à venir."

Il se passait en ce moment dans la ville de Manhatte et sur les bords de l'Hudson des événements de première importance. Le roi Charles II d'Angleterre avait donné à son frère Jacques, duc d'York et d'Abany, toute la contrée comprise entre les rivières Connecticut et Delaware ; le colonel Nicolls, au nom de ce dernier prince, enlevait aux Hollandais la ville de Manhatte, qui devenait New-York, et le poste d'Orange qui prenait le nom d'Albany. On n'en savait encore rien en Canada.

53. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, II, p. 83.

La Mère de l'Incarnation continue : " Ce ne sont plus les Hollandais qui sont voisins des Iroquois, mais bien les Anglais, qui se sont rendus maîtres de tout ce qu'ils possédaient et qui les ont chassés. Cette conquête s'est faite par ceux de la Nouvelle-Angleterre qui sont devenus si forts qu'ils sont plus de quarante mille. Ils reconnaissent le roi d'Angleterre pour leur prince, mais ils ne veulent pas en être tributaires. Un habitant⁵⁴ d'ici, mais qui n'y était pas bien vu, parce que c'était un esprit de contradiction et de mauvaise humeur, se retira chez les Anglais, il y a environ deux ans, et leur donna, à ce que l'on croit, la connaissance de beaucoup de choses du pays des Iroquois, et du grand profit qu'ils en pourraient tirer pour la traite, s'ils en étaient les maîtres. On croit que ce peut être la raison qui les a portés à attaquer la Nouvelle-Hollande."

Les Anglais du Massachusetts voulaient se débarrasser des guerres sauvages, mais connaissant la faiblesse de la colonie hollandaise des bords de l'Hudson, ils préférèrent s'adresser aux autorités françaises pour combiner avec elles un plan d'action énergique. Le major Gibbons, de Boston, offrait d'anéantir les Agniers⁵⁵ moyennant la somme de vingt-cinq mille francs que le trésor français lui payerait pour couvrir ses frais. La proposition n'ayant pas été agréée, les Bostonnais avaient fait jouer d'autres influences.

Tandis que les troupes attendaient aux Trois-Rivières un vent favorable, elles virent arriver, le 3 août, une centaine de canots d'Outaouas, venant du lac Supérieur, montés par plus de quatre cents hommes qui venaient vendre une abondance de pelleteries. Ils avaient fait cinq cents lieues dans ce but et ils repartirent le 7 avec le Père Allouez qui

54. Probablement Pierre-Esprit Radisson avec son beau-frère Médard Chouart des Groseilliers.

55. Sur les Iroquois, voyez *Société royale*, 1901, p. 48-52.

les accompagna comme missionnaire. La vue des troupes, l'exposé des desseins des Français leur faisaient présager la fin des guerres et, par suite, un développement du commerce. Ils répandirent ces nouvelles dans l'Ouest.

Le 6 août fut inhumé aux Trois-Rivières un nommé Couc, soldat de la compagnie de Salvaye de Fromont, tué par la décharge prématurée d'un canon. Cet homme n'est pas Pierre Couc, habitant du Cap-de-la-Madeleine à la date en question. Le capitaine de Fromont avait confié aux Pères jésuites, avant que de quitter Québec, une somme de cent louis en or à titre de dépôt. Le capitaine de Latour avait donné aux Jésuites de Québec un tambour du nom de François de Mouffart, natif d'Ennelat, proche de Clermont, en Auvergne, âgé de dix-neuf ans ; c'était un excellent musicien et on voulait le faire étudier au collège.

Le 10 août, Jacques de Chambly, à la tête des troupes qui étaient aux Trois-Rivières, se mit en route pour traverser le lac Saint-Pierre.

Le 13, il était rendu à Sorel et y érigea un fort qui avait un caractère provisoire.⁵⁶ Un peu plus tard, M. de Sorel lui donna son nom en le reconstruisant sur des dimensions agrandies. C'était un carré avec trois bastions, deux aux angles, l'autre au milieu d'une courtine dont les extrémités portaient chacune un demi-bastion. Il existe deux plans de ces ouvrages qui semblent être de 1665 ou 1666, et l'un est de beaucoup plus étendu que l'autre.

Mentionnons en passant le contrat de mariage dressé à Québec, le 12 août, par le notaire Duquet, entre Henri Brocq ou Brault, sieur de Pomerainville⁵⁷ et "damoiselle

56. Le calendrier du *Journal de l'Instruction publique*, 1869, dit que le fort de Sorel fut commencé le 6 juin. C'est une erreur, car à cette date il n'y avait encore aucun soldat du régiment d'arrivé ici.

57. Il était probablement du régiment de Carignan. Était-il officier ?

Claude de Chevrainville, en présence du marquis de Tracy, Alexandre de Chaumont, maréchal des camps et armées, Millo-Claude Lebarrois, interprète et agent général de la compagnie des Indes Occidentales, Jean Bourdon, sieur de Saint-Jean et de Saint-François, sa femme Anne Gasnier, Isaac Berthier, capitaine du régiment de l'Allier, servant près M. de Tracy, François de Montail, sieur de Clairvacq (ou Clérac), François de Gauds (du Gas ?), sieur de Martinville, Louis de Nazo, Claude-Sébastien le Bassier de Villieu, sieur de Daudeville, le capitaine Jean Laumonnier, sieur de Traversy, enseigne au régiment d'Orléans, Verrier, procureur-général, Du Laurent, greffier, Prudent-Alexandre Taboureau (Tabouret ?) de Véronne, enseigne de M. Berthier."⁵⁸

Les 19 et 20 août jetèrent l'ancre à Québec deux navires chargés chacun de quatre compagnies, avec M. de Salières, colonel du régiment, son fils âgé de quinze ans, et les abbés Dubois et de Saint-Pons, aumôniers.⁵⁹

Le 22 août on reçut à Québec la nouvelle que des barques et chaloupes avaient remonté la rivière Richelieu jusqu'au saut près du bassin. Quarante bateaux, de vingt hommes chacun, se trouvaient prêts à agir.

Les *Relations des Jésuites* de 1665 disent : " Le second fort, nommé Saint-Louis à cause qu'il fût commencé dans la semaine que l'on célébrait la fête de ce grand saint (25 août) protecteur de nos rois et de la France, a été fait par M.

58. Le catalogue de la librairie Dufossé, Paris, offrait en vente, en 1902, l'original de cet acte. Voir Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 87, 494.

59. Dans la *Société royale*, 1903, p. 38, il est dit que le navire du capitaine Guyon était arrivé le 24, tandis qu'il était réellement arrivé le 20. En retournant en France, au commencement d'octobre suivant, ce navire s'est perdu en bas de Tadoussac et trois matelots se noyèrent.

Dans une lettre datée de la Rochelle, 4 mai 1665, Talon annonce à Colbert " que M. de Salières et huit compagnies de son régiment allaient s'embarquer le 6 mai."

Sorel." Il faut mettre "M. de Chambly" car il est question dans ce passage du fort près du bassin et des rapides de Chambly, ainsi nommé par la suite.⁶⁰

Le 12 septembre arriva à Québec le *Saint-Sébastien*, avec M. de Courcelles, gouverneur général de la Nouvelle-France, et Jean Talon, intendant. Un autre vaisseau, le *Jardin de Hollande*, l'accompagnait. Deux jours après, un troisième, appelé la *Justice*, débarqua huit compagnies.⁶¹

M. de Salières, malgré son grand âge, se transporta, au commencement de septembre, au-delà du fort Saint-Louis de Chambly et fit travailler à un troisième fort près des rapides qui sont au-dessus de ce lieu. C'est le fort Sainte-Thérèse.

M. de Courcelles, à peine arrivé à Québec, partit en tournée d'inspection sur la rivière Richelieu. Le 30 septembre, à Québec, cinq cents soldats prirent le scapulaire.

La Mère de l'Incarnation écrit sous cette date : "Tous les vaisseaux sont arrivés et nous ont amené le reste de l'armée avec les personnes les plus considérables que le roi envoie pour secourir le pays. Ils ont pensé périr tous à

60. Les *Relations des Jésuites* ont interverti les rôles de M. de Sorel et de M. de Chambly ; les plans originaux de ces forts indiquent positivement que M. de Sorel construisit ou acheva celui bâti sur les ruines de l'ancien fort Richelieu, fait par M. de Montmagny et brûlé par les Iroquois en 1646, et M. de Chambly érigea celui qui porta d'abord le nom de saint Louis ; il prit le nom de M. de Chambly lorsque ce gentilhomme en reçut la concession, quelques années plus tard.

61. Tous ces navires étaient partis de la Rochelle vers le 24 mai précédent. Le 14 mai, Talon informait Colbert qu'il avait passé en revue, à la Rochelle, ces huit compagnies, et il ajoutait qu'elles étaient toutes complètes, mais que quelques-unes sont plus nombreuses et mieux équipées que les autres. Thomas Chapais cite ce mémoire dans lequel Talon dit que la compagnie de M. de Sorel "est la plus remarquable, et une gratification de quinze ou vingt pistoles à cet officier serait de bonne politique." L'intendant se propose d'employer cent ou cent cinquante pistoles à récompenser et augmenter ainsi le zèle, et il assure qu'il sera économe et équitable. La pistole, monnaie d'Espagne, valait environ onze livres de vingt sols. *Jean Talon*, p. 59.

cause des tempêtes qui les ont arrêtés quatre mois dans le trajet. Aux approches des terres, impatients d'une si longue navigation, ils ont trop tôt ouvert les sabords de leurs navires, ce qui a fait que l'air y étant trop tôt entré, la maladie s'y est mise, qui a causé bien de la désolation. D'abord il en est mort vingt, et il a fallu en mettre cent trente à l'hôpital, entre lesquels il y avait plusieurs gentilshommes volontaires, que le désir de donner leur vie pour Dieu avait fait embarquer. La salle de l'hôpital était pleine ; il en a fallu mettre dans l'église, laquelle était remplie jusqu'aux balustres ; il a fallu avoir recours aux maisons voisines, ce qui a extraordinairement fatigué toutes les religieuses, mais ce qui a aussi excellemment augmenté leur mérite."

Le régiment avait cruellement souffert des fièvres contractées sur les navires. Il entra d'abord chez les Hospitalières soixante-dix malades atteints du scorbut, et lors du débarquement des dernières compagnies, cent trente autres en une seule journée ; l'Hôtel-Dieu était si petit qu'on mettait de ces malheureux dans le portail et le grenier. Talon allait chaque jour les visiter pour encourager les uns et consoler les autres ; il se montra très satisfait du zèle des religieuses et obtint du roi un don en leur faveur de trois mille livres de rente.⁶²

La Mère de l'Incarnation écrivait le 29 octobre : " Depuis que nous sommes en ce pays, l'on n'avait point encore vu de si grandes tempêtes sur la mer ni dans le grand fleuve que cette année. Les douze vaisseaux qui sont arrivés ont pensé périr. Le treizième, qui était la frégate de M. de Tracy, a coulé à fond à l'entrée du fleuve, où on l'avait vu. Tous ses gens, toutes ses provisions, tout son

62. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, I, p. 256 ; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 267.

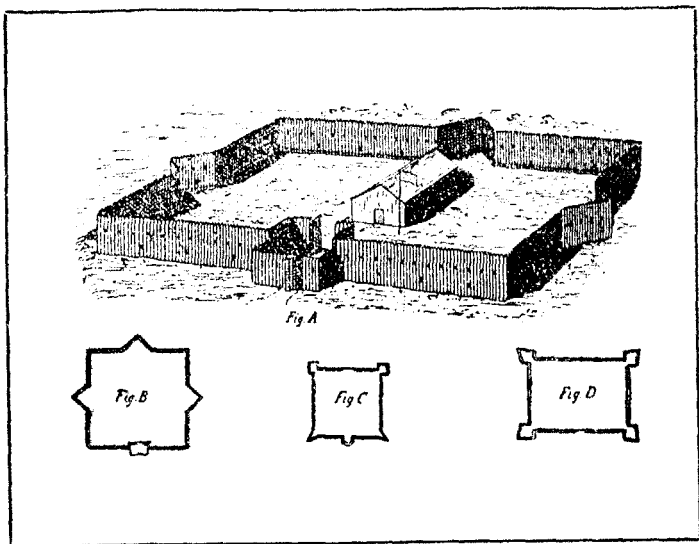


Fig. A — Fort Saint-Louis de Chambly, formé d'une palissade de quinze pieds de hauteur, construit en 1665 par Jacques de Chambly, capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan. Il fut incendié en 1702 par les Iroquois et reconstruit en pierre, sur le même emplacement, en 1709-10.

Fig. B — Plan du fort Saint-Louis de Chambly ; il formait un carré de cent quarante-quatre pieds de côté.

Fig. C — Plan du fort Richelieu ou de Sorel, bâti en 1665, par Pierre de Sorel, capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan.

Fig. D — Plan du fort Sainte-Thérèse, bâti en 1665, par M. de Salières.

bagage a péri, ce qui le recule un peu dans ses affaires, à cause des grandes dépenses qu'il est obligé de faire et du grand train qu'il doit entretenir."

Le 1er octobre quatre compagnies partirent de Québec pour aller attendre M. de Tracy aux Trois-Rivières. Le 3, le Père Chaumonot rentra à Québec, venant du fort Saint-Louis de Chambly.

Talon écrivait à Colbert, le 4 octobre : " Les compagnies du régiment de Carignan, dont plusieurs sont composées de soixante-six hommes, vont être distribuées dans les forts commencés pour y passer l'hiver, et aussi dans les trois habitations : Québec, Trois-Rivières et Montréal."⁶³

Le 15 octobre, fête de sainte Thérèse, le troisième fort étant achevé, on lui donna le nom de cette patronne. Déjà, des Sauvages amis s'étaient cabanés dans les environs et alimentaient du produit de leur chasse les travailleurs et les soldats.

Le fort Sainte-Thérèse se trouvait à la tête des rapides Sainte-Thérèse, près de l'île de ce nom, à environ une lieue plus bas que Saint-Jean et à trois lieues plus haut que Chambly ; il formait un carré un peu long, avec un bastion en fer de lance à chaque angle. Il mesurait cent quarante-quatre pieds par quatre-vingt-seize. Il était haut de quinze pieds, avec double palissade et une banquette en dedans élevé d'un pied et demi au-dessus du sol. Ce fort fut démoli en 1747.

Tard dans l'automne, à ce qu'il paraîtrait, on éleva un quatrième fort à l'endroit où est située la ville de Saint-Jean.⁶⁴ Tous ces forts étaient en bois planté comme des palissades.

63. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 127.

64. Nous ne connaissons pas la forme de ce dernier fort. Contrairement aux historiens, Lucien Huot prétend qu'il n'y eut point de fort de Saint-Jean de construit en 1665, mais plutôt en 1748, d'après les ordres de M. de la Galissonnière, alors gouverneur du Canada.

Le 28 octobre, on apprit à Québec que M. de Salières, ayant fait faire un bateau au fort Sainte-Thérèse, avait envoyé dix-huit ou vingt hommes découvrir l'entrée du lac Champlain, et que ces gens s'étaient avancés quatre lieues sur cette nappe d'eau en admirant la beauté du pays d'alentour. "Ce lac, après soixante lieues de longueur,⁶⁵ aboutit enfin aux terres des Iroquois Annieronnons. C'est là que l'on a dessein de bâtir encore dès le printemps un quatrième fort."⁶⁶ Ce fut le fort Sainte-Anne.

Il faut croire que le projet du fort Saint-Jean n'était pas conçu en ce moment, puisque le quatrième fort allait s'établir au lac Champlain. Quoiqu'il en soit, le fort Saint-Jean date de la fin de l'année 1665, et le fort Sainte-Anne (le cinquième) situé sur une île du lac Champlain, extrémité nord, a été construit durant le printemps et l'été de 1666.

Le 31 octobre, M. de Courcelles rentra à Québec, revenant de son voyage "d'en haut," où il était allé surveiller les travaux des forts et assigner des quartiers d'hiver aux troupes. M. de Salières arriva à Québec en même temps et "ils ont eu par ensemble quelques démêlés," observe le *Journal des Jésuites*. Le 4 novembre, M. de Salières s'embarqua pour aller hiverner à Montréal.

Résumons les arrivages des compagnies : 18 et 19 juin 4, 30 juin 4,⁶⁷ 19 et 20 août 8, 14 septembre 8 : total

65. En 1609 Samuel Champlain lui donne de quatre-vingts à cent lieues. Il n'en a qu'une trentaine.

66. *Relations des Jésuites*, 1665, p. 10, 25 ; Lucien Huot, *le Fort Sainte-Anne*. Le plan de ce fort, d'après la carte et le modèle qui se trouvent dans les *Relations des Jésuites*, semble être à peu près le même que celui du fort Sainte-Thérèse. Il y avait quatre bastions, un à chaque coin. L'historien O'Shea dit qu'il fut commencé le 26 juillet mais il se trompe.

67. Ce sont les quatre compagnies d'infanterie de M. de Tracy, et non pas de l'"infanterie de marine," comme l'a dit un auteur, car ce dernier corps n'existait pas encore.

24. Sur ce nombre, il y en avait vingt du régiment de Carignan.⁶⁸

Le 15 novembre, on apporta à Québec le corps du Père François Dupéron, décédé le 10 au fort Saint-Louis, où M. de Chambly commandait. Pour remplacer ce religieux on désigna le Père Albanel, résidant au Cap-de-la-Madeleine, mais il était tard dans la saison, de sorte que ce missionnaire s'arrêta aux Trois-Rivières, où il était encore le 4 janvier, attendant que les glaces fussent prises sur le lac Saint-Pierre pour se mettre en route.

V

L'année 1666 est mémorable dans notre histoire par les préparatifs qui se firent avec le dessein de soumettre au joug de la France les Iroquois ou de leur imposer le devoir de se tenir tranquilles sur nos frontières. Ces Sauvages habitaient un territoire qui forme à présent l'Etat de New-York. Ces Iroquois contre lesquels on prenait tant de précautions, avant que de les attaquer, répandaient la terreur sur les bords du Saint-Laurent depuis trente années. Leur haine pour tout ce qui était Algonquin ou Huron remontait encore plus loin ; ces deux dernières races étant devenues amies des Français, il n'y avait eu ni paix ni trêve pour nous à partir de 1636, où les Hollandais du fort Orange (maintenant Albany) avaient échangé des armes à feu contre les fourrures que leur apportaient les Cinq-Nations.

Le groupe des Agniers (en anglais Mohawk) était le plus voisin du poste hollandais d'Orange, pays de Saratoga.

68. Régis Roy observe que " le régiment était de vingt compagnies, à part les quatre compagnies de M. de Tracy : Broglie, Chambellé, Poitou et d'Orléans. On a probablement mêlé des officiers de ces deux corps comme étant du régiment de Carignan et leur classement est pour nous très difficile." Le grand total devait être de douze cents hommes.

Il se composait de deux ou trois bourgades, renfermant de trois à quatre cents hommes en état de porter les armes. Ces Sauvages étaient plus que tous les autres ennemis des Français.

Quarante-cinq lieues plus loin, où est la ville de Rome, en allant d'Albany vers Oswego, était le groupe des Onneyouts (en anglais Oneidas), comptant cent quarante guerriers. Cette nation faisait moins la guerre que les Agniers, mais elle brouillait avec adresse toutes les propositions de paix.

A quinze lieues à l'ouest des Onneyouts, c'est-à-dire vers l'endroit où se trouve Syracuse, étaient les Onnontagués (en anglais Onondagas), comptant trois cents guerriers. C'est là que les Jésuites de Québec avaient eu une mission qui dura deux ans, en 1656-57.

Vingt-cinq lieues à l'ouest, où est Geneva, près du lac Cayugas, se trouvaient les Oïoguens ou Goyogouins (en anglais Cayugas), forts de trois cents hommes, qui avaient reçu une mission de Jésuites en 1657.

La plus nombreuse des Cinq-Nations iroquoises, appelée Sonnontouans ou Tsonnontouans (en anglais Senecas), était placée entre deux lacs, au sud-est de la ville de Rochester qui est sur l'Ontario ; elle comptait douze cents hommes établis dans deux ou trois bourgades. Ceux-ci, comme les Goyogouins, n'avaient jamais fait la guerre aux Français.

Les Cinq-Nations iroquoises pouvaient lancer facilement deux mille trois cents hommes contre les ennemis. Leur population, qui était de près de douze mille âmes, était au moins trois fois plus nombreuse que celle des Français en Canada. De Montréal au pays des Agniers, la route mesurait une centaine de lieues.

On a lieu de croire que M. de Courcelles voulut, contre les avis des gens compétents, faire une campagne d'hiver. Il ne connaissait ni la rigueur du climat ni les obstacles redou-

tables qui s'opposaient à une pareille marche avec des troupes non seulement étrangères au pays, mais conduites à l'euro-péenne. Sans l'aide que lui prêtèrent nos milices, c'eût été un désastre complet, comme la retraite de Moscou en 1812.

“ Les ambassadeurs Onontaguez, Goyogouans et Tsonontouans déclarèrent que leurs alliés, les Agniers et les Oneïouths, ne voulaient pas, dès le même hiver, faire la paix avec nous, ce qui obligea M. de Courcelles de marcher contre, à la tête de cinq cents hommes et d'un bon nombre des Canadiens.”⁶⁹ Les officiers de milice étaient La Vallière, Saint-Denis, Giffard, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, Picoté de Belestre, Charles Lemoine, René-Louis Chartier de Lotbinière, d'Ailleboust, Hautmesnil, Saint-André.

Le départ de Québec eut lieu le 9 janvier 1666. M. de Courcelles commandait, accompagné de M. du Gas (de Gauds ?) qu'il prit pour lieutenant ; de M. de Salampar, gentilhomme volontaire ; du Père Pierre Raffeix, Jésuite ; de cent Canadiens et de trois cents hommes du régiment de Carignan.

Les *Relations des Jésuites* s'expriment ainsi à ce sujet : “ Cette marche ne pouvait être que lente, chacun ayant aux pieds des raquettes, dont ils n'étaient pas accoutumés à se servir, et tous, sans en excepter les chefs et M. de Courcelles même, étant chargés chacun de vingt-cinq ou trente livres de biscuit, de couvertures et des autres provisions nécessaires.”

Le 10, la petite armée quittait Sillery. Dès le troisième jour, plusieurs se gelèrent le nez, les joues, les oreilles, les doigts, les genoux, et on commença à se plaindre de plaies sur différentes parties du corps. Le “ mal de raquettes ”

69. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 111.

se faisait sentir vivement. Quelques-uns, engourdis par le froid, seraient morts sur la neige si on ne les eût relevés et portés sous un abri. Les maisons étaient alors bien rares sur la route, entre Portneuf et Champlain, et les soldats français firent pour la première fois connaissance avec le vent glacé de nos hivers.

Le vent nord-ouest, froid et contraire,
Ne nous a pas pris par derrière ;
Il aurait eu plus de raison,
Et j'eusse aimé sa trahison

Aucuns criaient : " Il fait grand froid !... "
D'autres disaient avec courage :
" Il fait si grand froid que j'enrage ! "

Enfin, presque tous estropiés,
D'oreilles, de mains ou de pieds

Ils arrivèrent à Champlain, chez Pezard de la Touche.

Ce ne fut pas près d'une souche,
Mais en bon logis chez La Touche,
Où nous mîmes à la raison,
Les rigneurs de cette saison.

Rendu au Cap-de-la-Madeleine le 15, M. de Courcelles expédia des ordres aux troupes qui devaient se joindre à son contingent le long de la route. Le 16, il était aux Trois-Rivières où il vit que Pierre Boucher, gouverneur du lieu, avait tout préparé selon ses désirs. Ce fut un temps de repos pour les militaires :

Etant rendus aux Trois-Rivières
On fait la nique aux cimetières
On ne pense plus au passé
Chacun se trouve délassé
Le pot bout. On remplit l'écuelle...

Un manuscrit inédit en vers qu'Archibald de Léry-Macdonald a trouvé dans les papiers de la famille de Lotbinière et qui nous paraît être du jeune René-Louis Chartier de Lotbinière, Canadien, officier de l'expédition, renferme des passages qui complètent à propos certains renseignements dont nous avons besoin ici. C'est un badinage quant à la forme. Les vers que nous venons de citer en donnent un aperçu assez exact ; ils racontent avec beaucoup de vérité et de couleur les aventures de cette campagne. C'est la plus ancienne pièce de vers connue pour avoir été composée en Canada. L'auteur a été par la suite un homme considéré dans la colonie.

Le 18, M. de Courcelles poursuit son chemin avec quatre-vingts soldats, quatre officiers français et quarante-cinq Canadiens, par le lac Saint-Pierre pour se rendre au fort Richelieu, où est M. de Sorel.

Le 24, les capitaines de la Fouille, de Loubias et Maximin, du régiment de Carignan, arrivent de Québec aux Trois-Rivières, avec chacun vingt soldats et quelques habitants des environs, pour se joindre aux trois cents hommes réunis en cet endroit. Le lendemain tout s'ébranle et marche à travers le lac Saint-Pierre jusqu'au fort Richelieu. C'est alors, probablement, que M. de Sorel rebâtit le fort hâtivement planté l'été précédent.⁷⁰

La journée du 25 était excessivement froide. L'on fut contraint de reporter aux Trois-Rivières plusieurs soldats dont les uns avaient les jambes tailladées par les glaces, et les autres les mains, les bras ou les pieds gelés. Le poète

70. En examinant soigneusement les papiers du temps, il paraît visible que M. de Sorel n'est arrivé dans la colonie que le 14 septembre 1665, sur le navire du roi la *Justice*, parti de la Rochelle vers le 25 mai, en même temps que M. de Courcelles et que l'intendant.

qui nous intéresse était de cette troupe, aussi en a-t-il donné ses impressions :

Afin de gagner Richelieu . . .
Mais ce lieu, devenu stérile,
Ne nous fournissait point d'asile
Fallut y faire des remparts
De neige et de glaçons épars
Sous l'abri de la belle étoile,
Bâtir maison d'un peu de toile
Et se composer des hameaux
Avec buchettes et rameaux

L'auteur parle comme si M. de Courcelles eut été rendu au fort Richelieu. C'est aussi mon opinion. Il dit que les "capots bleus" ou miliciens de Montréal les rejoignirent à cet endroit. Ils étaient sous les ordres de Charles Lemoine, qui venait de passer cinq ou six mois en captivité chez les Iroquois. Avec lui se trouvait le sieur Jean-Vincent de Hautmesnil, des volontaires de Montréal, qui faillit périr dans cette expédition. Les capots bleus étaient au nombre de soixante-et-dix.⁷¹

M. de Courcelles partait, le 29, du fort Saint-Louis de Chambly. Les capitaines Petit et de Rougemont, le sieur Mignardet, lieutenant de la compagnie colonelle, sont aussi mentionnés à cette date. Le 29 donc, M. de Courcelles se mettait en marche avec cinq ou six cents hommes. Le rendez-vous général était au fort Sainte-Thérèse. On y attendait des Algonquins qui devaient servir de guides sous

71. Le costume des volontaires de Montréal consistait en une longue tunique bleue, avec "tuque" de la même couleur, culotte, mocassins en peau de bœuf, "nippes" enveloppant les jambes, et mitaines. Cet uniforme avait été adopté depuis plusieurs années. L'histoire nous rapporte que celui des Trois-Rivières était blanc et celui de Québec rouge. George Tricoche observe que nos volontaires étaient bien équipés et que leur habillement différait fort peu de celui que portaient autrefois les voyageurs de la Compagnie du Nord-Ouest et les "cageux" de la Gatineau.

Une relation anglaise du temps rapporte que les Canadiens, dans cette expédition, avaient attelé à leurs traîneaux des chiens qui servaient de bêtes de somme.

les ordres de Louis Godefroy de Normanville, le même qui fut procureur du roi, mais les Sauvages, s'étant enivrés, furent en retard et M. de Courcelles commit l'imprudence de partir sans eux.

C'est un tour, dit-on, de coquin
Et, n'en déplaît à l'Algonquin
Qui s'arrêtait à la bouteille,
Alors on aurait fait merveille

Le 30 janvier, toute l'armée quitta le fort Sainte-Thérèse et s'avança avec mille peines et misères, en se trompant de route, jusqu'au 14 février où elle se trouva vingt lieues à l'est des bourgades des Agniers, tout près d'un établissement de Hollandais.

“ Les guides ne purent découvrir le chemin des villages des Iroquois et menèrent le parti à Corlard, où l'on ne trouva qu'une cabane d'Iroquois. Le Bâtard Flammand y était aussi avec un parti d'Aniez dont il était le chef.”⁷²

Arendt van Corlaer commandait vers 1640 un petit fort construit par les Hollandais à six lieues d'Orange (maintenant Albany). Les Sauvages et les Français appelaient de son nom le poste où il avait résidé et même donnaient ce nom aux gouverneurs ou chefs facteurs de l'endroit par la suite.

Le Bâtard Flammand, chef iroquois, métis d'un Hollandais et d'une femme agnier, commandait la bande qui blessa d'un coup d'arquebuse le Père Léonard Gareau sur le lac des Deux-Montagnes, le 30 août, 1656. Transporté à Montréal, ce religieux y mourut des suites de sa blessure, le 2 septembre.

72. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 111.

Le 15, à six lieues d'Albany, on sut définitivement que la province toute entière était passée aux mains des Anglais, comme nous l'avons rapporté plus haut.

Le 20, un samedi, les troupes attaquèrent un cabanage d'Iroquois où ils tuèrent "plus de deux Sauvages," et une vieille femme. Dans une escarmouche en plaine, le même jour, quatre Iroquois succombèrent, mais six Français demeurèrent sur place. Une relation du temps dit que onze Français, dont un lieutenant, succombèrent cette journée du 20, et qu'une avant-garde de soixante soldats avait vu une bande d'Iroquois d'environ deux cents guerriers qui s'enfuirent à la vue des troupes. La nuit suivante et la journée du lendemain il plut continuellement. Ce dimanche, M. de Courcelles eut divers entretiens avec le commandant du poste voisin, un Hollandais qui servait l'Angleterre depuis l'introduction du nouveau régime. La restauration de Charles II, qui datait de cinq ans, avait été soutenue par Louis XIV, de sorte que les deux rois étaient ensemble dans les meilleurs termes.

Malgré l'insuccès de ses armes, le gouverneur français se convainquit que sa présence et celle de son armée dans cette région, au milieu de l'hiver, impressionnait fortement les esprits.

Quelques prisonniers capturés durant le trajet firent connaître que les Agniers et les Onneyouts étaient allés en guerre chez des peuples situés vers le sud et appelés "faiseurs de porcelaines," probablement les Andastes, habitants des bords de la rivière Susquehanna. Cette nouvelle acheva de décourager les Français, aussi, le soir du même dimanche, après avoir été bien traitée par les Hollandais, l'armée décampa avec précipitation, marchant toute la nuit et une partie du lendemain. Le soir venu, survinrent les trente Algonquins de Louis Godefroy de Normanville apportant

les produits de leur chasse, ce qui était à propos, car la disette régnait dans les rangs des soldats.

La Victoire aurait bien parlé
De la démarche et défilé
Que vous avez fait, grand Courcelle
Sur des chevaux faits de ficelle,

Chevaux de ficelle, pour raquettes !...

Mais en voyant votre harnois
Et votre pain plus sec que noix
Elle n'aurait pu vous décrire
Sans nous faire pâmer de rire

Les Agniers, revenant dans leur pays au moment où M. de Courcelles se retirait, eurent bientôt connaissance de l'armée française ; ils la suivirent à la piste et la harcelèrent avec adresse, ce qui rendit la situation plus critique que jamais. Dans une affaire d'arrière-garde, le sieur d'Aiguemortes et quatre soldats tombèrent sous leurs coups ; il y eut trente Iroquois de tués. Le poète que nous avons cité raconte en détail cette aventure et dit que le jeune de Lotbinière (lui-même), qui avait pris la place de M. d'Aiguemortes, fut légèrement blessé.

M. de Courcelles se voyait au milieu du lac Champlain lorsque les vivres lui manquèrent. Il envoya ouvrir une "cache" de provisions qui avait été préparée dans le but d'assister les troupes au retour, mais elle ne contenait plus rien. Les voleurs s'étaient emparé en même temps d'effets valant quatre-vingts piastres de notre monnaie actuelle appartenant au Père jésuite Pierre Raffeix et à Charles Boquet, frère donné.

Plus de soixante soldats moururent de faim par suite de ce mécompte. Il ne faut pas oublier ceux qui avaient déjà péri de misère en allant et revenant, ni ceux qui ne purent résister aux épreuves de la marche depuis le lac Champlain jusqu'à Québec. Les Algonquins et les Cana-

diens parvinrent à soulager bon nombre de ces militaires, en abattant les bêtes de la forêt et donnant d'utiles conseils à ces pauvres novices sur la manière de se conduire en pareilles circonstances. Le poète décrit longuement, mais sur un ton gai, les souffrances endurées dans cette campagne. Enfin, le 8 mars, l'armée rentrait à Chambly dans un désarroi lamentable. Ce qu'il mourut de soldats par le froid, la faim et les maladies, dépasse le chiffre de toutes les garnisons que la France nous avait envoyées depuis l'origine de la colonie. Il est vrai que ces garnisons avaient toujours été déplorablement faibles.

Il est évident que le fort Sainte-Anne n'était pas encore construit, car on eût pu s'y ravitailler après la découverte du pillage de la "cache." C'est alors, en apparence, que l'on conçut le projet de placer un fort sur une île du lac Champlain, laquelle fut appelée, dès 1666, île LaMotte. Le capitaine de la Motte-Lucière le termina l'été de 1666, probablement le 26 juillet, fête de sainte Anne, dont il prit le nom. Lucien Huot, qui a consacré une étude sur ce fort, dit, à la suite de Faillon, que cette construction fut terminée le 20 juillet, mais le *Journal des Jésuites* ne le laisse aucunement à supposer ainsi. Quant au fort Saint-Jean, il en est à peine fait mention ; en 1666, le capitaine Berthier y commandait et le sieur de Rougemont était à la tête du fort Sainte-Thérèse.

Rendu au fort Saint-Louis de Chambly, M. de Courcelles rejeta l'insuccès de son entreprise sur les Jésuites. Il continua de parler d'eux avec amertume et reproche jusqu'à Québec, où il comprit que sa persistance à faire une campagne d'hiver avec des soldats européens avait été la cause de sa déconfiture.⁷³

73. Pour plus de détails sur ces discussions, voir Thomas Chapais, *Jean Talon*.

Les troupes, dit le poète, passèrent de Chambly à Montréal au lieu de descendre à Sorel :

Montréal vit la jeunesse
Au retour conter sa prouesse

Vers le 12 mars on reprit le chemin de Québec, rive gauche du fleuve. Le soleil brillait avec ardeur. Les hommes, déjà épuisés par la rude campagne qu'ils venaient de faire, ne purent supporter la vue de ces rayons ardents mêlés à la blancheur intense de la neige. Ils subirent la cruelle expérience de l'enflure des yeux que nous appelons le mal de neige.

Mais le soleil battant à plat
Et la neige faisant éclat
Les sieurs Dugal et Lotbinière
Pensèrent perdre leur visière,
Et comme aveugles sans bâtons,
Ne pouvant marcher qu'à tâtons
Furent conduits aux Trois-Rivières

.....
Ils trouvèrent hôtellerie
Où se fit bonne écourcherie
La jeunesse étant à bon port,
Prenait ses plaisirs au rapport,
De la fortune et des souffrances,
Qu'avaient souffert leurs pauvres penses

Il paraîtrait donc qu'il y eut à ce dernier poste quelques infractions aux règles du carême lequel était commencé le 10 mars. Après une telle aventure, cela se conçoit.

M. de Courcelles étant passé aux Trois-Rivières arriva à Québec le 17 mars, ayant perdu une centaine de soldats et connaissant nombre de choses dont il ne soupçonnait pas l'existence avant que de venir en ce pays.

VI

Dans les forts de la rivière Richelieu on avait laissé des garnisons et il y avait sur le lac Champlain un certain nombre d'hommes, avec la compagnie du capitaine de la Motte-Lucière, du régiment de Carignan, qui construisaient le fort Sainte-Anne, au printemps de 1666. Un peu plus tard, au mois de juin, "certains guerriers iroquois rencontrèrent à la chasse messieurs de Chasi, de Lerole, de Montagny, officiers, dont les deux (premiers) étaient parents de M. de Trasi. Agariata tua messieurs de Chasi et de Montagny, quelques autres Français, et amenèrent M. de Lerole dans leur pays."⁷⁴ Nicolas Perrot ajoute dans ses *Mémoires* : "M. de Noiroлле (Lerole), neveu de M. de Tracy, était prisonnier chez les Agniers et les Onéïouths. M. de Chasy, son cousin, fut tué au nord du fort LaMotte dans le lac Cham-

74. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, II, p. 85 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 50 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 135, 157 ; *Journal des Jésuites*, p. 346

Les auteurs ne s'accordent pas sur les noms et le nombre des victimes et des prisonniers. La rivière près de laquelle eut lieu cette embuscade, ainsi que le village bâti non loin de là, portent de nos jours le nom de Chasy.

Thomas Chapais, *Jean Talon*, p. 109, interverti la parenté de ces deux hommes avec M. de Tracy, mais Nicolas Perrot, La Potherie et le *Journal des Jésuites* se contredisent tour à tour. Qui a raison ? Nous préférons suivre l'annaliste du *Journal des Jésuites*, car ce religieux, proche voisin de M. de Tracy, devait être mieux renseigné sur ce point que de simples voyageurs tels que Perrot et La Potherie qui ne saisissaient qu'au hasard ces renseignements.

Talon, dans une lettre de 1666, nomme Chasy, Chamat, Morin et le capitaine Traversy, officiers tués cet été, et M. de Lerole et deux autres amenés prisonniers. Montagny et Traversy semblent être une même personne. Dans la *Société royale*, 1903, p. 65 et 66, nous avons mentionné deux officiers de ce nom ; Jean Laumonier, sieur de Traversy, enseigne au régiment d'Orléans et capitaine en Canada, nous paraît être le capitaine Traversy ci-haut mentionné, car rien ne prouve qu'il est repassé en France, comme l'a prétendu l'abbé François Daniel.

M. de Chasy était neveu, et M. de Lerole cousin de M. de Tracy.

plain... Il partit vers le même temps un chef de guerre considérable du pays des Aniez, ayant trente guerriers sous son commandement, qui ramenaient les prisonniers français qu'ils avaient à Montréal. Il alla se poster avec ses gens à Laprairie, où il n'y avait encore aucun établissement, et y trouva des Onnontagués qui y avaient chassé pendant l'hiver, pour mieux persuader les Français de la solidité de cette paix qu'ils venaient de faire ensemble. Ils apprirent à ce parti nouvellement arrivé que le Bâtard Flammand était à Québec pour y conclure la paix. Ce chef, ayant appris cette nouvelle, ne voulut point passer outre. Il y laissa reposer son parti et s'embarqua avec les Onnontagués qui l'amènèrent à Montréal. Quand il y fut arrivé, on dépêcha un bateau dans lequel il se mit pour se rendre à Québec. Il trouva la paix faite à son arrivée. M. de Tracy le reçut fort bien et le faisait manger souvent avec le Bâtard Flammand à sa table, car c'était un homme de poids et de considération parmi les Sauvages de sa nation... M. de Tracy fit commander au mois de juillet⁷⁵ 1666 un parti de trois cents hommes, Français et Algonkins, qui à vingt-cinq lieues des villages agniers, rencontrèrent le Bâtard Flammand, ayant avec lui M. de Noirolle (Lerole) et trois autres Français dont il y en avait un blessé au talon, que M. de Courcelles avait recommandé en partant au sieur Corlard. Les Français et Algonkins de l'avant-garde prirent et lièrent le Bâtard Flammand et deux de ses gens, mais sitôt que le gros des troupes eut joint, qui accourut aux clameurs et aux huées des Algonkins, M. de Sorel, commandant en chef de cette expédition, les fit délier. Les Algonkins en témoignèrent leur mécontentement et se portèrent à dire quelques

75. C'était en juillet et non pas en mai comme on le voit imprimé dans la *Société royale*, 1903, p. 47.

insolences au commandant, car ils voulaient qu'on les brûlât. M. de Sorel les relança avec tant de feu et de fermeté, qu'ils n'eurent pas le mot à lui répliquer. Vous remarquerez qu'ayant été pris, ils déclarèrent faussement qu'ils venaient en ambassade⁷⁶ pour parler d'accommodement, et ce qui fut la raison pourquoi M. de Sorel en usa ainsi à leur égard. Il amena ces ambassadeurs avec lui à Québec et les présenta à M. de Tracy⁷⁷ qui en renvoya un dans son pays avec Guillaume Couture, portant une lettre pour M. Corlard, par laquelle il l'assurait de sa parole, pour les faire venir tous en assurance dans la colonie et qu'ils y seraient très bien reçus."

Les Iroquois envoyèrent à Québec des ambassadeurs avec mission de parler de la paix et de reprocher aux Français leur agression. Au lieu de les coffrer, on les traita en gens respectables. Durant ces pourparlers (juillet) les environs de Montréal étaient infestés de petites bandes qui massacraient les colons. Des coups semblables avaient lieu près des forts Saint-Louis de Chambly et Sainte-Thérèse.

Au mois de juillet, M. de Sorel, dirigeant une expédition contre le pays des Iroquois, rencontra quelques-uns de leurs chefs à vingt lieues des villages agniers⁷⁸ et se laissa persuader qu'il fallait les conduire à M. de Tracy pour négocier la paix. Cette ruse fut prise au sérieux comme toujours. Les troupes rebroussèrent chemin. Rendu à Québec, l'un de ces Sauvages se vanta d'avoir tué un officier, M. de Chasy, parent du maréchal d'Estrades. On lui mit la corde au cou.

76. Mensonge et ruse ordinaire des Iroquois en pareils cas.

77. Le 22 juillet.

78. Ils ramenaient M. de Noirolle ou Lerole, comme il a été dit plus haut.

“ M. de Tracy, donnant un jour à manger, témoigna à table combien la perte qu’il venait de faire de M. de Chasy lui était sensible, mais que le bien du public l’avait engagé, nonobstant cela, à donner la paix au Bâtard Flammand qui la lui avait demandée. Cela suffisait pour faire comprendre à ce chef orgueilleux (Agariata) des Aniez la douleur que M. de Tracy ressentait de la mort de M. de Chasy qu’ils avaient tué et l’obliger, par bienséance, à diminuer son orgueil. Mais loin de compâtrir à la peine qu’il en marquait, il⁷⁹ leva, en sa présence et celle de toute la compagnie, son bras, se vantant hautement que c’était le sien qui lui avait cassé la tête. Cette insolence outrée rompit la paix que M. de Tracy avait accordée au Bâtard Flammand et, faisant dire sur le champ à ce chef indiscret qu’il n’en tuerait jamais d’autre, il le fit prendre et lier et, ayant envoyé chercher l’exécuteur, sans le faire mettre en prison, il ordonna qu’il fut étranglé en présence du Bâtard Flammand.”⁸⁰ La Potherie donne à entendre qu’Agariata avait été livré ou, du moins, nullement soutenu par ses gens.

Le Père Lemer cier écrivait dans le *Journal des Jésuites* : “ Le 6 septembre 1666, le sieur (Guillaume) Couture arrive avec deux Anniés pour l’escorter, dont l’un est de la nation neutre, chef de la brigade qui a tué M. de Chasy. . . Onnonkenrite8i, chef des Sonnont8an ici en personne, avec trois autres, nous prennent en particulier chez nous, le Père Chaumonot et moi ; nous présentent un collier pour retenir le bras d’Onnontio levé sur l’Annié. Nous répondons, 1^o que nous ne nous mêlons point d’affaires de guerre, 2^o que l’Annié est un étourdi, 3^o qu’Onnontio ne souffrira point son

79. Non pas le Bâtard Flammand, mais Agariata, chef agnier dont il vient d’être fait mention.

80. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 113 ; La Potherie, *Histoire de l’Amérique septentrionale*, II, p. 85.

insolence, 4^o que, quoiqu'il arrive à l'Annié de la part d'Onnontio, qu'ils sont toujours les bienvenus, etc. . . M. de Tracy conclut d'aller en personne à l'Annié avec mille ou douze cents hommes ; ainsi la mission du Père Fremin et du Père Raffeix, qui devaient aller à Goiog8en, est arrêtée."

Le 14 septembre, le Père Lemercier continue : " M. de Tracy et M. le gouverneur s'embarquent pour la guerre avec plus de quatre cents habitants, enfants du pays, volontaires, etc. Il m'a demandé les PP. Albanel et Raffeix ; de notre plein gré nous donnons six hommes, entre autres Guillaume Boivin et Charles Boquet."

M. de Tracy était à la tête de six cents soldats et de six cents Canadiens, dont cent dix de Montréal, plus cent Hurons et Algonquins. Il se rendit au fort Sainte-Anne, d'où il repartit le 3 octobre ; mais M. de Courcelles, impatient à son ordinaire, avait déjà pris les devants. En cette occasion Le Gardeur de Repentigny commandait les Canadiens de Québec ; Charles Lemoine et Picoté de Belestre dirigeaient les miliciens de Montréal. L'arrière-garde était sous les ordres de MM. de Chambly et Berthier.

Le *Journal des Jésuites* dit : " Le 5 octobre, nous apprenons de bonnes nouvelles de l'armée qui est bien de quatorze cents hommes. Tous ces messieurs se portent très bien. Ils sont entrés dans le lac de Champlain le 28 ou 29 septembre. Le temps est très beau. Le 9, nous recevons de bonnes nouvelles de l'armée qui sera partie, le 3 ou 4, du fort Sainte-Anne, qui est quatre lieues dans le lac Champlain. M. de Tracy est en bonne santé, etc."

Nicolas Perrot nous raconte cette expédition de la façon suivante : " M. de Tracy partit en octobre 1666, à la tête de quatorze cents hommes, soldats, Canadiens et Algonkins, pour aller contre les Aniez. Il avait laissé à Sorel, en pas-

sant, le Bâtard Flammand qu'il renvoya chez lui après cette campagne, qui fut employée à brûler et jeter dans les rivières les blés-d'Inde de quatre villages, dont il mourut de faim plus de quatre cents âmes pendant l'hiver. Ceux qui vécurent étaient errants çà et là et allaient mendier des vivres chez les Onnontagués, qui les refusaient et se moquaient d'eux en leur disant que le nord-est impétueux avait foudroyé leurs grains par leur faute."

De son côté, la Mère de l'Incarnation écrivait le 12 novembre : "M. de Tracy, notre gouverneur et M. de Chaumont partirent d'ici en personnes pour aller au pays des Iroquois agneronons, qui touche à la Nouvelle-Hollande, possédée à présent par les Anglais. L'armée était composée de treize cents hommes d'élite, qui tous allaient au combat comme au triomphe. Ils ont marché par des chemins des plus difficiles qu'on se puisse imaginer : parce qu'il y faut passer à gué plusieurs rivières et faire de longs chemins par des sentiers qui n'ont pas plus d'une planche de large, pleins de souches, de racines et de concavités très dangereuses. Il y a cent cinquante lieues de Québec aux forts qu'on a faits sur la rivière des Iroquois (à présent Richelieu). Ce chemin est assez facile parce que l'on y peut aller en canot et en chaloupe, y ayant peu de portages, mais passer au-delà c'est une merveille que l'on en puisse venir à bout, parce qu'il faut porter les vivres, les armes, le bagage et toutes les autres nécessités sur le dos..."

Il avait donc fallu retourner au pays des Iroquois en 1666, mais, comme dans la première expédition, les préparatifs manquaient de logique. En sus, les Iroquois, avertis du danger, avaient des forts munis de moyens de défense, de sorte que, pour leur répondre, il fallait transporter des bouches à feu par des chemins à peu près inaccessibles. Il en résulta des délais et de graves embarras pour les trou-

pes. Les approvisionnements manquèrent ; on donna aux commissaires des vivres le titre dérisoire de “ grands maîtres du jeûne ” ; ni la nourriture, ni l’habillement n’étaient en rapport avec les nécessités du jour.

Les quatre villages des Agniers n’offrirent aucune résistance ; la population les avait évacués ; on les brûla, avec les provisions qu’ils renfermaient. Au lieu de poursuivre ce premier succès et d’aller ravager les quatre autres cantons,⁸¹ M. de Tracy ordonna la retraite. Le 5 novembre il rentrait à Québec où l’on célébrait avec éclat “ la défaite des Agniers,” qui n’était pas du tout une défaite, comme le temps le prouva.

Le *Journal des Jésuites* dit : “ Le 5 novembre au soir, M. de Tracy retourne d’Annié avec ses troupes d’environ treize cents hommes y compris les Sauvages, à la réserve de neuf ou dix noyés⁸² dans le lac Champlain. Les Annienguer ayant pris la fuite au bruit des tambours, il a fait brûler les quatre bourgs avec tous les blés : il y avait bien en tout cent grandes cabanes. On a appris de quelques vieillards restés que tout fraîchement nouvelle était venue que l’armée d’Annontaté (Onnontagués) avait été défaite par les Andastes. Le 8, on renvoya le Bâtard Flammand avec un ancien d’Annié. *Item* deux d’Onnei8t, entre autres un capitaine nommé Soenres, avec commission de dire à leurs gens qu’ils aient, entre çï et quatre lunes, à contenter Onnontio sur les propositions qu’il a faites pour le bien des peuples, entre autres qu’ils amènent de leurs familles.”

“ A la fin de la campagne, le Bâtard Flammand fut renvoyé et arriva chez lui où il trouva une désolation entière. Les Aniez s’imaginaient avoir toujours les Français aux

81. Les Cinq-Cantons formaient près de douze mille âmes.

82. Deux canots furent perdus avec huit personnes, parmi lesquelles était le lieutenant De Luc ou Du Luques.

environs de leurs villages. Ils le pressèrent de retourner sur ses pas et de demander avec instance la paix. Il ne tarda guère en effet à se rendre à Québec, où il protesta avec toutes les assurances qu'on voudrait exiger de lui, qu'il désirait avoir la paix ; qu'il resterait en otage et qu'il reviendrait lui-même demeurer avec sa famille dans la colonie, pour prouver la sincérité qui lui faisait venir la demander. Ces raisons furent écoutées favorablement ; il ne manqua pas aussi d'accomplir ce qu'il avait promis, car plusieurs de la même nation, à son exemple, vinrent s'établir à Montréal, sans y défricher cependant aucune terre. Ils s'étendirent depuis la rivière des Outaouas jusqu'à la rivière Creuse, où la chasse des castors, des loutres, des cerfs, des biches et des élans est très commune. On les voyait, le printemps et l'automne, descendre dans la colonie,⁸³ chargés en si grande quantité de toute sorte de pelleteries, que le prix en diminua de plus de la moitié en France."⁸⁴

Les Iroquois gagnèrent aux arrangements de 1669-70 la paisible possession du Haut-Canada, la chasse et la traite de l'Ottawa, le droit de rôder et de s'établir dans le Bas-Canada. Ces concessions prodigieuses nous étonnent. Après 1672 les Iroquois se rendirent jusqu'aux postes anglais de la baie James.⁸⁵

L'expédition de l'automne de 1666 fut absolument sans résultat décisif. Il ne s'y fit que des bévues ajoutées à celles des deux campagnes précédentes. Les six cents Canadiens qui servaient simplement d'éclaireurs eussent accompli quelque chose de définitif, si la permission leur eût été accordée ; mais non ! ils devaient se borner à accom-

83. Au sujet des Iroquois qui émigrèrent dans le Haut-Canada, voir *Société royale*, 1901, p. 47, 53.

84. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 114.

85. Il y a là une rivière qui porta leur nom.

pagner les militaires français et être témoins de la sottise européenne. Au lieu de faire une attaque à fond, tout se borna à brûler des cabanes.

La pièce suivante a été trouvée aux archives du Canada par M. F.-J. Audet : " Procès-verbal de prise de possession des forts d'Agnié, 17 octobre 1666.

" L'an mille six cent soixante six, le dix septième jour d'octobre, les troupes commandées par Messire Alexandre de Prouville, chevalier, seigneur de Tracy, Lieutenant général des armées de Sa Majesté dans les isles et terre ferme de l'Amérique septentrionale, tant par mer que par terres, aydé de Messire Daniel de Remy, chevalier de Courcelle, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en la Nouvelle France, étant rangées en bataille devant le fort d'Andavagué, s'est présenté à la tête de l'armée Jean Baptiste Duhois, Escuyer, Sr de Cocreaumont et de St. Maurice, commandant l'artillerie de la ditte armée par l'ordre de Mondit Seigneur de Tracy et député par Messire Jean Talon, Conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, Intendant général de la justice, Police, et finance de la Nouvelle France, pour faire les reveues et direction des vivres des troupes, lequel a dit et déclaré qu'à la requête de Mondit seigneur Talon, il prenait possession du dit fort, et de toutes les terres qui sont aud. environs tant et si loin quelles se peuvent étendre, aussy bien que des quatre forts qui ont été conquis sur les Iroquois au Nom du Roy, et pour marque de ce, a planté une croix devant les portes des dits forts et auprès d'ycelles planté un poteau, et affiché les armes de sa Majesté et fait crier à Haute Voix Vive le Roy, Dont et de ce que dessus le dit Sr Duhois a requis acte au nottaire soussigné Commandé dans la dite armée pour le service de Sa Majesté fait au dit fort d'Andavagué, les jour et an susdits, en présence de Messire Alexandre de Chau-

mont, Chevalier, seigneur du dit lieu, ayde de camp des armées de Sa Majesté, d'Hector daubigny, Chevalier, seigneur de Grandfontaine, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie aud. Regiment, de françois Massé, Escuyer Sr de Wally, Jean Dugal, Sr dufresne, Major de Canada, Jean Louis, chevalier duglas, lieutenant d'une compagnie d'Infanterie au dit Régiment, Dominique le fevre, Escuyer, Sr. de Guesquelin, Enseigne au dit Regiment, René Louis Chartier, Escuyer Sr de Lotbinière, Lieutenant d'une compagnie bourgeoise de Quebeck, Témoins qui ont signé à la minutte avec le dit Nottaire.

[Signé] Duquet, avec paraphe.”⁸⁶

Durant l'hiver de 1666-67, sur soixante soldats casernés au fort Sainte-Anne, quarante furent malades du scorbut, une affliction qui atteignait toujours les Européens parce qu'ils ne voulaient pas se conformer aux enseignements de l'expérience et qu'ils méprisaient les conseils des Canadiens. On découvrit—chose étonnante—que l'air était infecté au lac Champlain, et l'on transporta les malades à Montréal, en plein hiver.

M. de Tracy voyait des miracles partout. M. de Courcelles se jetait tête baissée dans des périls qu'il ne comprenait pas. La milice canadienne n'était guère regardée comme une aide par la morgue française. Elle seule, pourtant, eut été capable de montrer comment il fallait s'y prendre pour en finir avec les Iroquois. Retournés chez eux après ce triomphe, les habitants eussent pu travailler en paix à leurs terres, protégés par les soldats royaux qui n'étaient utiles que pour gêner les bandes de maraudeurs dans le

86. F.-J. Audet dit que l'on trouve dans ce document les noms de presque tous les officiers qui accompagnaient M. de Tracy dans sa campagne contre les Agniers, mais nous croyons que le nombre devait être plus considérable du double au moins.

voisinage des habitations. Ce qui est assez curieux, c'est l'espèce de terreur dont furent prises ces troupes une fois logées dans les nouveaux forts ; elles n'osaient plus s'éloigner de leurs retranchements, par crainte des Iroquois. Cette panique gagna les officiers. Là où dix Canadiens s'aventuraient hardiment, cent militaires refusaient de marcher.

Conduites avec une fausse précipitation, les entreprises des Français contre les Iroquois n'avaient réussi qu'à moitié. La première campagne s'était bornée à une pénible et désastreuse marche en raquettes ; la seconde et la troisième remplirent à peu près le but désiré en terrorisant l'ennemi, mais le prestige des armes françaises eut à souffrir du flottement des affaires militaires dans ces opérations qui eussent dû être foudroyantes.

Les Cinq-Cantons, inquiétés, non dévastés, non dispersés, sauf celui des Agniers, n'altérèrent en rien leur politique. N'étant pas les plus forts, ils recoururent à leur vieille et toujours salutaire coutume : la diplomatie. De 1644 à 1699, et même plus tard, l'adresse de leurs délégués les sauva de la ruine plus d'une fois. On a trop souvent répété que cette nation avait été subjuguée, anéantie, par les soldats de Carignan ; elle eût dû l'être mais ne le fut pas. De 1670 à 1682 elle fit continuellement la guerre aux Sauvages amis des Français et, dès 1683, elle reprenait l'offensive contre ces derniers et la prolongeait jusqu'à la dernière année du siècle. Ses bandes bravaient de nouveau toute la colonie des bords du Saint-Laurent et semaient la terreur sur les territoires lointains où les Français avaient des établissements : aux Illinois, au Wisconsin, au nord du lac Huron, à la baie James. L'horrible situation appelée les *temps héroïques* (1640-65) s'était terminée, il est vrai, en 1666, mais elle redevint aussi intense en 1689-99.

VII

Le plan de colonisation qui s'exécutait avec assez de vigueur et de sagesse depuis 1661 à peu près ne pouvait manquer de recevoir un contingent de militaires ; cela entraînait dans les projets du ministre qui écrivait à Talon, le 5 avril 1666 : " Le roi est satisfait de voir que le plus grand nombre des soldats... sont disposés à s'établir dans ce pays au moyen de quelque aide supplémentaire qu'on leur donnerait à fin de cet établissement... Cela paraît si important à Sa Majesté qu'elle désirerait les voir tous rester au Canada."

Notre population était alors de six cents familles ; elle ne pouvait pas recevoir d'un seul coup mille ou douze cents hommes : c'eût été un fléau, un écrasement, aussi croyons-nous, d'après divers indices, que le chiffre des soldats licenciés ne dépassait pas quatre cents, dont plus d'un cent devinrent coureurs de bois et ne firent rien pour la colonie ; une autre centaine exercèrent des métiers ou furent domestiques à Québec, Trois-Rivières et Montréal ; deux cents optèrent pour l'agriculture, après avoir servi trois années chez les " habitants," selon la loi du pays.

Dans le règlement⁸⁷ du Conseil Souverain, du 24 janvier 1667, au sujet de ces matières, il est dit que certaines clauses concernent " les soldats du régiment de Carignan-Salières ou des garnisons des forts de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal," ce qui embrasse les compagnies venues par la voie des Antilles avec M. de Tracy, en 1665.

Parlant de la milice canadienne, Talon écrivait en 1667 qu'une " dépense de cent pistoles⁸⁸ dans toute une année,

87. *Edits et Ordonnances*, II, p. 32.

88. De \$200. à \$250.

mise en prix pour les plus adroits tireurs, exciterait bien de l'émulation au fait de la guerre."

Le *Journal des Jésuites* écrit à cette date : "Le 2 avril 1667, nouvelle arrive de Montréal, que les cinq nations témoignent une bonne disposition pour la paix. Le 20, le Bâtard Flammand, avec deux Onnei8t arrivent, sans avoir amené ni Hurons, ni Algonquins, ni familles, qu'on leur avait demandés. Le 27, on prend résolution en conseil de retenir ici toutes les femmes et de renvoyer les hommes dans le pays, à la réserve de deux, avec protestation de la part de M. de Tracy que si, dans deux lunes, ils n'obéissent et n'exécutent les articles proposés, notre armée partira pour les aller ruiner dans le pays."

Le 28 août 1667, M. de Tracy s'embarqua sur le *Saint-Sébastien* pour la France, amenant des troupes avec lui.⁸⁹

La Mère de l'Incarnation écrivait le 18 octobre 1667 : "On dit que les troupes s'en retourneront l'an prochain, mais il y a apparence que la plus grande partie restera ici, comme habitants, y trouvant des terres qu'ils n'auraient peut-être pas dans leur pays."

Les événements survenus en Europe paraissent avoir hâté le rappel des troupes du Canada. L'Angleterre et les Pays-Bas étaient en lutte ouverte depuis 1664, ce qui inspirait à Colbert la création d'une marine pour relever le prestige de la France dans le commerce maritime, de même qu'aux colonies. La paix de Bréda (ville de Hollande) signée le 25 juillet 1667 entre l'Angleterre, les Provinces-Unies et la France, leur alliée, régla le sort de la Nouvelle-Belgique (le New-Jersey et New-York) qui devint définitivement

89. Probablement les quatre compagnies venues avec lui en 1665. George Tricoche fait erreur lorsqu'il dit que le régiment retourna en France "quelques mois après son débarquement ; " ceci signifierait qu'il repartit en 1666, ce qui n'est pas.

possession anglaise, en échange du privilège accordé aux Hollandais d'importer en Angleterre leurs marchandises descendant le Rhin ; la France recouvra l'Acadie (prise en 1654) moyennant l'abandon à l'Angleterre des îles Antigoa, Montserrat et Saint-Christophe, dans les Antilles.

Louis XIV, se croyant assuré de la complaisance de Charles II, songea à exécuter ses projets à l'égard de la Hollande qui était la seconde puissance maritime, l'Angleterre étant la première depuis Cromwell. Sous prétexte de revendiquer les prétendus droits de sa femme espagnole, Marie-Thérèse, sur la succession du roi d'Espagne, Louis XIV engagea, en 1667, la guerre dite de Dévolution, envahit la Franche-Comté et s'empara de douze villes des Flandres. "Les Hollandais prirent ombrage d'un prince aussi belliqueux et aussi avide. Préférant garder pour voisin le roi d'Espagne, faible et éloigné, ils formèrent avec l'Angleterre et la Suède une alliance à l'effet d'arrêter Louis XIV. Celui-ci dut céder et rendre ses conquêtes par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668, mais son irritation subsistait et il méditait une revanche contre ce petit peuple protestant et républicain qui se permettait ainsi de lui faire échec. Les relations restèrent donc fort tendues et, bientôt, une guerre de tarifs prépara la rupture complète, ce qui eut lieu en 1672."⁹⁰

"Le roi donna l'ordre de faire rentrer en France le régiment de Carignan et les quelques compagnies, appartenant à d'autres corps, qui l'avaient suivi. Quatre compagnies de Carignan, choisies parmi celles dont les capitaines s'étaient mariés dans le pays ou étaient disposés à s'y marier, furent laissées en arrière, afin de conserver les forts les plus avancés et défendre les habitants contre les incursions des ennemis. Le roi ayant averti les officiers qui allaient rentrer

90. Paul Gault.

en France, qu'il serait fort aise si une partie de leurs soldats consentaient à demeurer dans la colonie, il resta en tout plus de quatre cents hommes décidés à adopter le Canada pour leur patrie. On distribua à chaque soldat cent francs, ou cinquante francs avec les vivres d'une année ; chaque sergent reçut cent cinquante francs ou cent francs avec les vivres d'une année. Douze mille livres furent distribuées aux soldats qui, sans appartenir aux compagnies laissées en arrière, consentaient à rester dans le pays et à s'y marier."⁹¹

On voit aux archives de la marine, à Paris, les pièces suivantes : Le 12 février 1669, ordonnance du roi pour la subsistance de quatre compagnies d'infanterie étant en Canada, composées chacune de cinquante-trois hommes, pendant l'année 1669. Le 23 mars, ordonnance pour la solde et "entretènement" de vingt-cinq soldats en chacune des quatre compagnies restées en Canada, pendant l'année 1669. Même jour, ordonnance pour la solde et entretènement, pendant les six premiers mois de l'année 1670, des quatre compagnies d'infanterie qui sont restées en Canada, sur le pied de soixante-dix-huit hommes chacune. Le 25 mars, promesse des capitaines de Chambly, de la Durantaye, de Grandfontaine, de Loubias et Berthier de mettre leurs compagnies sur le pied de cinquante hommes chacune, depuis vingt jusqu'à trente ans, et de leur fournir la subsistance jusqu'à leur embarquement moyennant mille écus. Le 29 du même mois, ordonnance pour la levée et armement de six compagnies d'infanterie qui passent en Canada et pour leur subsistance pendant neuf mois de 1669 et six mois de 1670.⁹²

Une lettre de Colbert en date du 15 mai 1669 ajoute :
"Sa Majesté envoie cent cinquante filles pour être mariées,

91. Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 62.

92. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 53, 238.

six compagnies de cinquante hommes chacune, et plus de trente officiers ou gentilshommes, tous pour s'établir en Canada, et plus de deux cents autres personnes qui y vont aussi dans ce but."

En 1668, Talon repassa en France avec les troupes et revint en 1670⁹³ avec environ quatre cents émigrants et six compagnies⁹⁴ de soldats formant trois cents hommes, destinés à renforcer la garnison du Canada et à y devenir colons, au fur et à mesure de leur congédiement.

Garneau dit que "Talon repartit pour Québec en 1669, avec un armement de deux cent mille livres. Il fut suivi par près de sept cents émigrants, dont trois cents soldats et plus de trente officiers ou gentilshommes ; ils parvinrent heureusement à leur destination, tandis que lui-même, après une navigation orageuse de trois mois, faisait naufrage sur les côtes du Portugal et se voyait forcé d'attendre à l'année suivante pour reprendre son voyage."

L'été de 1669, Nicolas Perrot se trouvait à Montréal avec les Outaouas qui y faisaient la traite. Il dit : "M. de la Motte, homme de cœur et d'honneur, commandait alors à Montréal ; sa compagnie était la seule du régiment de Carignan restée dans le pays... On posta le long des palissades tous les soldats de la garnison, qui faisaient en tout le nombre de soixante hommes, qui furent commandés par un sergent..." Il est donc faux de dire que tout le régiment, ou même la moitié, ou le tiers de cette troupe resta dans la colonie après 1668 ou 1669.

93. Talon amenait avec lui François-Marie Perrot, capitaine au régiment d'Auvergne, marié à sa nièce. Il le fit de suite gouverneur de Montréal et, en 1672, lui donna l'île Perrot avec les îlets environnants. Le premier valet de chambre du roi se nommait Perrot, neveu de Talon. Voir *Société royale*, 1901, p. 71, 75.

94. Celles dont parlait Colbert le 15 mai 1669. Le 22 juin 1669, elles étaient à l'île de Ré, prêtes à partir. Talon avait été beaucoup retardé dans ce voyage.

Dans une lettre de Talon à Colbert, 10 novembre 1670, il est dit : " Il est arrivé cette année cent soixante-cinq filles ; trente seulement restent à marier. Je les ai réparties dans des familles recommandables jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir. On leur fait présent, en les mariant, de cinquante livres en provisions de toute nature et en effets. Il faudrait encore que Sa Majesté en envoyât cent cinquante à deux cents pour l'an prochain. Trois ou quatre jeunes filles de naissance trouveraient aussi à épouser ici des officiers qui se sont établis dans le pays. Je vous recommande d'envoyer des engagées. Madame Etienne, chargée par le directeur de l'hôpital général de Paris, de la direction des jeunes filles qu'il envoie, retourne en France pour en ramener celles que l'on enverra cette année. Il faudrait recommander que l'on choisît des filles qui n'aient aucune difformité naturelle, ni un extérieur repoussant, mais qui fussent fortes, afin de pouvoir travailler dans ce pays et, enfin, qu'elles eussent de l'aptitude à quelque ouvrage manuel. J'ai écrit en ce sens à M. le directeur de l'hôpital."

Le 11 février 1671, Colbert écrit à Talon que le roi désire voir les officiers des troupes s'établir en Canada et donner ainsi l'exemple à leurs hommes. Le mois suivant il dit que des officiers des troupes restées en Canada sont retournés en France, mais le roi désire qu'ils se fixent en Canada et que ce sera pour eux le moyen de mériter ses grâces.⁹⁵ De tous ces projets, il n'est pas résulté la création d'un empire, mais seulement quelques groupes de cultivateurs aux environs de Montréal et principalement sur la rivière Richelieu.⁹⁶

95. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 54, 243.

96. Voir *The Canadian Antiquarian*, 1875, p. 67, 132

Les *Relations des Jésuites* de 1668 notent que quatre cents soldats s'établirent.

D'après le Père Le Clercq, Récollet, qui écrivait en 1691, le régiment de Carignan " donna lieu à plus de trois cents familles nouvelles."

Dans une lettre écrite de Beauport, en date du 2 mai 1684, La Hontan dit : " Deux sortes de gens habitent ce pays-ci : les uns sont venus de France, avec quelque argent pour s'y établir ;⁹⁷ les autres sont des officiers et des soldats du régiment de Carignan qui, se voyant cassés, il y a trente ou quarante ans,⁹⁸ vinrent ici,⁹⁹ changèrent l'épée en bêche, et le métier de tuer les hommes en celui de les faire vivre, je veux dire la guerre en agriculture. Tous ces nouveaux venus¹⁰⁰ ne furent point embarrassés de trouver du fond ; on les mit à même de la terre et on leur en donna tant qu'ils en voudraient défricher."

De son côté La Potherie disait en 1700 : " La paix ayant été conclue, on réforma ce régiment qui s'établit dans le pays. La colonie devint par là considérable par tous les mariages des soldats et plusieurs officiers qui aimèrent mieux rester dans le pays que de s'en retourner en France. . . Le Canada fut longtemps sans troupes, jouissant d'une profonde paix qui dura vingt ans.¹⁰¹ Je ne suis pas surpris si les Canadiens ont tant de valeur, puisque la plupart¹⁰² viennent d'officiers et de ces soldats qui sortaient d'un des

97. Les cultivateurs, appelés " habitants," venus de 1632 à 1664.

98. Il y avait à peine seize ans.

99. Ils y étaient déjà. La Hontan n'a pas l'air de savoir ce qui en est.

100. A la même époque, les nombreux colons arrivés de France, hommes et femmes, ne sont pas mentionnés par La Hontan.

101. De 1667 à 1684.

102. Ceci est terriblement exagéré.

plus beaux régiments de France... Des vingt-quatre¹⁰³ compagnies du régiment de Carignan-Salières qui étaient en Canada, on en fit repasser en France, au bout de trois ans, et les quatre qui demeurèrent ici furent composées de soixante-et-quinze hommes chacune. Il y eut plus de trois cents personnes de ce régiment qui s'établirent dans le pays. Ces quatre compagnies furent encore réformées quelques années après, dont la plupart des réformés firent des habitations. Celles-ci (les compagnies) furent remplacées, la même année, par quatre autres compagnies. Les officiers qui ne voulurent point passer en France eurent des concessions de terre et quelques libéralités que Sa Majesté leur fit."

"Presque tous¹⁰⁴ les soldats, dit le Père Charlevoix, un peu plus tard, s'étaient fait habitants, ayant eu leur congé à cette condition... Plusieurs de leurs officiers avaient obtenu des terres avec tous les droits de seigneurs ; ils s'établirent presque tous dans le pays, s'y marièrent, et leur postérité y subsiste encore. La plupart étaient gentils-hommes, aussi la Nouvelle-France a-t-elle plus de noblesse ancienne qu'aucune autre de nos colonies, et peut-être que toutes les autres ensemble."

"Les premières troupes (qui arrivèrent en Canada), écrit LeBeau en 1729, étaient du régiment de Carignan-Salières. De vingt-quatre¹⁰⁵ compagnies qui y étaient, on en fit repasser vingt en France au bout de trois ans, et les quatre qui demeurèrent furent composées de soixante-et

103. Il n'y avait que vingt compagnies, en exceptant les quatre accompagnant M. de Tracy.

104. Cette expression voudrait dire plus de mille soldats, ce qui est trois fois trop.

105. Encore un contemporain du temps qui mêle les soldats de Carignan avec ceux de M. de Tracy.

quinze hommes chacune. Il y eut près de trois cents hommes de ce régiment qui s'établirent dans le pays, non pas avec des filles de joie, comme le prétend le baron de La Hontan, mais avec des filles et des femmes qui étaient en France à charge à de pauvres communautés, d'où on les a tirées pour les conduire, de leur plein gré, en Canada." Le même auteur ajoute que les quatre compagnies en question furent réformées lorsque les hommes se marièrent et qu'on les remplaça par quatre autres.

Claude Le Beau, qui vivait à Québec en 1729, ajoute : " Le R. P. Joseph, Canadien (probablement Joseph Denys de la Ronde), et d'autres vieillards, qui ont presque touché à ces premiers temps, disent que les hommes du régiment Carignan-Salières s'établirent avec des filles venues de France."

Voici les remarques d'un autre auteur : " Ce régiment, quelque temps après,¹⁰⁶ fut embarqué pour passer en Canada, commandé par M. de Salières. La permission que le roi donna aux officiers et aux soldats de se marier en ce pays-là, ruina le régiment et il fut réduit aux deux colonelles¹⁰⁷ qui conservèrent leurs drapeaux blancs et étaient de cent hommes chacune, tous officiers réformés, sergents et vieux soldats. Ce régiment étant repassé en France, le roi le rétablit et le fit de seize compagnies, une desquelles était la colonelle de Salières."¹⁰⁸

Garneau dit : " Comme l'immigration augmentait peu, on permit aux officiers et aux soldats du beau régiment de Carignan de rester en Canada. Des terres leur furent distribuées, avec des secours d'argent pour les aider à commencer

106. Après être devenu Carignan-Salières, en 1659.

107. Ce calcul nous laisserait plus de mille hommes, ce qui serait beaucoup exagéré.

108. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 421.

leurs établissements. Six¹⁰⁹ compagnies, qui étaient repassées en France avec M. de Tracy (28 août 1667), revinrent en 1669 (?). Les officiers, dont la plupart étaient gentils-hommes, obtinrent des seigneuries, dans lesquelles se fixèrent leurs soldats.¹¹⁰ Est-il certain que les compagnies revenues avec Talon appartenaient au régiment de Carignan ?

“ M. de Tracy débarqua avec sa petite armée (1665). Les quatorze à quinze cents hommes qu’il amenait étaient, en effet, une véritable armée et un événement considérable pour ces contrées qui n’avaient jamais vu plus de cent à cent cinquante soldats réunis... Talon emportait pour instruction de faire tous ses efforts pour déterminer le plus grand nombre des soldats, après l’expédition, à prendre leur congé et un établissement au Canada. Il ne manqua pas de s’y employer et parvint, en effet, à conduire à bonne fin cette importante affaire. Le plus grand nombre des officiers et des soldats acceptèrent ses offres et se fixèrent au Canada. C’était un grand pas dans le peuplement de ce pays, qui n’avait jamais reçu et ne reçut jamais depuis une immigration de cette importance. Les officiers obtinrent en concession des seigneuries, et il est probable qu’un grand nombre de soldats prirent des terres sous leurs officiers respectifs... Ce licenciement dut procurer plus d’un millier de colons au Canada. Les troupes amenées par M. de Tracy devaient former quinze cents hommes, sur lesquels il faut déduire trois cents soldats qui restèrent au service et autant environ pour les hommes morts pendant la guerre et ceux qui purent retourner en France ; restaient donc huit à neuf cents hommes que l’on congédia. Si l’on y

109. Quatre compagnies seulement étaient retournées en France en 1667 ; il est vrai qu’il en revint six en 1670 dans lesquelles étaient sans doute des soldats repassés avec M. de Tracy.

110. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, I, p. 214.

joint maintenant tous ceux qui suivent nécessairement les armées et que ce licenciement dut forcer à prendre fortune dans le pays, avec le régiment, nous atteindrons facilement, on le voit, le chiffre de mille immigrants. Cette évaluation est encore confirmée par le recensement de 1668, qui mentionne quatre cents douze soldats établis, cette année même, dans le pays, mais non encore portés sur le cens. Or, comme en 1666 et en 1667 la plupart avaient déjà reçu leurs terres et s'étaient installés, tout tend à montrer comme très rationnel le chiffre de mille comme nombre des émigrants laissés dans le Canada par le congédiement de cette petite armée... Le roi fit à chaque soldat un présent et des avances pour l'aider à s'établir, et quand il se mariait à une des filles que l'on envoyait de France, on donnait cinquante livres à sa femme en provisions diverses... En arrivant au Canada, en 1665, Talon n'y avait pas trouvé trois mille âmes, puisque le recensement de 1666, comprenant les colons qu'il avait amenés,¹¹¹ ne porte que 3,418 habitants (âmes) ; en 1667 un nouveau recensement¹¹² nous donne un chiffre de 4,312, et le cens de 1668 porte 5,870 habitants, formant 1,137 familles, sans compter 412 soldats congédiés qui étaient encore à peine établis... De ces hommes, quelques-uns trouvèrent des épouses dans les familles mêmes du pays, mais le plus grand nombre fut marié avec les jeunes filles que l'hôpital général de Paris envoyait fréquemment au Canada. Nous savons même par des chiffres positifs qu'avant de pourvoir au mariage de ces nouveaux colons, on expédia alors pendant plusieurs années cent cinquante à deux cents filles par an au Canada ; et en général à peine

111. Talon et ses gens arrivèrent après que le recensement fut terminé.

112. Pris avant l'arrivée des navires de France.

étaient-elles arrivées qu'elles étaient mariées... Ces licenciements, répétés coup sur coup, pour aider le peuplement du Canada, et d'après les prescriptions instantes du gouvernement, constituèrent une sorte de tradition invariablement suivie désormais par tous les gouverneurs. Tous facilitèrent, autant que possible, à ceux des soldats qui le désiraient leur établissement dans le pays ; et, comme on ne tarda pas à arrêter (fixer) l'entretien normal de sept cents hommes à titre de garnison ordinaire, ils devinrent un auxiliaire permanent pour le recrutement de la population. Les soldats entretenus au Canada eurent en outre cette utilité que souvent on les dispersait en cantonnement chez les habitants, où ils pouvaient être pour leurs travaux d'utiles auxiliaires, qu'il eût été impossible de se procurer dans ce pays."¹¹³ Cette étude conclut au chiffre de mille hommes, ce qui nous paraît au moins double de la réalité.

L'abbé Ferland nous dit que "les soldats du régiment de Carignan qui furent d'abord licenciés se groupèrent auprès des centres déjà subsistants ; beaucoup d'entre eux épousèrent des filles du pays et entrèrent dans les rangs de l'ancienne population, à laquelle ils communiquèrent un levain de leur esprit militaire. Ils étaient devenus Canadiens par leurs habitudes et leurs affections, quand d'autres compagnies du même régiment furent renvoyées au Canada pour y recevoir leur congé. Ainsi, l'ancienne population s'est toujours maintenue supérieure en nombre aux accessions qu'elle recevait et elle leur a communiqué son type original, tel qu'il s'était formé et développé sous Champlain, sous Montmagny et sous leurs premiers successeurs."¹¹⁴

113. Rameau de Saint-Père, *la France aux Colonies*, II, p. 25-31.

114. Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 9.

“Le régiment de Carignan, dit Mgr Tanguay, qui fut presque tout licencié ici, jeta sur nos rives une nombreuse population appartenant à la meilleure aristocratie.”¹¹⁵

En l'absence de pièces officielles nous devons nous contenter des opinions ci-dessus. Il est probable que pas plus de quatre cents hommes du régiment de Carignan sont restés dans la Nouvelle-France mais, de 1670 à quelques années plus tard, un nombre pareil est sorti des détachements que le roi entretenait dans la colonie, ce qui donnerait raison à Rameau de Saint-Père, par exemple, qui penche pour près de mille.

Citons enfin un chercheur qui a surveillé cette question depuis longtemps et qui se promettait de la tirer au clair : “Il y a une liste des noms des officiers et soldats du régiment de Carignan qui sont établis au Canada. Leur nombre, diversement évalué par les historiens, était de 403. Le débat sur ce point se trouve, je crois, vidé. J'avertis ceux qui croiraient trouver là le précieux renseignement longtemps désiré, que la trouvaille ne vaut pas ce qu'ils en pourraient espérer. En effet, on sait qu'à cette époque il était d'habitude à peu près générale de donner à tout soldat un sobriquet. Avec le temps ce nom se greffait à sa personne et devenait le seul connu. C'est sous ce nom d'emprunt, dérivé le plus souvent de leurs particularités physiques, morales ou mentales, que sont désignés la plupart des soldats dans cette liste : La Bonté, La Douceur, La Malice, La Joie, Vadeboncœur, Pretaboire, etc. Rendus à la liberté et devenus colons ou artisans, les noms véritables, le plus souvent, furent repris. Il en résulte, on le comprend, un obstacle qui enlève à ce document une partie de sa valeur.”¹¹⁶

115. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. IX.

116. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 31.

Le relevé officiel de 1675 porte la population du Bas-Canada à 7,832 âmes ; celui de 1676 à 8,415. Le roi trouva ces chiffres trop faibles ; il en exprimait sa surprise dans une lettre du 15 avril 1676, vu, disait-il, " le grand nombre de colons que j'ai envoyés depuis quinze ou seize ans ; on a dû omettre un grand nombre d'habitants." Le recensement qui suivit indique qu'on ne s'était guère trompé, et celui de 1681 montre qu'on ne pouvait aller au-delà. Il va sans dire que huit cents coureurs de bois manquaient à l'appel, mais tout de même Louis XIV avait dû faire des calculs un peu exagérés. En ce moment, il voyait en noir, étant sous le coup des déceptions que lui attirait sa politique à l'égard de l'Europe. La guerre de Hollande, ouverte en 1672 sous des auspices favorables, avait tourné contre lui. Guillaume d'Orange, son grand adversaire, surgissait et, avec une habileté surprenante, unissait de son côté les principales forces du continent. Condé se tenait à l'écart depuis 1676. Turenne venait d'être tué. La faiblesse des généraux français, le vide du trésor, le ralentissement du commerce par suite de la guerre trop prolongée, tout contribuait à diminuer le prestige du monarque dont l'ardeur ambitieuse avait produit ces revers de fortune. Nous n'avions plus à attendre de la France l'aide si nécessaire à une colonie déjà commencée, non encore affermie. Pour surcroît de malheur, le Canada, privé de Talon, ne comptait plus personne pour activer les progrès matériels, l'agriculture en premier lieu. Le comte de Frontenac s'en tenait au développement de la traite des pelleteries. " Il est certain, dit Rameau de Saint-Père, que, à partir de 1675, on ne trouve plus dans les actes du gouvernement français le zèle qu'il avait montré précédemment pour le Canada. Plus de sollicitude active, plus d'envois de colons, à peine quelques recrues pour les troupes, et un abandon de plus en

plus prononcé de la colonie à sa propre faiblesse.” Ce qui sauva le pays de la ruine et maintint tant bien que mal la situation, ce furent les enfants du sol. La colonisation avait pris une assiette solide et, si peu étendue qu’elle nous paraisse à cette époque, son rôle primait tous les autres moyens d’existence ; elle résista même au fâcheux entraînement du commerce des pelleteries, mais non sans éprouver sur ce point des pertes en hommes qui ne pouvaient se compenser. Les fonctionnaires, étrangers aux intérêts canadiens, ne se faisaient pas faute d’affaiblir le noyau des cultivateurs en dirigeant vers les courses lointaines les fils des habitants.

Le plan de Talon consistait à former une ligue militaire entre les Iroquois et nous par le moyen de soldats licenciés qui deviendraient cultivateurs et, en cela, il disait se modeler sur le système colonisateur des Romains. C’était, en effet, tellement romain qu’il ne fut pas capable de l’exécuter. Le climat du nord, la neige, la forêt, les grandes distances d’un lieu à un autre, la pénurie des ressources en tous genres, ne ressemblaient pas aux admirables pays en pleine culture dont les soldats de la République massacraient les habitants et prenaient les fermes prospères. Louis XIV voulait établir le système féodal : des censitaires ayant pour chefs des seigneurs moitié civils moitié militaires, comme les Saxons de Clovis, mais il ne prit jamais la peine de traduire sa pensée dans le sens pratique. Clovis, arrivant au Poitou avec ses bandes de cultivateurs-soldats, avait enlevé les plus belles terres aux Latins et s’y était installé. C’était une civilisation qui, le sabre à la main, remplaçait l’ancien ordre civilisé. Quel rapport ces choses pouvaient-elles avoir avec le Canada sauvage ? Aucun.

VIII

Un mot, une digression au sujet du régiment de Carignan, pour lui dire adieu. Sa rentrée en France, sa troisième ou quatrième réforme, puis la guerre de Hollande sont les premières choses à remarquer. Le 6 avril 1672, Louis XIV dénonçait aux Provinces-Unies l'ouverture des hostilités et, bientôt après, il s'avança avec cent trente mille soldats. Le 16 mai il écrivait au comte de Frontenac, nommé gouverneur du Canada, l'instruisant de cette démarche. Le 12 juin eut lieu le célèbre passage du Rhin.

Il nous a été impossible de suivre le régiment qui nous intéresse, à travers cette campagne et bien d'autres. Le Père Daniel, notre seul guide en cela, est peu précis et nous ne l'avons deviné qu'à l'aide d'autres sources ; encore y est-il plutôt question du chef que des soldats : " Au prince de Carignan succéda le comte de Soissons, au comte de Soissons le marquis de Lignerac, et puis M. de Cotteron et M. de Cebret." La colonelle de Salières y était toujours avec son drapeau blanc et avait pour capitaine M. de Salières, fils de celui qui avait été colonel du régiment en Canada. En 1714, sur la liste des régiments d'infanterie, M. de Cebret est porté à la tête du régiment du Perche, nom que le régiment de Carignan avait pris sous M. de Lignerac, vers 1700. Le successeur de ce dernier, M. de Cotteron, ayant été tué en 1707, au combat de Turin, on peut penser que le régiment était alors avec lui. Au mois d'octobre 1718, le régiment fit consentir M. de Salières à ne plus porter le drapeau blanc dans sa compagnie, laquelle il lui conserva, le dédommageant par un brevet de colonel.¹¹⁷

117. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 53, 421. Susane, *l'Ancienne infanterie française*, p. 236, dit que le reste du régiment de Carignan devint, plus tard, le noyau du régiment de Lorraine ; ce dernier figura sur les contrôles avec une personnalité distincte jusqu'en 1794.

Le prince Eugène-Maurice de Carignan, de la famille de Savoie, fut induit par sa mère, qui appartenait à la maison de Bourbon, à épouser, en 1656, Olympe Mancini, nièce de Mazarin, et ce dernier fit revivre pour le prince le titre de comte de Soissons, de sorte que Olympe Mancini est toujours citée comme "comtesse de Soissons" ou encore "madame la comtesse" tout court. Elle dominait absolument son mari. On a rendu celui-ci assez ridicule en prétendant que Molière a pris de lui le mot de M. Jourdain qui s'étonne de faire de la prose. "C'était d'ailleurs, dit un biographe, un brave militaire qui avait fort bien servi ; il s'était signalé à la bataille des Dunes, en 1658, sous Turenne, et y avait culbuté l'infanterie espagnole, à la tête des Suisses qu'il commandait. Il fut envoyé, en 1661, en ambassade extraordinaire au couronnement de Charles II, et il se battit en duel avec un lord qui avait mal parlé du roi de France. Il fit les campagnes de Flandres et de Hollande, en 1667 et 1672, et fut un des plus braves au passage du Rhin. Il allait rejoindre l'armée de Turenne en Allemagne quand il mourut assez subitement."¹¹⁸ Olympe Mancini lui avait donné trois filles et cinq fils dont l'un, né à Paris en 1663, fut le fameux prince Eugène, allié de Marlborough, qui pesa si cruellement sur les destinées de la France à la fin du règne de Louis XIV. Ce monarque avait été élevé avec Olympe Mancini et il l'aimait ; les coups que lui portait le fils devaient être pour lui doublement sensibles ; mais la mère avait encouru la disgrâce de son ancien amant, de sorte que la conduite du prince Eugène ressemble fort à la vengeance. "Rien n'était pareil, observe le duc de Saint-Simon, à la splendeur de la comtesse de Soissons, de chez qui le roi ne bougeait, avant et après son mariage, et qui était la

118. En 1673. Amédée Renée, *les Nièces de Mazarin*, p. 211.

maîtresse de la cour, des fêtes et des grâces." En 1679-80, elle tomba sous des intrigues de cour et se sauva à l'étranger. Colbert, fidèle au souvenir de Mazarin, avait protégé ses nièces ; Louvois, ennemi de Colbert, persécuta Olympe ; "il la poursuivit jusque dans les enfers," selon les termes de l'abbé de Choisy. Elle erra vingt-huit ans hors de France et mourut à Bruxelles en 1708, âgée de soixante-huit ans, au moment des plus grandes victoires de son fils.

Parmi les corps français d'où l'on tira des détachements pour les envoyer en Amérique au secours de Washington (1776-78), il y avait le 30^e du Perche qui fournit 1,064 hommes. Quatre autres en donnèrent davantage. Le contingent total fut de 25,658 hommes sortis de trente-quatre régiments.¹¹⁹

IX

Nous avons expliqué dans les mémoires de la Société royale, année 1901, l'origine des coureurs de bois. Ce qui va suivre complète le tableau. Citons d'abord l'abbé Faillon :

"L'arrivée des troupes introduisit le relâchement dans les mœurs et donna une funeste atteinte à cette simplicité primitive, à cette charité généreuse que nous avons admirées tant de fois et qui, pendant près de trente ans, avaient fait comme le caractère particulier de Villemarie. En envoyant le régiment de Carignan dans son entier, sans choisir les soldats et les officiers, on devait semer et on sema en effet l'ivraie parmi le bon grain. Quelques-uns des chefs militaires furent même un grand sujet de scandale... Les exemples scandaleux de La Frédière et notamment son

119. Adrien Pascal, *l'Armée française*, II, p. 226.

trafic illicite avec les Sauvages, trouvèrent un trop grand nombre d'imitateurs parmi les officiers des troupes, et eurent, pour toute la colonie, les plus tristes résultats. Ces militaires devenus trafiqueurs, songeant avant tout à leurs intérêts privés, semblèrent, au lieu de concourir à l'établissement du pays, n'y être venus que pour conspirer sa ruine par le commerce avec les Sauvages, à qui ils donnaient des liqueurs fortes en échange de leurs pelleteries. Ils occasionnèrent dans la colonie d'horribles désordres de la part de ces barbares, et les choses allèrent même si loin que plusieurs des habitants des Trois-Rivières, du cap de la Madeleine, de Champlain, crurent devoir en informer le Conseil de Québec. Ils se plaignirent de ce que, malgré les défenses tant de fois réitérées, on envoyait des gens de guerre traiter des boissons enivrantes aux Sauvages, et en si grande quantité, qu'à Villemarie, aux Trois-Rivières, à Champlain, au cap de la Madeleine, à Batiscan, à Sainte-Anne, on rencontrait de ces derniers perpétuellement ivres, se livrant aux désordres les plus monstrueux que pouvait produire l'ivresse dans ces barbares. Ils ajoutèrent que ces gens de guerre, non contents de traiter avec les Sauvages dans les habitations, les suivaient à la chasse sous divers prétextes, d'où il arrivait que, par leurs ivrogneries continuelles, les Sauvages étaient tellement détournés de cet exercice, qu'ils ne rapportaient que le demi quart des pelleteries qu'on eût pu espérer d'eux sans cela.¹²⁰

Par l'arrêt du 10 novembre 1668, il était permis "à tous les Français, habitants de la Nouvelle-France, de vendre et débiter toutes sortes de boissons aux Sauvages qui en voudront acheter d'eux et traiter."¹²¹

120. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 383-391.

121. *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 535.

Le terme “ tous les Français habitants ” paraît avoir été choisi pour désigner les colons, mais il arriva que “ les volontaires, les vagabonds et d’autres se crurent autorisés, aussi bien que les habitants ou les colons proprement dits, à vendre des boissons aux Sauvages, ce qui donna lieu à des rixes fâcheuses entre les Français.”¹²²

La permission de traiter de la boisson enivrante était restreinte aux habitations des blancs. Défense était faite d’en porter dans les bois, mais il était difficile de faire observer cette règle dans un pays si vaste, ajoute Faillon, “ où il n’y avait d’autres troupes que les garnisons de Québec, des Trois-Rivières et de Villemarie, si peu considérables qu’à peine suffisaient-elles pour maintenir l’ordre dans ces trois postes. Ainsi, au mois de juillet 1670, M. de Courcelles ayant appris qu’on avait rencontré des coureurs de bois à soixante ou quatre-vingts lieues audessus de Villemarie, avait ordonné au juge de ce lieu d’informer contre eux, et au commandant, qui était alors M. de la Motte, de donner main-forte pour les poursuivre et les arrêter ; mais que pouvait faire ce commandant avec dix soldats de garnison, pour saisir à une si grande distance des hommes qui formaient entre eux des ligues et marchaient toujours en armes ? Il arriva de là que l’impunité de ces désordres fut cause que le nombre des coureurs de bois s’accrut considérablement.”

Voyons maintenant le témoignage de Nicolas Perrot : “ Des soldats du régiment de Carignan se mirent dans l’esprit de vouloir courir les bois avec les Iroquois et de les suivre partout dans leurs chasses. Ils se précautionnèrent de beaucoup d’eau-de-vie et partirent sans le dire à personne. Ils avertirent de leur départ quelque’un de leurs officiers seule-

122. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 441.

ment, qui aidait même à les mettre en état de faire ce voyage, dans l'espérance d'y avoir un peu de part. Cinq de ces soldats, qui étaient déjà stylés à ces sortes de voyages, et qui savaient la route de cette rivière et les endroits où les Iroquois avaient coutume de chasser partirent la nuit et arrivèrent à la Pointe-Claire du lac Saint-Louis où ils trouvèrent un Iroquois qui avait son canot plein de peaux d'élangs. Ces soldats lui demandèrent s'il ne voulait pas boire un coup d'eau-de-vie ; il répondit que non. Voyant, néanmoins, qu'on lui voulait donner à boire gratuitement et sans intérêt, il accepta l'offre qu'on lui faisait. Cela l'engagea à en boire davantage et, à force de l'exciter, il en but tant qu'il se saoula mort-ivre. Ces soldats, le voyant hors de raison et sans connaissance, lui attachèrent une pierre au col et le jetèrent dans l'eau, au large du lac. Les autres Iroquois, qui avaient fait leur chasse, étant rendus à Montréal, demandèrent, quelque temps après, si on ne l'avait pas vu. On leur dit que non ; tellement qu'ils le crurent noyé le long du saut de la rivière des Outaouas. Cependant, quelques Sauvages, allant ou revenant de la chasse, aperçurent un corps flottant sur l'eau, soit que la corde qui servait à lui attacher la pierre au col fut rompue ou qu'elle ne fut pas assez pesante. Ils furent droit vers ce corps et reconnurent celui dont on ne savait point de nouvelles. Ils le transportèrent à Montréal et, dans les plaintes qu'ils firent, ils représentèrent que, dans leurs chasses, il n'y avait pas eu d'autres Sauvages qu'eux et, par conséquent, il n'y avait que des Français qui pouvaient avoir tué leur camarade. On fit d'exactes recherches pour découvrir les auteurs de cette action, sans pouvoir réussir. Les soldats, après avoir fait ce coup, apportèrent nuitamment les pelleteries chez leur officier et lui firent accroire qu'ils les avaient traitées avec des Iroquois qui étaient retournés à la chasse. Cet officier

en donna en payement à quelqu'un, car c'était l'usage de s'en servir au lieu de monnaie dans le pays. Celui qui les avait eues de cet officier les avait aussi données à quelque autre et, de cette manière, elles étaient passées en plusieurs mains. Il arriva qu'un Français en ayant une, la porta chez un marchand où se trouvèrent présents des Iroquois, qui la reconnurent par la marque différente que chacun d'eux met à sa pelleterie. Ils la saisirent pour la porter sur le champ au commandant de la ville. On fit venir le Français, qui fut questionné pour savoir de qui il avait eu cette peau. Il nomma la personne qui la lui avait donnée. On la fit appeler ; elle nomma aussi celle dont elle l'avait reçue, et on reconnut par ce moyen qu'elle était venue en premier lieu de la maison où demeurait l'officier. On y fouilla, et plusieurs peaux de la même marque s'y trouvèrent qui furent reconnues appartenant à ce Sauvage assassiné. Ces preuves ne laissèrent plus de doute qu'il avait été tué par des soldats. Ces soldats, dans ce temps-là, étaient partis derechef pour traiter de l'eau-de-vie dans la rivière des Outaouas, après avoir remboursé l'officier de la première avance et de la dernière qu'il leur avait faite, pour le reste du butin de l'Iroquois qu'ils avaient assassiné. Il fut ordonné à l'officier de les arrêter aussitôt qu'ils seraient de retour, ou d'avertir afin de les punir et de rendre justice aux Iroquois, car on les entendait déjà murmurer. Ils donnaient à connaître que leur indignation était assez grande pour renouveler la guerre, si on avait manqué de leur faire raison de cet assassin.¹²³ Les auteurs de cet assassin n'ayant point de retraite plus assurée que chez leur officier, arrivèrent la nuit chez lui où ils furent arrêtés et mis en prison. Le conseil de guerre s'étant assemblé pour les juger, ils avouèrent, dans les pre-

123. De nos jours on dit assassinat.

mières interrogations, le crime dont on les accusait et furent condamnés, tous les cinq, à être passés par les armes, en présence des Iroquois. On les fit conduire et attacher, tous les cinq, chacun à un poteau. Les Iroquois s'étonnèrent de l'ample justice qu'on leur rendait et demandèrent grâce pour quatre, parce que n'ayant perdu qu'un homme, il n'était pas juste, disaient-ils, d'en défaire cinq, mais un seulement. On leur fit comprendre que les cinq étaient également criminels et méritaient sans exception la mort. Les Iroquois, qui ne s'attendaient pas à une satisfaction si étendue, redoublèrent leurs instances pour obtenir la grâce de quatre et firent pour ce sujet des présents de colliers de porcelaine, mais on ne les écouta pas et on les passa tous les cinq par les armes.¹²⁴

Le comte de Frontenac écrivait à Colbert, le 2 novembre 1672 : " Il faudrait envoyer ici quelques troupes, qui seraient très nécessaires pour maintenir ce pays en repos, en empêchant les désordres des coureurs de bois qui, si l'on n'y prend garde, deviendront comme les bandits de Naples et les boucaniers de Saint-Domingue. Leur nombre s'augmente tous les jours, nonobstant toutes les ordonnances qu'on a faites, et que j'ai encore renouvelées, avec plus de sévérité qu'auparavant. Leur insolence, à ce qu'on m'a dit, va au point de faire des ligues et de semer des billets pour s'attrouper, menaçant de faire des forts et d'aller du côté de Manate et d'Orange, où ils se vantent qu'ils seront reçus et auront toute protection."

124. Cette exécution eut lieu le 6 juillet 1669. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 115-17. La Mère de l'Incarnation dit à peu près la même chose. Voir aussi l'épisode de Bancaud, note III sur le *Voyage* de Dollier de Casson et Galinée ; *Société royale*, 1901, p. 81. Thomas Chapaig, *Jean Talon*, p. 332, dit qu'on ne fit périr que trois hommes, mais les témoignages de Perrot et de la Mère de l'Incarnation paraissent péremptoires.

LES OFFICIERS DE CARIGNAN

Le lecteur demande toujours des explications. Les détails nous manquent, qu'importe ! il faut qu'on explique. Chaque fois qu'il s'agit du régiment de Carignan, les opinions étant indécises, on insiste, néanmoins, pour avoir un exposé clair et précis de toute la substance. Comment le donner puisque les pièces essentielles font défaut ?

Ce que nous venons de dire devrait suffire, à la rigueur, pour l'acquit de notre tâche ; cependant un point n'a pas été mis en lumière, savoir : les noms des officiers du régiment et même, si possible, des notes sur chacun d'eux.

Il n'y a pas de liste connue de ces hommes. C'est avec patience et longueur de temps que nous en avons retrouvé un certain nombre ; peut-être en avons-nous assez pour comprendre le rôle qu'ils jouaient, du moins en ce qui concerne le parti resté en Canada. Les vingt-quatre compagnies, y compris celles de M. de Tracy, devaient avoir chacune quatre officiers.¹ Nous en avons plus de quatre-vingts dans cette étude. On peut les classer comme suit :

Tués en Canada.

D'Aiguemortes périt dans la retraite, à la fin de février 1666, avant que d'avoir traversé le lac Champlain.

1. Voir la préface de ce livre.

En juin 1666, furent tués près du fort Sainte-Anne, au lac Champlain, Chasy, Chamat, Morin, Montagny ; ce dernier devait être le surnom de Jean Laumonier, sieur de Traversy, capitaine au régiment de Carignan.

Le lieutenant De Luc ou Du Luques périt durant la marche de retour, l'automne de 1666, et un officier du nom de de Chaulnes fut tué par les Iroquois.²

Repasés en France, ou dont la trace se perd après 1668.

De Beaubel, officier volontaire ; de Salampar, gentil-homme volontaire ; de Saint-Nicolas ; François de Sainte-Croix, lieutenant de la compagnie de Michel-Sidrac Dugué ; Jean Dugal, sieur du Fresne (Dufresne), major des troupes en Canada ; l'enseigne Darienne, commandant une escouade au fort Sainte-Anne en 1666 ; le lieutenant François Feraud, aide-major et premier aide-de-camp de M. de Salières ; Valentin Frapier, sieur de Beauregard, lieutenant ; le chevalier Flottant de Lescure ; le capitaine Maximin ; Mignardet, lieutenant de la compagnie colonelle ; François de Montail, sieur de Clairvacq (ou Clérac), capitaine au régiment du Poitou ; le capitaine Jean-Maurice-Philippe de Pernon de la Fouille, oncle de Philippe Gauthier de Comporté ; le capitaine de Latour ; Nicolas de Choisy, cadet de la compagnie de Maximin ; Prudent-Alexandre Taboureau (Tabouret ?) de Véronne, enseigne de la compagnie de M. Berthier ; le capitaine de Rougemont, commandant au fort Sainte-Thérèse en 1666 ; Jean Nicolas, sieur de Brandis, enseigne.

2. Daniel, *Quelques contemporains*, p. 34. Il ajoute que de Chaulnes avait servi en France dans les gendarmes du roi et avait reçu plusieurs blessures aux sièges de Bonnemont et de Namur et aux batailles de Fleurus, Stenkerque, etc.

Voici d'autres noms que me fournit M. Régis Roy : Jean-Louis de Douglas, chevalier de Saint-Louis, lieutenant ; Roger de Bonneau, sieur de la Varenne, capitaine ; Vincent Basset du Tartre, chirurgien-major en 1666 ; le sieur des Granges, lieutenant de la compagnie de Roger de Bonneau de la Varenne ; Antoine d'Héricourt, lieutenant ; Pierre des Brandes, gentilhomme volontaire, inhumé à Montréal le 8 février 1666 " âgé de vingt ans " ; Pierre Julien, cadet dans la compagnie de M. de Contrecoeur ; Lavallée, cadet dans la compagnie de Michel-Sidrac Dugué ; Lazide, cadet dans la compagnie colonelle ; Pierre Ferré, sieur de Lespinay, lieutenant en 1666 ;³ Valentin des Hayes, gentilhomme volontaire, né en 1621, était de la compagnie colonelle ;⁴ François Massé, sieur de Walley, capitaine. Près de vingt ans plus tard, le 2 janvier 1684, à Versailles, le roi donne à Massé la compagnie du chevalier Aubéry en Canada. Le 25 avril 1685, le roi ordonne à Aubéry de rentrer en France.

Le chevalier Alexandre de Chaumont, né vers 1640, était maréchal des camps et armées du roi. Il retourna en France l'automne de 1666, portant les dépêches du gouverneur. Le roi lui donna le brevet d'aide-de-camp et, en 1667,

3. Est-ce de Carignan ? L'on pourrait ajouter à la suite de ces noms François de Gauds, sieur de Martinville, qui a tout l'air d'être ce " M. du Gas," lieutenant de M. de Courcelles à l'expédition de 1666.

4. Dans l'*Histoire des Ursulines de Québec*, II, p. 198, on mentionne le sieur des Hayes accompagné de son fils, mais cette note est absolument incorrecte. Valentin des Hayes fut inhumé à Montréal le 25 juillet 1667, à l'âge de quarante-cinq ans.

Dans les *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 458, on voit le " sieur de Monteuil," capitaine au régiment de Carignan ; c'est François de Montail, sieur de Clairvacq (ou Clérac), officier plus haut mentionné.

Quant à Taboureau (Tabouret ?) de Véronne il était en France en 1672(?) avec le titre de lieutenant. L'abbé François Daniel, *Quelques contemporains*, p. 35, dit qu'il a demandé vers ce temps à revenir en Canada, mais on ne saurait dire s'il le fit par la suite.

cet officier se préparait à reprendre le chemin du Canada, mais il en fut décidé autrement. En février 1676 il est dans la marine royale et apporte à Versailles des nouvelles de l'amiral Duquesne occupé à la guerre de Sicile. En 1685 on l'envoya ambassadeur auprès du roi de Siam. Plus tard on le retrouve avec le titre de marquis.⁵

A Québec, le 22 novembre 1667, au mariage de J.-B. Morin dit Rochebelle, était présent "Louis de Canchy, sieur de Lerolle." Le *Journal des Jésuites* note que "M. de Lerole était cousin de M. de Tracy," Nicolas Perrot dit que "M. de Noirolle (Lerole), neveu de M. de Tracy," était prisonnier des Iroquois au commencement de l'été de 1666. Il retourna à Québec et repassa en France.

Le capitaine Isaac Berthier, du régiment de l'Allier, servant auprès de M. de Tracy, était à Québec le 12 août 1665, témoin du mariage d'Henri Brocq ou Brault, sieur de Pomerainville.⁶ Il repassa en France en 1668, d'après l'abbé François Daniel et M. Régis Roy. Son frère Alexandre était aussi capitaine au régiment de Carignan ; celui-ci se fixa dans la colonie et obtint en 1672 un octroi de terre de vingt-huit mille arpents.⁷

En 1667, était garde-magasin à Québec, Nicolas Grisard, sieur des Ormeaux. Le 5 décembre, même année, à Québec, Roch Thoery, sieur de l'Ormeau, natif de Saint-André-de-Gailac, diocèse d'Alby en Languedoc, lieutenant au régi-

5. Voir *Mélanges historiques*, vol. VII, p. 58, 62, 63 et 64, le singulier amusement qu'il se donna en 1686 ou 1687.

6. Brocq ou Brault, parmi tant d'officiers, nous laisse à soupçonner qu'il fut lui-même officier.

7. Sur les Berthier, voir l'étude de Régis Roy, *Société royale*, 1913, p. 125.

Sur Charles-Paul de Marin, sieur de la Malgue, venu avec ou à la suite du régiment de Carignan, voir l'étude de Régis Roy, *Société royale*, 1904, p. 25. Cet officier épousa à Saint-François-du-Lac, le 5 juillet 1691, Marie-Madeleine Niquet.

ment de la reine, épousait Marie-Rogère Le Page, de Saint-Martin-de-Clammecy, diocèse d'Autun, en Bourgogne. Il est mentionné aussi comme enseigne de la compagnie de Michel-Sidrac Dugué en 1677. L'abbé Faillon nous donne un curieux récit de l'attaque à main armée dont il fut l'objet à Montréal, en 1671, de la part de deux officiers, Paul de Morel et de Carrion. Les personnes présentes étaient madame de l'Ormeau, Picoté de Belestre, Charles Lemoine, MM. Dollier de Casson et Jean Frémont, prêtres de Saint-Sulpice, un marchand de la Rochelle nommé Baston, un domestique appelé Gilles. Nous ne connaissons pas la suite de la carrière du sieur de l'Ormeau, sauf qu'il était décédé avant 1681, d'après le recensement de Québec cette année.

Jacques du Mesnil-Hurry, sieur de Saint-Marc, né en 1638, "capitaine des troupes," épouse à Québec, en 1668, Marguerite Chabert de la Charrière, née en 1649, fille de Jean Chabert de la Charrière et d'Anne LeRoux, de Sainte-Croix de Rouen, ou venant de cette ville. Lui était de Saint-Leu, diocèse de Coutance, en Normandie, et fils de Philippe du Mesnil-Hurry et de Jeanne Hue. Je perds sa trace après 1670, ainsi que de leur enfant Daniel, né en 1670. M. Régis Roy a le blason de cette famille.

M. Aégidius l'auteurs, conservateur de la bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal, me fournit les noms de deux officiers, d'après l'entrée suivante des registres de Montréal, à la date du 25 avril 1668 : "Sépulture de Jean Gabaret, cadet dans la compagnie de M. Desportes, capitaine dans le régiment de Carignan, âgé de trente ans environ."

Jacques-Théodore Cosineau, sieur de Manereuille, était officier au régiment de Carignan. Le 3 novembre 1672 on lui accorde une concession de terre "d'une demi-lieue de front au bout du lac Saint-Pierre, dans la Rivière-du-Loup (en haut)." L'insuccès de certaines affaires commerciales l'obli-

gea à renoncer à cette propriété et, le 12 mars 1682, elle est réunie au "domaine de Sa Majesté parce que M. de Mane-reuille est repassé en France la même année 1672 et ne s'est plus occupé de sa concession," laquelle passe à Jean Le Chasseur, le 20 avril 1683. En 1690, M. de Manereuille était capitaine, en France, au régiment du Poitou ; il revint en Canada en 1692 et, en 1694, il est cité comme lieutenant réformé. L'année suivante il retourne en France.

L'enseigne Dominique Lefebvre de Guesquelin a dû retourner en France l'automne de 1667, après avoir vendu son grade d'enseigne à Antoine Lafrenaye de Brucy, par l'acte suivant passé devant le notaire Gilles Rageot : " Par devant le d. Nore, fut présent en sa personne Dominique Lefebvre escuyer sieur du Guesclin, enseigne d'une compagnie du régiment de Carignan-Salières, lequel volontairement et du consentement de Monseigneur de Tracy, s'est démis par ces présentes de la ditte charge d'enseigne et de son drapeau envers Antoine de Lafrenée escuyer sieur de Brucy à ce présent et acceptant pour luy la ditte charge d'enseigne et drapeau, et ce moyennant le prix et somme de cinq cents livres monnaie de France et y ayant cours que le sieur du Guesclin a reconnu et confessé avoir eu et reçu par l'ordre et des deniers du d. seigneur de Tracy dont il s'est tenu pour comptant, satisfait et bien payé et en a quitté et quitte le d. sieur de Brucy et toutes autres promettant, etc., obligant, etc., renonçant, etc. Fait et passé au d. Québec en l'hotel de m.d. seigneur le vingt-sixième jour d'août mil six cent soixante sept près midy. . . "

Le régiment de Carignan avait ses caporaux ; le caporal était, comme aujourd'hui, le grade le moins élevé ; il formait une catégorie intermédiaire entre les soldats et les officiers ; ceux qui le portaient ne s'en prévalaient que rarement. Ainsi, nous n'en connaissons qu'un seul, d'après

l'entrée suivante au registre de Montréal à la date du 7 novembre 1665 : " A esté enterré Jean Moisan dit le Breton, de Vannes en Bretagne, caporal de la Cie de M. de Contre-cœur, mort à l'hôpital."

Aumôniers.

Messire Flavien de Saint-Pons, prêtre, appelé l'abbé de Carignan, était aumônier du régiment ; il arriva à Québec le 19 août 1665. Il est cité aux Trois-Rivières, en mai 1666, et il résidait au fort Saint-Louis de Chambly l'automne de 1667 ; il paraît être retourné en France l'année suivante.⁸

L'abbé Jean-Baptiste Dubois d'Egriseilles, arrivé le 19 août 1665, avec M. de Salières, accompagna l'armée à la campagne de l'automne de 1666 et faillit périr de misère. En octobre 1667, il était résident au fort Saint-Louis de Chambly ; en mai 1671, on le voit aux Trois-Rivières ; en juillet 1674, il figure à Montréal. Son départ pour la France paraît avoir eu lieu en octobre 1680.⁹

Le Père Thierry Beschefer, Jésuite, arriva à Québec le 19 juin 1665, avec des compagnies du régiment de Carignan, sur le vaisseau du capitaine Le Gangneur ; il se rendit jusqu'aux Trois-Rivières où les soldats devaient tenir garnison, mais atteint d'une fièvre continue, il retourna à Québec le 14 octobre suivant. Il alla comme missionnaire chez les Agniers de 1670 à 1682. On le trouve supérieur du collège de Québec durant plusieurs années, puis il passa

8. Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 47 ; Mère Marie de l'Incarnation, *Lettres*, 18 octobre 1667.

9. *Journal des Jésuites*, 19 août 1665 ; Mère Marie de l'Incarnation, *Lettres*, 18 octobre 1667 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 138 ; Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 47 ; *les Ursulines des Trois-Rivières*, I, p. 431. Son nom n'est pas "des Prinzeles" comme l'écrit Mgr Tanguay.

en France en 1689. Le 28 juillet 1691, il s'embarqua à la Rochelle pour revenir, mais il paraît qu'il ne séjourna pas longtemps dans la colonie et s'en retourna en France.¹⁰

Passés en Acadie.

Hector d'Andigné de Grandfontaine, capitaine au régiment du Poitou, puis à celui de Carignan, s'était vite familiarisé avec la vie des bois et la guerre des Sauvages. Il avait avec lui au régiment plusieurs cousins du nom d'Andigné, selon M. Régis Roy. Vers 1669 il obtenait le grade de major. Le 5 mars 1670, furent rédigées, "pour le chevalier de Grandfontaine," des instructions afin d'aller commander en Acadie et solliciter "auprès des officiers de Sa Majesté Britannique, commandant à présent au dit pays," la restitution des terres, places et seigneuries qui devaient être remises au roi de France en vertu du traité de Bréda fait en 1667. En 1670 partirent donc de Québec une trentaine de soldats, le capitaine Jacques de Chambly, le lieutenant Joybert de Marson, l'enseigne de Villieu et l'enseigne Vincent d'Abadie de Saint-Castin, sous les ordres de M. de Grandfontaine. Les Anglais rendirent immédiatement le Maine, le sud du Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, le pays des Maléchites et la baie des Chaleurs, les îles Saint-Jean et du Cap-Breton. En 1673, M. de Grandfontaine

10. Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 47. Le Père Beschefer, né à Châlons-sur-Marne le 25 mai 1630, signait Théodore; il entra chez les Jésuites, à Nancy, le 24 mai 1647 et fut ordonné en 1662. En 1668-69, il était missionnaire au Cap-de-la-Madeleine; lorsqu'il revint en Canada, en 1691, sur le vaisseau l'*Honoré*, il avait pour compagnons de voyage le baron de La Hontan et M. de Meaupeau. De 1689 à 1691 il fut procureur des missions canadiennes en France.

étant rappelé en France, ce fut Jacques de Chambly qui le remplaça. M. de Grandfontaine reprit la direction des affaires en 1682.¹¹

Jacques de Chambly, ancien capitaine au régiment du comte Godefroy d'Estrades, érigea le fort Saint-Louis de Chambly, sur la rivière Richelieu, l'automne de 1665, et y resta commandant. Il prit part aux expéditions contre les Iroquois en 1666. La seigneurie du fort Saint-Louis de Chambly lui fut accordée le 29 octobre 1672 ; l'acte porte : "capitaine au régiment de Carignan et commandant les troupes en Canada." Le comte de Frontenac, arrivé dans le pays à l'automne de 1672, avait nommé M. de Chambly "commandant de toutes les habitations depuis la Rivière-du-Loup (Châteauguay) à celle de Saint-François (du Lac) jusqu'au Long-Saut (sur l'Ottawa), à l'exception de l'île de Montréal." Frontenac ajoute que l'habitation du fort Saint-Louis de Chambly, où réside cet officier, est la plus jolie de tout le Canada. C'est vers cette date, croyons-nous, que M. de Chambly épousa Mlle de Thauvenet dont la sœur aînée était mariée à François Hertel, sieur de Lafrenière. Le régiment de Carignan était alors repassé en France. M. de Chambly reçut le grade de capitaine dans le détachement d'infanterie que le ministère de la marine entretenait parmi nous et que l'on appelait improprement "troupes de la marine" puisqu'il ne renfermait pas de marins. En 1673 M. de Chambly commandait à Penta-goët, sur la côte du Maine, et, le 10 août de l'année suivante, attaqué par un corsaire hollandais auquel s'étaient joint des Anglais de Boston, il reçut une blessure grave ; le poste se rendit et son commandant fut rançonné, selon la coutume

11. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 199, 241, 247 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 79, 124 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 257.

des écumeurs de mer.¹² Peu après, M. de Grandfontaine partant pour la France, notre officier devint gouverneur de l'Acadie où il resta jusqu'à 1677,¹³ étant alors envoyé comme commandant aux Iles, puis à la Grenade, ensuite à la Martinique comme gouverneur provisoire, en 1679 ; en 1680 il succéda à M. de Saint-Martin comme gouverneur et il mourut dans cette dernière fonction, le 15 août 1687. Ses appointements lui étaient payés en soixante mille livres de sucre, principal produit de l'île. En temps de paix le sucre se vendait de cinq à sept francs le cent livres et de trois à cinq francs en temps de guerre. Sa femme lui survécut sans lui laisser d'enfant. Il paraîtrait que, un jour, ayant fait fouetter un nègre qui ne lui appartenait pas, elle reçut une réprimande du ministre des colonies, comme on le voit dans une dépêche que feu J.-O. Dion nous a montrée. Le fief de Chambly passa, après sa mort, à son neveu René Hertel, qui prit l'habitude de signer "Chambly," et qui fut tué dans la campagne de 1708 contre les provinces anglaises.

Pierre de Joybert, sieur de Marson et de Soulanges, né vers 1644, à Saint-Hilaire-de-Soulanges, en Champagne, était lieutenant de la compagnie de M. de Grandfontaine au régiment du Poitou et fit la guerre de 1666 avec le régiment de Carignan contre les Iroquois. En septembre 1668, il paraît être revenu de France mêlé à une affaire de marchandises et à des bagarres qui auraient eu

12. Le 25 mai 1675, le comte de Frontenac écrit au gouverneur du Massachusetts qu'il a envoyé un officier porter la rançon de M. de Chambly et celui-ci est remis en liberté à la fin de cette année. En 1676 il est en France.

13. En 1678, le roi fait mention de Joybert de Marson comme étant gouverneur de l'Acadie. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 305, fait mourir M. de Chambly en Italie, mais il se trompe ainsi que l'abbé François Daniel. Régis Roy a publié dans le *Bulletin des recherches historiques*, 1916, p. 374, une étude sur l'origine de la famille de Chambly ; voir aussi, même source, 1917, p. 14, ce qu'en donne Placide Gaudet.

lieu sur le navire la *Sainte-Anne* durant la traversée ; il y est fait mention principalement de barriques de vin. Le sieur Joybert de Marson commençait probablement alors son métier de trafiquant de fourrures. Au mois de septembre 1670, M. de Grandfontaine reçut du capitaine Walker le fort de Pentagoët à titre de gouverneur français de l'Acadie, et Joybert de Marson, agissant comme major, prit possession de Port-Royal et de Jemsec sur le fleuve Saint-Jean. En novembre 1671, Talon écrit que Joybert de Marson est de retour à Québec, après s'être brouillé avec M. de Grandfontaine. Le 17 octobre 1672,¹⁴ à Québec, il épousa Louise Chartier de Lotbinière ; le 20 du même mois, Frontenac lui concéda la seigneurie de Jemsec, sur le fleuve Saint-Jean, et l'envoya commander le fort de ce lieu où il y aura, dit-il, neuf hommes de garde fournis par M. de Grandfontaine. Le 18 août 1673, naquit à Jemsec Louise-Elizabeth qui fut baptisée à Québec le 15 juin 1675, et se maria, en 1690, avec le marquis de Vaudreuil, qui devint gouverneur général de la Nouvelle-France. Le 10 août 1674, un corsaire hollandais qui avait passé par Boston, attaqua le fort de Pentagoët où M. de Chambly fut blessé grièvement et pris ; ensuite il enleva de Jemsec Joybert de Marson et fixa sa rançon à mille peaux de castor. En apprenant cette nouvelle, vers la fin de septembre, le comte de Frontenac envoya un canot pour ramener à Québec madame Joybert de Marson abandonnée dans les bois du Nouveau-Brunswick. Son mari se libéra, on ne sait quand, mais ce fut en 1676 au plus tard, d'après l'acte de baptême de son fils Pierre-Jacques qui porte la date du 8 juillet 1677 à Québec. Dès l'été de 1676, Frontenac écrivait que Joybert de Marson

14. A ce mariage étaient présents Claude et Jacques de Joybert. L'un d'eux eut un fief près de Jemsec.

et sa famille retournent à Jemsec. Une note du roi, en mai 1678, constate que Joybert de Marson est commandant en Acadie; c'est l'année même où cet officier mourut. Il faut croire que sa veuve continua le commerce, car en 1682 il est fait mention des pelleteries qu'elle avait à Jemsec; en même temps elle sollicite de l'aide du roi et Colbert l'inscrit pour une pension de six cents livres par année, laquelle fut supprimée à la mort du ministre. L'automne de 1685, M. de Denonville écrit que la pauvre femme est à Québec, dénuée de tout avec ses enfants. Seignelay, alors ministre, accorde une pension de trois cents livres. En 1691 le titre de la seigneurie de Jemsec reçut nouvelle confirmation du gouverneur, puis du roi deux ans plus tard, ce qui ne pouvait être utile que pour le commerce des fourrures. Le fils, Pierre-Jacques, se fit donner une terre, en Canada, aux Cascades, qui prit le nom de Soulanges.¹⁵

L'enseigne Jean-Vincent d'Abadie, sieur de Saint-Castin, originaire du pays basque, appartient complètement à l'Acadie, où il a joué le rôle d'un héros de roman et laissé des souvenirs multiples. De simples notes comme celles-ci ne pourraient que le défigurer ou le laisser incomplet devant l'histoire, si nous tentions d'examiner sa carrière.

Claude de Villieu et sa descendance avaient été anoblis par Emmanuel, duc de Savoie, en 1628, puis, comme les circonstances l'obligèrent plus tard à changer de pays, il se fixa à Beaumont-sur-Mer et obtint d'enregistrer ses lettres patentes à Poitiers en 1662. Son fils, Claude-Sébastien le Bassier de Villieu, sieur de Daudeville, né à Turin, en

15. *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 199, 202, 212, 230, 243, 263, 266, 290, 299, 346, 578; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 531; *Titres seigneuriaux*, I, p. 257, 334, 400; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 166; III, p. 283; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 79; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 253, 494.

Piémont, signait au contrat de mariage d'Henri Brocq ou Brault, le 12 août 1665, à Québec. Il est qualifié de volontaire et enseigne au régiment de Carignan, aussi de lieutenant de la compagnie de M. Berthier. Vers 1667 il demanda la permission de faire un voyage en France et s'y maria, à Nantes, paraît-il, avec Jeanne-Marie Le Breton. Au mois de juin 1668 le roi accorda au père des lettres de naturalisation. Notre officier ayant "vendu tout son bien pour le transmettre en Canada avec toute sa famille," il est dit dans une plainte au Conseil Souverain que ceux qui ont le monopole du commerce ont "refusé le passage de ses effets, ce qui l'a obligé de demeurer en l'ancienne France, de même qu'un chirurgien de Montréal qui a été obligé de prendre la route des Iles (Antilles) plutôt que celle du Canada parce que on lui a refusé d'y passer ses effets." La présence de ce ménage est signalée à Québec le 26 septembre 1671, par la sépulture d'une fille née en 1668 ou 1669. Peu après, de Villieu fut envoyé en Acadie, mais avec le dessein de revenir puisqu'il reçut en 1672 la seigneurie appelée plus tard du nom de Le Gardeur de Tilly. De Villieu s'étant tout à fait acclimaté en Acadie, la terre en question fut reprise par l'intendant et concédée à une autre personne en 1683. Madame de Villieu était encore à Québec ou dans les environs, en 1675, et elle occupait une maison appartenant à Pierre Niel ; elle exploitait une pêcherie et faisait en même temps enregistrer les lettres de noblesse de son mari. Il est probable qu'elle ne tarda guère à partir elle aussi. De ce moment jusqu'à 1704, on voit de Villieu agir comme militaire sous les gouverneurs de Port-Royal ; il eut une carrière mouvementée, monta en grade, subit la disgrâce du roi, reprit ses fonctions, fut accusé de faire le commerce, se brouilla avec ses chefs, fut pris par les Anglais, retourna à la tête de sa compagnie, reçut un fief, revint major de l'Aca-

die, en 1702, fut de nouveau interdit, et, finalement, en 1704, on lui donne six cents livres de pension. Son fils Claude-Sébastien, marié à Judith Le Neuf de la Vallière, en 1692, a été un officier militaire de distinction.¹⁶

Le capitaine Louis Petit, natif de Normandie, vers 1625, fut ordonné prêtre à Québec le 21 décembre 1670 ; il se voua aux missions des Abénakis et fut nommé vicaire-général en Acadie le 5 septembre 1676. Il résidait à Port-Royal d'où les Anglais l'enlevèrent à la prise de cette place en 1690. Il revint l'année suivante, mais ne put rentrer dans son ancienne position et alla demeurer à Québec où il mourut le 3 juin 1709.¹⁷

Militaires, traiteurs, gouverneurs.

Thomas-Xavier Tarieu, sieur de Lanaudière et de la Pérade, enseigne dans la compagnie de M. de Saint-Ours, est né en 1644, à Notre-Dame-de-Mirande, diocèse d'Auch, en Gascogne, et épousa à Québec, le 16 octobre 1672, Marguerite-Renée Denys de la Ronde, Canadienne. Quelques jours plus tard, il obtient, de concert avec Edmond de Suève,¹⁸ la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pérade, s'étendant depuis les Grondines jusqu'à la rivière Sainte-Anne, com-

16. *Titres seigneuriaux*, I, p. 128, 448 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 240 ; Daniel, *Quelques contemporains*, p. 35 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 226, 277 ; P.-G. Roy, *Saint-Antoine-de-Tilly*, p. 5 et 6 ; Doutre et Lareau, *le Droit civil*, p. 159 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 262-452 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 525, 959-1003.

17. Langevin, *Mgr de Laval*, p. 73, 126 ; *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 370 ; Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 52 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 125, 152, 217.

18. Non pas Edme Le Sueur comme il est dit dans la *Société royale*, 1903, p. 71.

prenant le morceau de terre acheté par eux du sieur Louis Hamelin, seigneur des Grondines. Le 10 février 1674, Tarieu de Lanaudière est nommé gouverneur de Montréal par suite de l'emprisonnement de François-Marie Perrot ; il garda cette place jusqu'au retour de ce dernier, en juillet 1675, sinon plus tard. Sa fille Louise naquit à Montréal en 1674 ; un autre enfant, Louis, baptisé à Québec en juin 1676, se noya dans la rivière Sainte-Anne vers 1690. Un autre garçon, Pierre-Thomas, baptisé à Québec le 12 novembre 1677, fut le continuateur de la famille. Tarieu de Lanaudière demeurait à Sainte-Anne-de-la-Pérade, croyons-nous, tout en étant capitaine des gardes du gouverneur. Au mois d'avril 1680 il est mentionné comme défunt et sa veuve demande certains règlements d'affaires avec Edmond de Suève qui paraît être absent ; peut-être était-il en voyage.¹⁹

Le lieutenant René Gaultier de Varennes, marié en 1667 à Marie Boucher, Canadienne, fut gouverneur des Trois-Rivières depuis cette date jusqu'à sa mort survenue en 1689. Il eut plusieurs enfants, tous nés en cette ville. Il exploitait le commerce de fourrures du Saint-Maurice. De concert avec Pierre Boucher, son beau-père, il commença la seigneurie de Varennes et y comptait une trentaine de pauvres habitants mais sans aucun travail de culture pour lui-même. Son fils aîné, Louis, né en 1673, porta le nom de La Vérendrye ; il a été militaire et traiteur ; malgré cela, il mourut à la guerre, en Italie, en 1710 ou 1711, sans fortune comme son père, comme Tarieu de Lanaudière et autres qui ne furent pas des habitants.²⁰ Alors, Jacques-

19. *Titres seigneuriaux*, I, p. 11, 27, 275 ; Daniel, *Grandes familles*, p. 511 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 169, 318, 347.

20. Gaultier de Varennes n'était aucunement parent avec Roger de Bonneau, sieur de la Varenne, également du régiment de Carignan.

René, né en 1677, devint l'aîné et il s'appela toujours Gaultier de Varennes. C'est à lui que son père et sa mère abandonnèrent la seigneurie de leur nom où ses descendants se sont perpétués jusqu'à la conquête et, de nos jours, il y en a plusieurs parmi nous portant encore le nom de Gaultier de Varennes. Cette branche de la famille n'a pris aucune part à la découverte de notre Nord-Ouest. C'est Pierre, né en 1685, qui porta dans l'histoire le surnom de La Vérendrye et le titre de découvreur. Sa lignée s'éteignit vers 1792.

Militaire et gouverneur.

Noble homme Pierre de Saint-Paul, sieur de la Motte-Lucière, capitaine au régiment de l'Estrade, puis à celui de Carignan, construisit le fort Sainte-Anne à l'entrée du lac Champlain, en 1666, et, vers la fin de 1668, il remplaça Zacharie Dupuis, commandant à Montréal. Comme il était à ce poste, "homme de cœur et d'honneur, sa compagnie était la seule du régiment de Carignan restée dans le pays," observe Nicolas Perrot au sujet d'événements qui se passaient l'été de 1669. De bonne heure, l'été de 1670, il partit pour la France, laissant La Fredière à sa place. Jusque-là, il avait attendu l'arrivée de François-Marie Perrot, nommé gouverneur de Montréal, mais qui se trouva retardé d'un an par suite des périls de la navigation. Perrot étant débarqué à Québec avec Talon, son parent, le 18 août 1670, on suppose qu'il releva La Fredière de ses fonctions vers le 1er septembre. En tous cas, Pierre de Saint-Paul, sieur de la Motte-Lucière, ne revint pas dans la colonie. On ne doit plus le confondre avec les quatre personnages suivants, comme cela est arrivé plus d'une fois : 1. Jean Deleau, sieur de la Motte, qui commandait au fort Saint-Louis de Chambly en 1677 ;

2. Dominique de la Motte-Lucière, venu de France avec Cavalier de La Salle en 1678, marié à Montréal en 1680, seigneur de la Lussaudière en 1683, décédé à Montréal en 1700 ;
3. Claude de la Motte, marquis de Jourdis ou Jordis, marié à Lachine en 1685, tué par les Iroquois en septembre 1687 ;
4. Louis de la Rue, chevalier de la Motte, lieutenant dans les troupes entretenues en Canada, tué par les Iroquois, à Saint-François-du-Lac, en 1690.

Dans un acte du notaire Romain Becquet, Québec, 22 juillet 1666, on voit : " François Provost, écuyer, lieutenant de la compagnie du capitaine de Grandfontaine, du régiment de Carignan, et major de Québec." Ces lignes justifient la Mère Juchereau de Saint-Ignace de dire, en 1690, que M. Provost, lieutenant de roi à Québec et commandant cette place en l'absence du comte de Frontenac, était " ancien officier du régiment de Carignan." François Provost passa gouverneur des Trois-Rivières le 28 mai 1699, en remplacement de M. de Ramesay nommé commandant des troupes de la Nouvelle-France. François Provost mourut très estimé, dans cette charge, juste trois ans plus tard, le 1er juin 1702.

Fonctionnaire.

Le sieur Randin, enseigne de la compagnie de M. de Sorel, puis lieutenant de la compagnie d'Alexandre Berthier, commandait en mai 1671 un navire qui revenait de Penta-goët, d'après les ordres de Talon. Le 29 octobre 1672, on lui accorda une demi-lieue de terre au fleuve Saint-Laurent sur une lieue de profondeur, depuis la concession de Gauthier de Comporté jusqu'aux terres non concédées ; le même jour, il passa le titre de ce fief au capitaine Alexandre Berthier. Une des îles de Berthier-en-haut se nomme encore

Randin. C'est lui qui traça le plan du fort Frontenac ou Cataracoui et en dirigea la construction, l'été de 1673. Une "carte de l'Amérique Septentrionale," restée manuscrite au dépôt des archives de la marine, à Paris, "dressée par Randin en 1689" est plutôt de 1678. Harrisse observe que "Randin, ingénieur, et l'obligé du comte de Frontenac, nomme le Mississipi Rivière de Buade, et les pays avoisinants Frontenacie." Cavalier de La Salle écrivait, le 22 août 1682, pour se plaindre des coureurs de bois, et il dit que Randin, qui est décédé, allait, par ordre de Frontenac, inviter les Sioux à se rendre à Montréal.²¹

Fonctionnaire et traiteur.

Philippe Gauthier, sieur de Comporté, mérite une attention spéciale car il représente à lui seul presque tous les caractères sortis du régiment de Carignan au Canada. Né en 1641 dans un bourg du Poitou, il avait le goût des aventures avec des aptitudes pour le commerce, ce qui paraît l'avoir décidé à se faire soldat dans la compagnie de son oncle, le capitaine de la Fouille, qui tenait garnison au lieu nommé la Motte-Saint-Héraye, près de Parthenay, en Poitou. Un soldat appelé Lanoraye, battant la caisse aux coins des rues et carrefours pour raccoler des recrues, se plaignit à ses camarades que le sieur Jacques Bonneau-Chabot, juge, sénéchal civil et criminel du marquisat de la Motte-Saint-Héraye,²² l'avait maltraité et lui avait enlevé son tambour. On décida de venger cet affront et, par

21. *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 216 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 133 ; Margry, *Mémoires*, II, p. 252 ; Harrisse, *Cartographie*, XXV, 609-10 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 347, 467.

22. La Motte-Saint-Héraye, d'après madame la marquise de Créquy, *Souvenirs*, I, p. 314.

conséquent, vers huit ou neuf heures du soir, Gauthier de Comporté avec six ou sept hommes de la même compagnie, se rendirent auprès de Bonneau-Chabot qu'ils rencontrèrent comme il venait de souper, ainsi que sept ou huit personnes armées d'épées. Il y eut combat immédiatement. Le juge Bonneau-Chabot et l'un de ses suivants, appelé Jean Baugier de la Thibaudière, furent blessés à mort. L'affaire ayant été instruite devant le siège royal de Saint-Maixant, en février-avril 1665, la sentence de mort contre Gauthier de Comporté fut prononcée le 10 mai, alors que le régiment était en route pour le Canada. L'oubli s'empara de ce drame qui ne paraît pas avoir été révélé au débarquement des troupes à Québec. De simple soldat qu'il était en 1664, Gauthier de Comporté était devenu officier au titre de volontaire, d'après une liste de 1669 que l'abbé François Daniel a publiée en 1867. L'intendant Talon lui confiait la charge importante de commissaire général des vivres. Dans une pièce du 1er septembre 1670, il est qualifié de " commis à la recette du dix pour cent," et, comme tel, confisque les marchandises venues de la Rochelle à l'adresse de Dupuis²³ et qui ont été emmagasinées chez Eustache Lambert sans payer le dix pour cent. Le 18 octobre 1673, il agit comme procureur de Jean Talon, l'ancien intendant, au cours d'un procès contre Pierre Dupas, à propos de la traite des pelleteries. Le 9 avril suivant, il figure dans les registres du même tribunal au sujet d'un billet signé par les nommés Perrot et Derby, pour des affaires de commerce. En 1675 on le voit marguillier de la paroisse de Québec. Il était alors en possession d'un fief d'une demi-lieue au fleuve sur une lieue de profondeur que Talon lui avait accordé le 10 octobre 1672 ; c'est une terre située au-dessus de Berthier-en-haut et qui est connue sous les noms de Comporté, Antaya,

23. Probablement Paul Dupuis.

Dorvilliers, d'après ses propriétaires successifs. Le 22 novembre 1672, Gauthier de Comporté se mariait à Québec, avec Marie, sœur de Charles Bazire, l'un des principaux marchands de la colonie. L'automne de 1675, il vendait son fief de Comporté à François Pelletier dit Antaya et à François Chorel dit Saint-Romain, toutefois il ne paraît pas s'en être désaisi, faute par les acheteurs d'avoir rempli certaines obligations. Plus tard le fils de François Pelletier devint acquéreur de la part de Chorel, fils, surnommé Dorvilliers, de sorte qu'il traita avec les héritiers de Gauthier de Comporté, vers 1700, et prit possession de tout le fief. En 1677 le roi créa une cour de prévôté à Québec et y plaça dans la charge de juge Gauthier de Comporté, lequel paraît s'être retiré du commerce pour occuper ce poste, mais il conservait des intérêts dans la traite des pays d'en haut. Par prudence, il avait sollicité des familles Bonneau-Chabot et Baugier de la Thibaudière le pardon des deux homicides de 1665, et l'ayant obtenu sous forme de déclaration empreinte de sentiments chrétiens, signée par les principaux membres de ces familles, il invoqua la clémence du roi qui ne lui fit pas défaut. Ces pièces de rémission portent la date du 16 juin 1680 ; elles furent enregistrées au Conseil Souverain de Québec, l'été de 1681, après des séances solennelles dont le compte-rendu présente une étude curieuse. Gauthier de Comporté et sa femme moururent l'automne de 1687. De leur onze enfants il en survivait sept, dont deux filles entrées en religion, deux mariées et trois garçons qui ne paraissent pas avoir laissé de descendance. Les cinq derniers se partagèrent vingt mille francs qui restaient à la famille, une fois les dettes payées.²⁴

24. J.-E. Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, I, p. 91 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 633 ; II, p. 166, 437, 592, 602, 713, 840, 844 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 66 ; *Edits et Ordonnances*, II, p. 58, 85 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, 259.

Ont fait la traite de l'eau-de-vie et n'ont pas colonisé.

Les sept ou huit personnages qui vont maintenant nous occuper furent les auteurs de la déplorable engeance connue sous le nom de coureurs de bois. Quatre autres les ont secondés dans cette œuvre, savoir : Gaultier de Varennes, Gauthier de Comporté, Pierre de Sorel et Michel-Sidrac Dugué. Nous ne parlons pas des Canadiens qui en ont fait autant : Boucher, Leber, Lenoir-Rolland, LaChesnaye, et autres.

Edmond de Suève, lieutenant au régiment de Carignan, et Thomas-Xavier Tardieu de Lanaudière, enseigne au même corps, obtinrent ensemble la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 29 octobre 1672. Au recensement de 1681, de Suève est le premier inscrit en ce lieu : "cinquante ans, trois fusils." C'est là qu'il mourut, le 1er mars 1707. Il fut inhumé dans l'église paroissiale.²⁵

Pierre Dupas, né en 1637, fils de Jean Dupas et de Jeanne Legendre, de Brache, diocèse de Châlons, en Champagne, avait une cabane de traite, probablement à l'île qui a pris son nom, et où ses marchandises étaient gardées par deux valets, Etienne Clémenceau dit Lachesnaye et Pierre Dupineau, en juillet 1669, lorsqu'ils furent attaqués par trois "Soccokis et une Sauvagesse" de cette nation. Les deux Français tuèrent deux des hommes et la femme. Celui qui s'était sauvé, en emportant divers effets, fut capturé à Sorel. Le 3 novembre 1673, Talon accordait au sieur Dupas, l'île appelée Dupas, avec une île adjacente, de plus,

25. *Histoire de Champlain*, I, p. 207 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 11 ; dans la *Société royale*, 1903, p. 74, il y a eu confusion de personnages. P.-G. Roy donne une notice détaillée sur Edmond de Suève dans le *Bulletin des recherches historiques*, 1920, p. 248-50.

un quart de lieue dessus et autant dessous la rivière du Chicot, sur une lieue et demie de profondeur. Tout ceci n'était qu'un moyen de faire la traite. En octobre 1673, le Conseil Souverain s'occupa d'une affaire de peaux d'original saisies chez Pierre Dupas. Tout démontre qu'il vivait du commerce des pelleteries. Enfin il se maria en 1677 et mourut quarante jours après. Il fut inhumé à Sorel. Comme bon nombre de petits traiteurs de l'époque, Dupas obtenait ses articles de fabrication européenne du magasin de Charles Aubert de La Chesnaye, marchand de Québec. Celui-ci prit possession de l'île et des terres à titre de créancier. Le 11 novembre 1690 il vendit le tout moyennant quinze cents livres tournois,²⁶ à Jacques Brisset, sieur de Courchêne, et à Louis Dandonneau, sieur Dusablé, habitants de Champlain. Alors seulement commença la colonisation de l'île, par les gens de la côte de Batiscan, Champlain et du Cap-de-la-Madeleine.²⁷ Il est donc faux que Pierre Dupas ait agi comme seigneur ; il a fait le trafic des fourrures et pas davantage. La famille Dupas qui existe à présent à Sorel est celle de Charles Brisset, fils de Jacques ci-dessus.

Mentionnons un officier militaire qui, peut-être, se trouvait parent de notre traiteur. En 1672, Louis XIV envahit la Hollande, mais il ne put en achever la conquête et se contenta de laisser des garnisons dans les places enlevées par ses armées. Naerden, la ville la plus rapprochée d'Amsterdam, reçut pour commandant le sieur Dupas. L'année suivante, Guillaume d'Orange reprenant l'offensive, la situa-

26. Dont trois cent cinquante comptant, le reste à intérêt de 6%. La seule maison qui avait été bâtie sur l'île n'existait plus.

27. *Titres seigneuriaux*, I, p. 86 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 570, 775 ; II, p. 195 ; Huguët-Latour, *Histoire de l'île Dupas*, p. 7, 9 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 215.

tion des Français en Hollande devint insoutenable. Dupas rendit la ville en septembre. On fit grand tapage de cette capitulation, toutefois les historiens disent que Dupas ne fut blâmé que pour cacher la honte qu'éprouvait Louis XIV du retrait de ses troupes.²⁸

Le capitaine Balthazar de la Flotte, sieur de la Fredière, neveu de M. de Salières, était avec sa compagnie à Montréal en mai 1666 ; l'automne suivant, il commandait en cette ville. " Déjà disgracié par la perte d'un œil, il cachait sous cet extérieur repoussant une âme asservie aux passions les plus avilissantes." Avare, fourbe, tyrannique et débauché, non seulement il faisait avec les Sauvages la traite de l'eau-de-vie, mais encore il les trompait sur la qualité de sa marchandise par des emprunts trop généreux aux vertus de l'inépuisable fleuve Saint-Laurent. Le 1er septembre 1667, M. de Salières se plaignait de ce que La Fredière avait été jugé ou admonesté pour un certain délit par Talon et de Courcelles, prétendant que cet officier relevait de son colonel. Le major Zacharie Dupuis commanda l'île de Montréal en 1668, puis le capitaine de la Motte-Lucière, de janvier 1669 jusqu'au commencement de l'été de 1670, alors qu'il partit pour la France laissant le poste à La Fredière qui l'avait perdu en 1667 par ses excès. Au mois d'août, Talon, revenant de France, remplaça le cheval borgne par un aveugle, car si La Fredière n'était pas un saint, François-Marie Perrot ne valait pas mieux, sans compter qu'il était parent de Talon qui sut le couvrir de sa haute influence, tant à Montréal qu'en Acadie. Nous n'avons plus de trace de La Fredière après 1670. Il fut chassé de la colonie.²⁹

28. Duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, VII, p. 406.

29. Régis Roy dit que La Fredière avait un frère, Annibal-Alexis, officier au régiment de Carignan. Leblond de Brumath, *Histoire de Mon-*

Paul de Morel, enseigne de la compagnie de M. de la Motte-Lucière au régiment de l'Estrade, puis à celui de Carignan, reçut du séminaire de Saint-Sulpice, le 7 décembre 1671, un fief de huit arpents de front à la rivière, pointe nord de l'île de Montréal, sur vingt-cinq arpents de profondeur, contigu à un fief de pareille étendue accordé le même jour à Philippe de Carrion. Ces deux seigneuries ne tardèrent pas à être flanquées de plusieurs défrichements que des colons, placés par le séminaire, opéraient à la rivière des Prairies. Au mariage de François Lenoir-Rolland, à Montréal, le 2 janvier 1673, Paul de Morel est présent. En 1677 il est enseigne de la compagnie de M. de la Motte-Lucière.³⁰

Philippe de Carrion, sieur du Fresnoy, lieutenant de la compagnie de M. de la Motte-Lucière au régiment de l'Estrade, puis à celui de Carignan, était probablement du Languedoc où son nom de famille se retrouve vers cette époque. Il resta dans le pays lorsque le régiment retourna en France et, le 7 décembre 1671, le séminaire de Saint-Sulpice lui accorda un fief à la pointe de l'île de Montréal dans la région qui regarde la rivière de l'Assomption, ou bras de la rivière Ottawa, lac des Deux-Montagnes, avec le privilège de faire la traite des pelleteries. On le voit dans ces lieux à partir de 1670. Vers le même temps, il se mariait avec Pétronille des Heures. Leur unique enfant, Jeanne, baptisée à Montréal le 19 septembre 1672, se maria avec Jacques Lemoine de Sainte-Hélène. L'été de 1674, Carrion fut mis aux arrêts à Québec pour avoir

tréal, p. 149 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 52 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 135, 151, 385-90.

30. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 338, 355 ; Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 72. Ce personnage n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay.

favorisé les coureurs de bois sur la partie de l'Ottawa où il trafiquait (à Carillon aujourd'hui ?)³¹ et condamné à une amende de deux cents livres. Il demeurait alors à Lachine.

L'abbé H.-A. Verreau résume une partie du conflit en quelques lignes qui méritent d'être citées : "Le juge de Montréal envoya un sergent arrêter deux fameux coureurs de bois logés chez le lieutenant de Perrot, M. de Carion. La mission n'était pas facile à remplir chez un homme comme M. de Carion qui ne craignait pas d'attaquer ses ennemis l'épée à la main, pendant que madame de Carion allait bâtonner leurs femmes. Le malheureux sergent fut insulté, maltraité et, paraît-il, jeté en prison. M. de Frontenac, apprenant cet outrage fait à la justice, crut qu'il devait intervenir directement, sans égard pour le gouverneur particulier (François-Marie Perrot) et il envoya le lieutenant de ses gardes, Bizard, arrêter Carion. A cette nouvelle, Perrot fait prendre les armes à sa garnison et court chez M. Le Ber où logeait Bizard, pour punir l'audacieux lieutenant. En vain celui-ci lui montre-t-il un ordre signé du gouverneur général, Perrot le lui rejetant à la figure : "Reportez-le à votre maître et qu'il apprenne une autre

31. D'après M. Sulte, il paraîtrait que Carillon tient son nom de ce personnage. Voici ce qu'il ajoutait dans le *Bulletin des recherches historiques*, 1895, p. 81 : "Au bas du Long-Saut, côté nord de la rivière Ottawa, un peu au-dessus du lac des Deux-Montagnes, il y a un endroit appelé Carillon, que j'ai souvent vu désigné comme le lieu de la bataille entre Montcalm et Abercromby. Ce n'est pas sur l'Ottawa, mais au lac Champlain que se trouve le Carillon illustré par Montcalm. Pourtant le pied du Long-Saut est célèbre aussi : Dollard des Ormeaux y a soutenu un siège tellement extraordinaire qu'on le prendrait pour du roman. C'était en 1660. A cette date le nom de Carillon ne s'appliquait pas encore à cette localité ; je le rencontre pour la première fois vers 1684. Carrion n'aurait-il pas trafiqué au bas du Long-Saut ? Ceci lui était facile, et de là son nom serait resté au site où il rencontrait les Sauvages, en épargnant à ceux-ci un trajet de deux journées."

Faute de preuve directe, ce rapprochement de faits semble bien transformer Carrion en Carillon.

fois à mieux faire son métier. . . ” Bizard est traîné en prison avec Le Ber.” Ceci amena l’arrestation de Perrot. En 1677, Carrion est lieutenant de la compagnie de M. de la Motte-Lucière. Le recensement de 1681, ville de Montréal, donne à Carrion cinquante-deux ans et quarante à sa femme, et trente-huit arpents de terre en valeur. En somme ce marchand fut, durant une douzaine d’années, l’un des plus ardents propagateurs du commerce de l’eau-de-vie chez les Sauvages, défiant les autorités, donnant asile aux criminels et contribuant à créer les bandes de gens qui vagabondaient dans les bois. Sa femme mourut à Montréal en 1682 ; on le cite comme défunt deux ans plus tard.³²

Antoine Lafrenaye, sieur de Brucy, né en 1649, fils de Martin Lafrenaye et de Geneviève Lepage, de Carlepon, diocèse de Noyon, était lieutenant au régiment d’Auvergne lorsqu’il prit du service dans le régiment en partance pour le Canada. Dès 1670 François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, lui accorda un fief de dix arpents sur trente à l’île Perrot, vis-à-vis l’île Girdwood à présent, où il commença sans retard un grand commerce d’eau-de-vie avec les Sauvages, en société, lui et Perrot, comme on le comprit dans la suite. Ce fut la cause du célèbre procès Fénelon-Perrot-Brucy que l’on voit occupant toute la colonie en 1674-75. Le 2 janvier 1673, au mariage de François Lenoir-Rolland, marchand de Lachine, furent présents, entr’autres, François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, sa femme, Antoine Lafrenaye, lieutenant de Perrot, Paul de Morel et Philippe de Carrion. Ces deux derniers étaient des officiers

32. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 103, 380 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 800-63 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 338 ; Le Tac, *Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, p. 194 ; Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 72, 100 ; H.-A. Verreau, *les Deux abbés de Fénelon*, p. 44 ; *Société royale*, 1901, p. 77.

du régiment de Carignan qui traitaient de la boisson avec les Sauvages à la pointe d'en haut de l'île de Montréal, comme aussi Michel-Sidrac Dugué, Berthé de Chailly et Berthé de la Joubardière, leurs anciens compagnons d'armes. Le 23 août 1676, Lafrenaye épousa Hélène, fille de Pierre Picoté de Belestre, marchand de Montréal. Au recensement de Montréal, en 1681, on lit : " Antoine de Lafrenaye, 32 ans ;³³ Hélène Picoté, 24 ans, sa femme. Enfants : Antoine, 4 ; Louis, 3 ; Louise, 1. Domestiques : Simon, 50 ; Jacques, 30 ; Madeleine, 17. 2 fusils, 8 bêtes-à-cornes. 60 arpents de terre en valeur." Le même recensement, à Verdun (Lachine) donne : " Antoine de Lafrenaye, 30 ans ; Hélène Picoté, 25 ans, sa femme. Enfants : Pierre, 4 ans ; Louis, 3 ans ; Louise, 10 mois. 2 fusils, 3 bêtes-à-cornes." Lafrenaye mourut le 30 août 1682 et sa veuve épousa, à Lachine, le 29 octobre 1686, Jean-Baptiste Celoron de Blainville, traiteur au Bout-de-l'Île de Montréal. Celoron plaida en 1705 pour retenir possession de l'île Saint-Gilles, située entre le fief Brucy ou Lafrenaye et celui de Senneville, et prouva que le titre accordé par Perrot à Brucy était postérieur à celui que le séminaire de Saint-Sulpice avait donné à Michel-Sidrac Dugué, de qui Senneville le tenait.³⁴

Louis et Gabriel de Berthé, frères, étaient tous deux cadets des troupes au Canada. Gabriel de Berthé, sieur de Chailly ou de la Joubardière, né en 1647, " cadet au régiment de Carignan sans un sou de patrimoine, fils d'un père noble, peu riche, demeurant à Amboise," devint enseigne dans la compagnie de Perrot, gouverneur de Montréal, et,

33. Donc né en 1649. Il pouvait avoir été lieutenant en 1665, tel que le dit l'acte de mariage.

34. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 337 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 341 ; Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 72, 140, 142, 148, 210, 215 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 805-1003.

dès 1670, établit un poste de traite sur le fief Bellevue, à la tête de l'île de Montréal, en face de celui de Lafrenaye. Le gouverneur général de Courcelles visita ces deux établissements en 1671 à cause des plaintes qu'il avait reçues concernant le trafic des liqueurs. Le 30 juillet 1672, le séminaire de Saint-Sulpice donna le titre de ce fief³⁵ "aux frères de Bertet qui le possédèrent en commun, savoir : Louis de Bertet de Chailly et Gabriel de Bertet de la Joubardière, son frère, et M. de la Joubardière le nomma Bellevue."³⁶ L'automne de la même année 1672, Gabriel de Berthé subit un procès pour avoir acheté des fourrures d'un Français qui les avait volées à un autre coureur de bois, après l'avoir assassiné. Du mois de mars à la fin d'octobre 1674, il fut gardien légal des boissons et des marchandises saisies chez Lafrenaye au cours du procès Perrot-Fénelon-Brucy et se trouva pour cette fin à Québec une partie de l'été, à son grand déplaisir. Le 1er janvier 1675, il vendit à Lenoir-Rolland quarante arpents de terre du fief Bellevue. Ni lui ni son frère ne figurent au recensement de 1681. En 1682 Gabriel de Berthé plaide contre Lenoir-Rolland au sujet d'une coupe de bois et d'un chemin ; il gagne son procès. Le 9 octobre 1684, il vend à Jean Milot soixante arpents de terre du fief Bellevue. La résidence des Berthé était à Saint-Louis de Lachine. M. de Denonville écrit le 14 novembre 1685 que le sieur de Chailly avait vendu son magasin du Bout-de-l'Île et qu'il passait en France, emportant une fortune de quarante mille livres. "Venu en ce

35. Il mesurait quatre cents arpents.

36. Il y a souvent confusion entre les noms de ces deux hommes dans les papiers du temps. D'après un auteur, il y a apparence que l'aîné, Louis, était le sieur de la Joubardière, et que le cadet, Gabriel, était le sieur de Chailly. Est-ce cela ? Un correspondant du *Bulletin des recherches historiques*, 1918, p. 55, a lancé un appel aux lecteurs à ce sujet, mais la réponse est encore à venir.

pays avec rien, il s'est fait donner une concession au Bout-de-l'Ile de Montréal, où il a fait très bien ses affaires par les traites qu'il y a faites contre les défenses qui ne permettent pas d'en faire ailleurs qu'à Villemarie. Les derniers jours que j'y étais, il fut surpris en fraude, ayant retenu chez lui au Bout-de-l'Ile, une partie des pelleteries qu'un canot venant des Outaouas devait apporter toutes au marchand qui l'a équipé." Le 8 mai suivant, il ajoute : " Vous serez surpris d'apprendre que le sieur de Chailly, n'ayant pu avoir son congé pour se retirer en France avec tous ses effets qu'il y envoya l'an passé, avant mon arrivée, s'est dérobé et a déserté le pays pour passer à Orange (maintenant Albany) et de là, sans doute, en France par l'Angleterre. Je croyais qu'après lui avoir représenté que son honneur l'engageait à servir un pays qui lui a fait sa fortune, puisque de simple cadet qu'il était au régiment de Carignan, sans un sou de patrimoine, il a amassé ici quarante mille livres, il aurait bien dû attendre l'occasion de rendre quelque service à la colonie en cette conjecture.³⁷ Il y avait acheté une habitation au Bout-de-l'Ile de Montréal, où il a fait tous ses profits, non sans bien des fraudes et supercheries. Quand je suis arrivé dans le pays, il avait vendu l'habitation, et l'on m'a assuré qu'il n'en a pas été payé. Il est d'une conséquence extrême, monseigneur, que cette désertion ne demeure pas impunie. Il a débauché avec lui un Sauvage du Saut. Ce qu'il y a de désagréable, c'est qu'il aura dit au gouverneur Dongan (province de New-York) tout ce qu'il aura su des prises du côté de la baie du Nord (baie d'Hudson) et ce qu'il aura su des intérêts du pays et de nos desseins (pour surprendre les Iroquois). Je vous supplie très humblement de vouloir bien accorder la confiscation de ce qu'on lui trouvera d'effets

37. La guerre des Iroquois alors prochaine.

aux deux hôpitaux de la colonie. Il n'y a pas de doute qu'il n'aille à la Rochelle où il a fait passer ses effets sur le navire de Dombourg, duquel on peut savoir des nouvelles, comme de la grande partie des marchands de la ville qui commercent ici. Son père est noble, à ce que l'on dit, fort pauvre, demeurant à Amboise, ayant eu une terre dans ce voisinage près le fan (?) Il a un frère aide-major de Brissac. S'il n'est pas châtié ce sera, je vous assure, un très méchant exemple pour tout le pays où la légèreté d'esprit cause le plus grand mal de toute notre jeunesse." Le ministre répond : "Sa Majesté avait accordé permission au nommé Chailly de repasser en France, mais sur ce qu'il a été écrit concernant cet homme, Elle a trouvé à propos de la révoquer ; ainsi, qu'on l'empêche de s'embarquer et l'oblige à demeurer pour continuer son commerce et la culture de son habitation." Le 10 novembre 1686, de Denonville revient à la charge : "Il n'y a rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur d'écrire au sujet de Chailly qui a déserté le pays et qui a passé en France par la Nouvelle-Angleterre. Il serait fort dangereux qu'il n'y eut pas quelque exemple de cela. Il a assez gagné dans le pays pour mériter une amende d'un millier d'écus qui viendraient bien à propos pour aider à bâtir nos hospitalières de Villemarie où les pauvres religieuses et malades sont logés fort pauvrement. Il a acheté une terre près de la Rochelle où on le peut trouver aisément." Enfin, le 8 juin 1687, de Denonville représente à la cour que "l'impunité du sieur Chailly décrédite fort mes défenses." Après avoir cité cette correspondance, le juge Désiré Girouard observe³⁸ que, d'après les lettres des gouverneurs et intendants, "il est hors de doute que tous les marchands du lac

38. *Supplément au Lake St. Louis*, p. 39, 83-91 ; *Lake St. Louis*, p. 36, 140-51, 210, 215 ; *Anciens postes du lac Saint-Louis*, p. 11.

Saint-Louis, que l'on appelait tantôt Haut de l'Île, tantôt Lachine, jouissaient du privilège de faire la traite en dehors de Villemarie et dans leurs habitations particulières et que, assez souvent, les autorités fermaient les yeux, même lorsqu'ils trafiquaient dans les bois. En 1681, Perrot, l'ancien gouverneur de Montréal, faisait un commerce de cinquante mille livres par an au fief Brucy, vis-à-vis le Bout-de-l'Île, malgré ses démêlés antérieurs avec le gouverneur général." C'est la morale de Berthé de Chailly ou de la Joubardière et de bien d'autres.³⁹

Traiteurs et colons.

Le capitaine Pierre de Sorel, né en 1628 à Notre-Dame-de-Grenoble, paraît avoir demeuré à Sorel dès 1665 ; il y mourut en 1682. Sa situation devait être prospère car, outre qu'il commerçait, le recensement de 1681 lui donne quarante-trois bêtes-à-cornes, soixante-deux moutons, dix-huit chèvres, cent cinquante arpents cultivés. Marié le 10 octobre 1668 avec Catherine Le Gardeur de Tilly, Canadienne, il ne laissa pas d'enfants.⁴⁰

Michel-Sidrac Dugué, sieur de Boisbriant,⁴¹ natif des environs de Nantes, servit dans les régiments de Montaigne et de Chambellé. Dans ce dernier corps, il était capitaine lorsque, en 1664, on organisa une troupe pour l'Amérique, de sorte qu'il arriva à Québec conservant son grade de capitaine au régiment de Carignan. Le 14 juin 1666, on le

39. *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 669, 811, 815, 833, 872 ; II, p. 745, 774, 799, 876 ; Margry, *Mémoires*, I, p. 188 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 342 ; *Société royale*, 1899, p. 99.

40. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 112-14 ; *Journal des Jésuites*, p. 338, 346, 348 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 136.

41. Son père était Pierre Dugué, sieur de la Boulardière, et sa mère Périnne de Chambellé, de Perseville, parente du maréchal de ce nom.

voit en garnison à Montréal. L'automne de 1667, l'intendant Talon lui permit de faire travailler à des défrichements sur l'île Sainte-Thérèse, près de Repentigny; le titre de cette seigneurie lui fut donné le 29 octobre 1672.⁴² C'est aussi l'automne de 1667 qu'il épousa, à Montréal, Marie Moyen, belle-sœur⁴³ du sergent-major⁴⁴ Lambert Closse. Il commandait à Montréal en 1670. Tout en colonisant un peu l'île Sainte-Thérèse il avait les yeux fixés sur les belles terres du haut de l'île de Montréal et, en 1671, voyant Antoine Lafrenaye de Brucy et surtout les Berthé qui plantaient leurs établissements dans ces lieux, il s'empressa d'y ériger un bâtiment quelconque pour faire acte de possession, mais bientôt il donna de la valeur à ce poste qui lui fut concédé régulièrement, le 19 janvier 1672, par le séminaire de Saint-Sulpice et qui prit le nom de fief Boisbriant. Il est situé à l'entrée du lac des Deux-Montagnes et mesure en superficie deux cents arpents. En 1678 on rencontre Dugué de Boisbriant à l'assemblée des notables pour examiner la question de la traite de l'eau-de-vie. Vers cette date, il alla demeurer à l'île Sainte-Thérèse, car son fils Joseph-François fut baptisé⁴⁵ à la Pointe-aux-Trembles le 18 mars 1679. Trois mois plus tard il vendait le fief Boisbriant, au prix élevé de mil sept cent soixante-huit livres, à Charles Lemoine de Longueuil et à Jacques Leber. Jusqu'à 1685 cette propriété resta aux deux associés, puis Leber la garda seul et lui imposa le nom de Senneville qu'elle conserve de nos jours. Au recensement de

42. De 1662 à 1672 les gouverneurs et les intendants n'accordaient que des permis d'occupation.

43. Non pas veuve de Lambert Closse, comme le typographe l'a imprimé dans les mémoires de la *Société royale*, 1903, p. 81.

44. Non pas major comme la plupart des historiens l'appellent, à la suite de Dollier de Casson.

45. Parrain par procuration, François Dugué, sieur de Fougères, lieutenant-colonel du régiment de Conti.

1681, descendant le fleuve, on voit Longueuil, puis l'île Sainte-Thérèse, ensuite le fief Tremblay et Boucherville. L'île Sainte-Thérèse compte neuf hommes, neuf femmes mariées, dix-neuf hommes ou garçons, seize filles : en tout cinquante-trois âmes. Ces habitants sont : Dugué, Brien, Catin, Gauthier, Trochon, Limousin, Ragueneau, Desmares, Voine, Hayet, Masta, Bousquet, Trajean, Choquet. Le seigneur Dugué est porté à quarante-trois ans, sa femme à trente-quatre ; sept enfants : " Jean, 13 ; Marie, 11 ; Jacques, 10 ; Pierre, 8 ; Jeanne, 6 ; Joseph, 4 ; Elizabeth, 1. Domestiques : Jean Deperteau, 51 ; Nicolas Ragueneau, 33 ; Marie... , 20. 4 fusils, 4 pistolets, 16 bêtes-à-cornes, 40 arpents de terre en valeur." Trois colons possèdent chacun de huit à neuf arpents de terre cultivée ; les autres, de deux à quatre seulement. Il est visible que Dugué avait vécu en haut de Montréal par le commerce des pelleteries et qu'il continuait ce négoce à l'île Sainte-Thérèse, car ses défrichements ne donnent pas l'idée d'un cultivateur indépendant. Comme il lui fallait de vastes domaines pour subsister d'après ce régime, il se fit accorder une autre seigneurie, à la côte du nord, le 24 septembre 1683, comprenant " les terres qui sont à commencer où finit la concession du sieur Daulier des Landes (Terrebonne) dans la rivière Jésus, jusqu'à la rivière Duchêne, icelle comprise, ce qui compose un front de quatre lieues et demie sur trois de profondeur." Cette seigneurie, dite des Mille-Iles, retourna à la couronne le 1er mars 1714, faute d'être habitée. Cinq jours plus tard, le gouverneur et l'intendant l'accordaient à deux fonctionnaires : 1. Jean Petit, trésorier de la marine en ce pays, conseiller et ancien contrôleur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, marié en 1706 à Charlotte, fille du capitaine Michel-Sidrac Dugué (alors défunt) ; 2. Charles-Gaspard Piot, écuyer, sieur de l'Angloiserie, chevalier de l'ordre de

Saint-Louis, lieutenant du roi au gouvernement de la ville de Québec, marié en 1691 à Marie-Thérèse, fille du dit capitaine Dugué. Ce dernier prit une part utile aux campagnes de 1684 et 1687, contre les Iroquois, à la tête d'un bataillon de la milice. Il décéda à Montréal le 18 décembre 1688, un an après sa femme. Trois de leurs fils ont fourni des carrières militaires remarquables, à la baie d'Hudson, à Terre-Neuve, contre les Iroquois, aux Antilles, à la Louisiane, dans l'Ouest et au Détroit. La descendance est encore nombreuse et bien vue en Canada.⁴⁶

Fonctionnaires, militaires et colons.

Paul Dupuis, originaire de Notre-Dame-du-Pommier, près d'Arles, en Provence, enseigne au régiment de Carignan, se maria le 22 octobre 1668, à Québec, avec Jeanne Couillard, Canadienne, et se fit accorder l'île aux Oies où il alla aussitôt demeurer, car on l'y retrouve à partir de 1673 jusqu'à sa mort en 1713. Le recensement de 1681 lui donne quarante-quatre ans, six enfants, deux domestiques, un fusil, vingt-quatre têtes de bétail, vingt arpents de terre en culture. Il y a cinq habitants avec un total de quarante-cinq arpents défrichés. Comme il fallait vivre, Dupuis accepta la charge de lieutenant particulier ou juge de Québec, mais le magistrat reprit l'épée en 1687 contre les Iroquois et en 1690 contre les Anglais. Le 1er juin 1695, le roi signait en sa faveur des provisions de lieutenant particulier à la prévôté de Québec. Il était à sa mort, le 21 décembre 1713, lieutenant-général de la prévôté. L'un de ses nom-

46. *Titres seigneuriaux*, I, p. 59, 90, 127, 229, 278, 280 ; Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 116, 141, 173, 208, 211 ; *les Anciennes côtes du lac Saint-Louis*, p. 27, 30 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 223, 340, 349.

breux enfants, officier dans les troupes de la colonie, est cité par le Père Charlevoix pour avoir porté, durant plusieurs jours, la fille d'un juge anglais capturée par les Canadiens dans la guerre de 1708 ; lorsqu'il arriva à Montréal avec son aimable fardeau, la ville lui fit une ovation. En 1710 le gouverneur général écrivait que Dupuis était l'un des deux ou trois meilleurs "partisans" de tout le Canada et il accolait à son nom celui de Hertel de Rouville, ce qui n'est pas peu dire.⁴⁷

Pierre Bécard de Grandville, né à Paris en 1645, fils de Denis Bécard et de Jeanne Milleron, paroisse Saint-Eustache de Paris, enseigne dans le régiment du Poitou pendant six ans, épousa à Québec, le 22 octobre 1668, Anne Macart, et de ce mariage sont nés quinze enfants, de 1669 à 1696, tous à Québec. Bécard est qualifié d'enseigne en 1672 lorsqu'on lui accorde la concession de l'Ilet-du-Portage. En 1686, il fut fait lieutenant dans les troupes de la marine. En 1687, dans la campagne contre les Iroquois, il se distingua à la tête de quatre compagnies de milice qu'il commandait. En 1690 on le chargea de faire une reconnaissance sur le fleuve, de Québec à Tadoussac, à l'approche de la flotte de Phipps qui voulait enlever Québec. Il fut pris⁴⁸ et amené prisonnier à Port-Royal. Il était encore lieutenant d'une compagnie franche en 1696 alors qu'on lui accorda une terre près de son fief de l'Ilet. Deux ans plus tard il reçut une adjonction à ces deux seigneuries. Il commandait alors le bataillon de milice de Beauport. En 1700, le gouverneur et l'intendant le proposèrent au roi pour être major des

47. Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 163, 369 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 301 ; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 354.

48. Peut-être était-ce son fils. Celui-ci est nommé procureur du roi à la prévôté de Québec le 1er juin 1695.

Trois-Rivières, mais on répondit que la chose ne se pouvait vu sa parenté avec Provost, gouverneur du poste en question. Sa sépulture est inscrite à Québec le 6 mai 1708. Avec d'Iberville, à la baie d'Hudson, en 1697, il y avait un garde-marine du nom de Grandville, qui était un fils de l'officier du régiment de Carignan. Un autre fils de ce dernier était procureur du roi à la prévôté de Québec et, à son décès, fut remplacé, le 14 avril 1700, par l'un de ses frères. Le 20 juin 1703, la compagnie de La Porte de Louvigny passa par décision royale au sieur de Grandville. Aucun des garçons de l'officier du régiment de Carignan ne paraît s'être marié, de sorte que sa descendance s'éteignit en 1754, à la mort de Paul, sieur de Fondville, appelé communément le chevalier.⁴⁹

Colons et militaires.

Alexandre Berthier, né en 1638, fils de Pierre Berthier et de Marguerite Bariac, de Saint-Jacques-de-Bergerac, diocèse de Périgueux, devint capitaine au régiment de Lignière, passa au régiment de Carignan et se signala dans la campagne contre les Turcs. Le 8 octobre 1665, porte le *Journal des Jésuites*, "un capitaine d'une des compagnies de M. de Tracy fait abjuration d'hérésie dans la grande église (Québec) entre les mains de monseigneur, habillé pontificalement, accompagné de tout le clergé en surplis, en présence de monseigneur de Tracy, M. de Courcelles, gouverneur, M. l'intendant et quatre de nos pères." C'est Isaac Berthier, frère d'Alexandre, qui était du régiment de l'Allier. On lui

49. *Titres seigneuriaux*, I, p. 273, 425, 446 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 163, 213, 228, 289 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 301, 334, 342, 356 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 6, 16, 37, 228, 275, 340, 482 ; La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, I, p. 77.

accorde quatre cents écus de gratification vers ce temps. En 1666 Alexandre Berthier commandait au fort Saint-Jean ; il eut la direction de l'arrière-garde dans la marche de M. de Tracy, l'automne de cette année. En 1672 il accompagnait M. de Courcelles dans sa promenade militaire à Cataracoui et, l'année suivante, il retournait dans ces lieux avec le comte de Frontenac pour y fonder un fort. Le 11 octobre 1672 il épousait à Québec Marie, fille de Charles Le Gardeur de Tilly. Dix-huit jours plus tard, on lui accorda la seigneurie de Bellechasse. Il acquit du sieur Randin, l'année suivante, la seigneurie qui porte le nom de Berthier-en-haut. Jusque-là il avait demeuré à Québec, où naquit Marie-Geneviève, le 30 septembre 1673, décédée le 4 octobre suivant ; mais le 20 septembre 1674 il fit baptiser sa fille, Charlotte-Catherine, à Sorel, et au même endroit, le 3 juillet 1676, avait lieu le baptême de son fils Alexandre, qui hérita de ses deux seigneuries. Quant à Charlotte-Catherine, elle entra aux Hospitalières de Québec le 10 octobre 1689, devint professe le 18 juin 1691, et décéda le 21 octobre 1698. Le recensement de Villemur (Berthier-en-haut) montre en 1681 : Alexandre Berthier, quarante-trois ans, (sa femme était morte) ; Alexandre, 5 ; Catherine, 7 ; Jacques Chauveau, 40, domestique ; trois fusils, dix bêtes-à-cornes, trente arpents de terre en valeur. Son fermier était Pierre Bazin en 1674. Le 10 octobre 1682, Alexandre Berthier assiste à un conseil de guerre. La seigneurie de Bellechasse, voisine de celle de Couillard de l'Espinau, fut l'objet d'une dispute judiciaire en 1684, afin de régler les bornes des deux propriétés. En 1687 Berthier prit part à la guerre contre les Iroquois à la tête d'un corps de milice. En 1697, il avait une maison à Québec et y demeurait probablement. En 1709 les intendants Raudot le citent comme défunt. Son fils Alexandre épousa, le 4 octobre 1702, à

Québec, Marie-Françoise, fille de François Viennay-Pachot,⁵⁰ marchand, originaire de Grenoble, marié avec Charlotte-Françoise Juchereau de Saint-Denis, dont le père était seigneur de Beauport. Alexandre Berthier, fils, mourut à Québec, le 11 janvier 1703,⁵¹ et sa veuve se remaria le 4 avril 1712 avec Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville. Les Berthier n'ont pas laissé de descendance en Canada, de sorte que la veuve d'Alexandre, fils, hérita de leurs deux seigneuries. Le 25 février 1740, elle vendit à François Martel de Brouage, commandant pour le roi au Labrador, et à Pierre Désaulniers, négociant de Québec, un établissement situé au Trou, seigneurie de Bellechasse, à l'endroit nommé Courville, près du fossé de Bicêtre, d'après un catalogue de la librairie Dufossé, de Paris.⁵²

Olivier Morel, sieur de la Durantaye, né à Notre-Dame-de-Gaure, diocèse de Nantes, en 1641, était enseigne dans les troupes, puis passa lieutenant au régiment de Chambellé et arriva dans la colonie avec le grade de capitaine au régiment de Carignan. Il était au fort Sainte-Anne avec M. de la Motte-Lucière en 1666. Il passa en France et revint en 1670. Le 14 septembre de cette dernière année il épousait à Québec, Françoise Duquet, Canadienne ; il reçut la seigneurie de Bellechasse, ensuite celle de la Durantaye, qui se peuplèrent assez promptement de colons venus de la côte du nord. La famille demeurait à Québec où le sieur de la Durantaye servait comme officier de la garnison. En 1683 il allait commander dans l'Ouest, prit une part marquante

50. Non pas Pacaud. Voir P.-G. Roy, *la Famille Viennay-Pachot*.

51. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, II, p. 255 ; *Bulletin des recherches historiques*, 1901, p. 128, 155, 157 ; 1914, p. 379.

52. *Titres seigneuriaux*, I, p. 109, 134 ; *Journal des Jésuites*, p. 334 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 163 ; *Jugements du Conseil Souverain*, II, 960, 981 ; voir aussi un article de Régis Roy, *Société royale*, 1913, p. 125.

aux expéditions de 1684 et 1687 contre les Iroquois, fut capitaine réformé en 1689, revint de l'Ouest en 1690 où La Porte de Louvigny le remplaça, devint capitaine en pied vers 1694 avec cette note des autorités : " Bon officier, honnête, homme propre à tout ; mérite une compagnie." En 1696 il commandait un bataillon de milice dans la guerre contre les Iroquois. On le considérait comme le premier militaire du pays. A la mort du comte de Frontenac, en 1698, il se brouilla avec M. de Callières qui devint bientôt gouverneur général et le négligea. En 1701, il fut nommé membre du Conseil Supérieur avec une pension de six cents francs, mais il ne prit son siège que sous M. de Vaudreuil, en 1703. Il paraît qu'il mourut pauvre, en 1717, quoique ses deux seigneuries fussent alors dans un bon état de développement.⁵³

Séraphin Marganne, sieur de la Valtrie, natif de Saint-Benoît de Paris, lieutenant au régiment de Lignière, avait pris du service sous M. de Tracy en 1664 et vint au Canada avec les troupes l'année suivante. En 1668 il épousa Louise Bissot, Canadienne, et reçut la seigneurie de Lavaltrie en 1672. Au recensement de ce dernier lieu, l'automne de 1681, il est dit âgé de trente-huit ans, sa femme de vingt-neuf ; ils ont sept enfants et vingt arpents de terre défrichée ; les neuf habitants de la seigneurie n'ont ensemble que cinquante-sept arpents sous culture. Sa femme mourut en 1691 et lui en 1699. Deux de ses fils ont été militaires.⁵⁴

François Jarret de Verchères, né en 1641 en Dauphiné, enseigne de la compagnie de M. de Contrecoeur, épousa, le 17 septembre 1669, à l'île d'Orléans, Marie Perrot, Canadienne, et se fixa de suite dans la seigneurie dite de Verchères dont

53. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 25 ; *Société royale*, 1895, p. 3-23.

54. *Titres seigneuriaux*, I, p. 262 ; Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 138.

le titre lui fut donné un peu plus tard. En 1687 il commandait un bataillon de milice contre les Iroquois. Il mourut après 1693, laissant une belle famille. Ses fils et petits-fils ont été militaires et cultivateurs comme lui ; on les cite à plusieurs reprises dans les annales du temps ; ils ont commandé dans l'Ouest.

Un cousin (?) de François Jarret de Verchères se nommait André Jarret de Beauregard ; on lui donne le grade de lieutenant dans une liste de 1669. Le 12 janvier 1676, il épousait, à Montréal, Marguerite Anthiaume, native de Paris. Ce ménage vécut à Verchères. Au recensement de 1681, on voit les deux familles à la tête de cette seigneurie. En 1685, André Jarret obtint trois îles, appelées Beauregard, situées presque vis-à-vis Verchères. Il a dû mourir entre les années 1686 et 1690.

Le capitaine Pierre de Saint-Ours, d'une ancienne famille noble du Dauphiné et parent du maréchal d'Estrades, vice-roi de la Nouvelle-France, était né en 1643. Il épousa à Montréal, en 1667, Marie Mullois dont le père avait été lieutenant aux carabiniers, en France. Ce ménage ne tarda pas à se fixer sur la seigneurie dite de Saint-Ours, dont le titre lui fut accordé plus tard, en 1672. Au recensement de 1681, la terre de Pierre de Saint-Ours avait quarante arpents cultivés. Il fit du service militaire en diverses occasions, devint premier capitaine des troupes du Canada et reçut la croix de Saint-Louis dès l'époque de la fondation de l'ordre. Il mourut après 1708. Sa descendance compte de brillants officiers. Ayant une nombreuse famille et peu de ressources pécuniaires, il lutta avec énergie pour vivre de son travail comme habitant et fut l'un des plus beaux exemples de ces temps difficiles.⁵⁵

55. Le capitaine de Saint-Ours appartenait à la noblesse reconnue de France, comme le prouve une pièce publiée dans les *Pages d'histoire*

Le chevalier Roch (non pas Roque) de Saint-Ours, de la compagnie de M. de Chambly, avait reçu un fief en 1672, contigu à celui de Pierre de Saint-Ours. On ne saurait dire ce que devint ce personnage. Le nom de Roch a été traditionnel dans la famille de Saint-Ours jusqu'à notre époque.⁵⁶

Marchands.

Jacques Baby (ou Babie), né en 1633, fils d'honorable homme Jehan Babie, seigneur de Ranville, et d'Isabeau Robin, de Montretou, diocèse d'Agens, en Guyenne, paraît avoir été militaire dès sa jeunesse ; il était sergent de la compagnie de M. de Saint-Ours ; il s'établit à Champlain, l'été de 1668, et y acheta des terres. Il se livra au commerce. Le 1er juin 1670, à Champlain, il épousa Jeanne, fille de Pierre Dandonneau ; il mourut en ce lieu le 28 juillet 1688 ;⁵⁷ sa femme décéda à Québec en 1703, chez sa fille Jeanne, mariée à Claude Pauperet. La descendance de Jacques Baby a fourni, jusqu'à présent, des hommes qui ont

du Canada de M. Sulte et qui n'avait jamais été imprimée avant 1889. Ce mémoire se trouve réimprimé dans l'*Histoire de la seigneurie de Saint-Ours*, par l'abbé Azarie Couillard Després. On trouve dans le volume II des *Lettres de noblesse*, etc., publiées par P.-G. Roy, le contrat de mariage d'Henri de Saint-Ours et de Jeanne de Calignon, 25 janvier 1633.

56. *Titres seigneuriaux*, I, p. 96, 269 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 206, 347 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 943.

57. Greffe de Guillaume de la Rue, 1670 ; P.-B. Casgrain, *Familles Baby, Casgrain*, p. 47. Dans l'*Histoire de Champlain*, I, p. 121, il est dit que "le juge Baby possédait un billet écrit de la main de Turenne, adressé à Jacques Baby, alors que ce dernier était un jeune homme." Aégidius Fauteux possède cet autographe et il nous dit qu'il n'était pas adressé à Jacques Baby. L'auteur de l'*Histoire de Champlain* a dû être induit en erreur par le fait que le juge Baby possédait dans sa collection un autographe de Turenne, acquis par le juge Baby lui-même, mais il n'a aucun rapport avec son ancêtre. C'est une sauvegarde du roi donnée par le maréchal de Turenne pour la verrerie de Crandale, le 25 avril 1658, ajoute M. Fauteux.

occupé des postes en évidence dans la magistrature, l'ordre militaire, la politique et le commerce, dans le Haut et le Bas-Canada.

Jacques Guitaut dit Jolicœur, né en 1639, fils de Denis Guitaut et de Jacqueline Ricouet, de Saint-Thomas, évêché d'Anjou, est cité comme sergent au régiment de Carignan. Cet officier était tailleur d'habits et marchand à Montréal. Il épousa en cet endroit, le 14 juin 1666, Marguerite Rebours, veuve de Pierre Raguideau, dont il eut : Marguerite, baptisée le 3 mars 1667. Le recensement de 1667 lui donne trois arpents de terre en valeur, ce qui indique qu'il était aussi cultivateur, mais cette terre appartenait à sa femme. Jacques Guitaut et son épouse ne figurent pas au recensement de 1681 ; comme on y trouve leur fille Marguerite, il est à supposer que lui et sa femme étaient alors décédés, mais on ne saurait dire où et quand. La famille Guitaut a fourni, durant trois ou quatre générations, des officiers aux gardes de la maison du roi de France, tous des garçons d'esprit.

Colons.

François Pollet de la Combe Pocatière, natif de Chelieu, diocèse de Grenoble, capitaine réformé et maréchal des logis au régiment de Carignan, était fils de François Pollet de la Combe Pocatière et de Catherine de Rossini. Le 29 novembre 1669, à Québec, il épousa Marie-Anne Juchereau de Saint-Denis, Canadienne, qui lui donna deux filles : Louise, l'ainée, qui épousa Augustin Rouer de la Cardonnière, et Thérèse, née le 27 mars 1672, mariée le 8 octobre 1693, à Québec, avec le fameux d'Iberville. Le sieur de la Combe mourut le 20 mars 1672, sept jours avant la naissance de sa dernière fille. Le 29 octobre suivant, sa veuve reçut le titre de la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Poca-

tière qu'elle mit en valeur selon ses moyens. En 1672, cette femme vivait à Beauport avec ses deux enfants. Elle se remaria, le 23 février 1683, avec François-Madeleine-Fortuné Ruette, sieur d'Auteuil, l'un des principaux membres du Conseil Supérieur de Québec.⁵⁸

Jean de l'Espinay, lieutenant, demandait de repasser en France avec le régiment, mais il aima mieux finalement se faire colon. Il était natif de Nantes. Le 11 septembre 1673, à Québec, il épousa Catherine Granger, de Saint-Médard, diocèse de Meaux. Ce ménage demeura toujours à Beauport où furent baptisés leurs onze enfants, de 1674 à 1697. Au recensement de cette paroisse, en 1681, on lit : "Jean l'Espinay, trente-quatre ans ; Catherine Granger, sa femme, vingt-six ans. Enfants : Madeleine, 5 ; Catherine, 3 ; Geneviève, 8 mois ; 1 fusil, 1 vache, 6 arpents en valeur."

Arnoult de Loubias, capitaine au régiment de Broglie, commandait aux Trois-Rivières le 8 avril 1668, et ne cessa d'y demeurer jusqu'à son départ pour la France en 1674. Entre ces deux années, il avait fait le voyage de Cataraquou avec M. de Courcelles et autres en 1671, et donné un très bon commencement à la seigneurie de Nicolet qu'il passa au sieur Michel Cressé.

Pierre Mouet de Moras, enseigne de la compagnie d'Arnoult de Loubias, au régiment de Broglie, né en 1639, à Castel-Sarrasin, en Basse-Guyenne, épousa, aux Trois-Rivières, le 8 avril 1668, Marie Toupin, Canadienne, qui lui donna une belle famille. Ils s'établirent dès 1669 sur l'île appelée Moras à l'entrée de la rivière Nicolet, et vécurent comme

58. *Titres seigneuriaux*, I, p. 43 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 776, 956 ; Langevin, *Mgr de Laval*, p. 165 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 345 ; *Bulletin des recherches historiques*, 1896, p. 62 ; 1902, p. 301.

cultivateurs. Parmi leurs descendants directs on compte le fameux Charles Mouet de Moras, sieur de Langlade.⁵⁹

Le sergent Jacques Labadie était aux Trois-Rivières l'été de 1669. Le 16 novembre 1671, il y commandait la garnison et assistait aux mariages de trois colons de la seigneurie de Nicolet qui alors appartenait au capitaine Arnoult de Loubias, dans la compagnie duquel Labadie servait en arrivant de France avec le régiment de Carignan. Par actes du 10 février et 3 novembre 1672 on lui accorda un fief dans la banlieue des Trois-Rivières qu'il établit et légua plus tard à la famille Godefroy, à condition que le titulaire porterait son nom ; de là les Labadie-Tonnancour et les Godefroy-Labadie. Quant au sergent Jacques Labadie il ne se maria point. En 1674 il est appelé major, mais il faut lire sergent-major de la garnison des Trois-Rivières, poste qu'il occupa jusqu'à 1689 au moins. De cette date au 4 février 1707 où il mourut, on le retrouve constamment aux Trois-Rivières. Le registre de la paroisse le nomme parfois Jacques de Labadie, M. de Labadie, le major de Labadie. Il a été parrain trente fois.⁶⁰

On trouve le capitaine Fromont et l'officier Sauvole en 1666. M. l'abbé Azarie Couillard Després m'écrit que c'est une seule et même personne.⁶¹ Le capitaine Pierre Salvaye, écuyer, sieur de Fromont, était fils de Jean-Baptiste, capi-

59. Ce nom existait en Languedoc, Basse-Auvergne et Basse-Guyenne, non loin de Castel-Sarrazin.

60. *Titres seigneuriaux*, I, p. 122, 293 ; *Jugements du Conseil Souverain*, II, p. 386, 863. Le 20 octobre 1676, Jacques Labadie est du comité des marchands.

61. L'abbé François Daniel, *Quelques contemporains*, p. 34, dit que " M. de Sauvole passa en Louisiane où il fut très utile à d'Iberville." C'est une erreur ; ce M. de "Sauvole" est un second personnage et n'a jamais été officier dans le régiment de Carignan. Il mourut au fort de Biloxi, le 22 août 1701. Charles Gayarré, *Histoire de la Louisiane*, I, p. 66, ajoute que M. de Sauvole était le frère de d'Iberville mais il se trompe.

taine du régiment d'Espagne, au service du duc de Savoie, et de Jacqueline Belle, native de la paroisse Saint-Donnat, ville de Pignerolle, diocèse de Gênes, Italie. Il ajoute que notre capitaine Salvaye de Fromont épousa, en novembre 1673, Catherine Le Roy, fille de... Le Roy et de Marie Lussia, paroisse Saint-Paul, ville de Paris. Ce ménage s'établit à Sorel avant 1675. Salvaye de Fromont a eu la concession d'une des grandes îles Saint-Ignace, je crois, du lac Saint-Pierre. Il était mort en 1689. M. Régis Roy me dit qu'Antoine de Salvaye, sieur de Fromont, est désigné quelque part comme fils d'un ancien compagnon d'armes de Pierre de Saint-Ours. La descendance est encore parmi nous, entr'autres M. l'abbé Narcisse Salvaye, de Saint-Hyacinthe. La rivière Salvaye qui arrose la seigneurie de Saint-Ours tient son nom de cette famille.

Antoine Pecaudy de Contrecœur, né en 1596, au bourg de Saint-Chef, diocèse de Vienne en Dauphiné, est mentionné avec éloge dans les lettres de noblesse que Louis XIV signait en sa faveur, au mois de janvier 1661 : " Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, Dauphin de Viannas, comte de Valentinois et Diois — à tous, présents et à venir, salut. — Depuis qu'il a plu à Dieu nous donner la paix générale⁶² avec les couronnes, nous avons été excité de reconnaître ceux de nos sujets qui se sont signalés dans nos armées et qui continuent leurs services à cet Etat, à l'imitation de leurs aïeux qui se sont acquis la qualité de nobles quoiqu'ils n'aient été soigneux d'en conserver le titre que nous avons accoutumé de donner à ceux que nous voulons gratifier : — et c'est pourquoi " ayant été bien informé par tous les généraux de notre armée de la valeur et générosité de notre cher et bien-aimé Antoine Pecaudy de Contrecœur,

62. Paix dite des Pyrénées, en 1659.

capitaine au régiment de Carignan, lequel, depuis l'établissement d'icelui, nous a rendu, et au feu roi notre très honoré seigneur et père, des preuves de son courage, affection et fidélité à notre service, dans nos armées et troupes, tant cavalerie qu'infanterie, l'espace de vingt-cinq ans, ayant commandé, soit en qualité de lieutenant ou de capitaine, depuis quinze ans en ça au régiment de Montesson et de celui de Carignan, s'étant trouvé à tous les exploits de guerre qui se sont présentés, particulièrement au siège de Pignerolles sous le feu sieur de Montmorency, de la compagnie Lapoupe au régiment de Sault, comme aussi au combat de Chezin en la compagnie des chevaux-légers de Dizi... sous le sieur de Crecquy où il fut blessé d'une mousquetade à l'épaule, et au siège de Valence d'un coup de mousquet à la cuisse, et... au dit régiment de Carignan au retour de Vigune, au combat de... sous le prince Thomas où il fut blessé d'une mousquetade à la tête dont il a été trépané ; au faubourg d'Estampes fut blessé d'une mousquetade à travers le corps, au faubourg Saint-Antoine fut blessé d'une mousquetade à travers le corps dans la même compagnie où il fut blessé d'une mousquetade au bras dont il demeura estropié, sous notre cousin le vicomte de Turenne, l'année dernière commandant le régiment de Carignan à l'attaque d'Auxerre sous notre cousin le maréchal de Grancey et Piedmont, et finalement tous les autres lieux où il a été commandé, en sorte que nous avons tous sujets et satisfaction de le juger digne de l'honneur au titre de noblesse auquel il a aspiré.⁶³

Le 17 septembre 1667, à Québec, il épousa Barbe Denys, Canadienne, âgée de quinze ans et trois mois. Lui en avait

63. Publiées dans les *Pages d'histoire du Canada* de M. Sulte pour la première fois en 1889 ; reproduites dans les *Lettres de noblesse, etc.*, éditées par P.-G. Roy.

soixante-et-onze. La seigneurie dite de Contrecœur lui fut accordée en 1672, et il alla y demeurer avant 1677. Le recensement de 1681 lui donne trois enfants : Louis, 13 ans, qui mourut en 1687 ; Marie, 5 ans, mariée plus tard à Jean-Louis de Lacorne ; François-Antoine, 1½ an, qui a continué la famille. Ce ménage a quatre-vingts arpents de terre en valeur. Le père, le fils et deux petits-fils comptent des services militaires non interrompus de 1637 à 1760 ; à eux quatre ils ont reçu plus de soixante blessures dans les combats.⁶⁴

* * *

Il est impossible d'indiquer les familles canadiennes fondées par des soldats du régiment de Carignan ; c'est peut-être à cause de cela que tant de gens se disent issus de cette troupe. Après avoir relevé dans les journaux une centaine de prétentions de ce genre et fait autant d'enquêtes qui ont abouti à une fin négative, nous abandonnons l'épreuve.

Mais les officiers ! Eh bien, voyons ce qu'il en reste parmi nous. Nous n'avons que six familles à nommer : Baby de Ranville, Tarieu de Lanaudière, Morel de la Durantaye, Gaultier de Varennes, Mouet de Moras et Salvaye de Fromont. Avec les descendants de plusieurs Canadiens anoblis il y a dix quarts de siècle, c'est notre noblesse des croisades.

64. *Titres seigneuriaux*, I, p. 96 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogiques*, I, p. 469.

Les mémoires de la *Société royale*, 1903, p. 87, donnaient aussi comme du régiment de Carignan, Laurent Bory ou Bornay, sieur de Grandmaison, mais c'est une erreur ; il était à Montréal avant 1665.

L'abbé François Daniel, *Quelques contemporains*, p. 35 et 36, mentionne M. de Saint-Lusson, lieutenant. Rien ne prouve qu'il était du régiment de Carignan, pas plus que le chevalier Louis-Joseph-Hyacinthe Le Gouës n'était capitaine.

LISTE DES OFFICIERS

TABLEAU RECAPITULATIF

Comme nous venons de le voir, après des recherches qui ont duré soixante ans et plus nos érudits s'accordent à dire que les papiers du régiment de Carignan sont introuvables et que, par conséquent, nous n'avons pas de liste des officiers et des soldats de cette troupe. En attendant une découverte qui n'arrive pas, nous avons relevé tout ce que le hasard nous présentait au cours de nos lectures de vieux manuscrits. A défaut de documents authentiques, le résultat de nos enquêtes semble lever le voile en ce qui concerne les officiers. Nous ne les avons pas tous, il est vrai, mais " quand on n'a pas tout ce qu'on aime, il faut chérir ce qu'on a."

Les calculs les plus élevés donnent treize cents hommes, officiers et soldats, repartis en vingt-quatre compagnies, y compris celles de M. de Tracy. En mettant quatre officiers par compagnie il en faudrait quatre-vingt-seize pour être au complet, suivant M. Gérard Malchelosse.¹ Nous en avons trouvé quatre-vingt-quatre, sans compter un état-major de six et trois aumôniers, savoir :

Capitaines.....	24
Lieutenants.....	22
Enseignes.....	11
Cadets et sergents.....	10
Grades inconnus.....	17

Total..... 84

1. Voir la préface de ce livre.

Il est probable que le grand total des officiers, comprenant état-major, aumôniers, capitaines, etc., à l'exception des grades inférieurs subalternes, dépassait le chiffre de cent cinq, parce que, sur le pied de guerre, on compte plus d'officiers dans un corps qu'en temps de paix.²

ETAT-MAJOR :

Henri de Chastelard de Salières, colonel commandant.

Jean-Baptiste Dubois de Cocreaumont et de Saint-Maurice,
commandant de l'artillerie, délégué de l'intendant.

François Pollet de la Combe Pocatière, commandant de
la cavalerie.

Alexandre de Chaumont, aide-de-camp.

Jean Dugal du Fresne (Dufresne), major des troupes.

Vincent Basset du Tartre, chirurgien-major.

AUMONIERS :

Flavien de Saint-Pons, appelé l'abbé de Carignan.

Jean-Baptiste Dubois d'Egriseilles.

Thierry Beschefer, Jésuite.

CAPITAINES :

Alexandre Berthier.

Isaac Berthier.

Jacques de Chambly.

Pierre de Sorel.

Pierre de Saint-Ours.

Olivier Morel de la Durantaye.

Antoine Pecaudy de Contrecœur.

Michel-Sidrac Dugué de Boisbriant.

2. Voir la préface de ce livre.

Hector d'Andigné de Grandfontaine.
Pierre de Saint-Paul de la Motte-Lucière.
Balthazar de la Flotte de la Fredière.
Roger de Bonneau de la Varenne.
Arnoult de Loubias.
Pierre Salvaye de Fromont.
Jacques du Mesnil-Heurry de Saint-Marc.
François de Montail de Clairvacq (ou Clérac).
Jean Laumonier de Traversy, tué.
Louis Petit.
François Massé de Walley.
Jean-Maurice-Philippe de Pernon de la Fouille.
De Latour.
De Rougemont.
Desportes.
Maximin.

LIEUTENANTS :

Antoine Lafrenaye de Brucy.
Séraphin Marganne de la Valtrie.
Pierre de Joybert de Marson et de Soulanges, compagnie de
M. de Grandfontaine.
François de Sainte-Croix, compagnie de Dugué de Bois-
briant.
Edmond de Suève, compagnie de M. de Saint-Ours.
François Provost, compagnie de M. de Grandfontaine.³
Jean de l'Espinay.
André Jarret de Beauregard.
René Gaultier de Varennes.
Valentin Frapier de Beauregard.

3. François Provost agissait comme major de la garnison de Québec, ou aide-major des troupes.

Jean-Louis de Douglas.

Philippe de Carrion du Fresnoy, compagnie de M. de la Motte-Lucière.

Antoine d'Héricourt, compagnie de M. de Sorel(?).

Pierre Ferré de Lespinay.

François Feraud, compagnie colonelle.⁴

Claude-Sébastien le Bassier de Villieu de Daudeville, compagnie d'Isaac Berthier.⁵

Des Granges, compagnie de Bonneau de la Varenne.

Mignardet, compagnie colonelle.

De Luc ou Du Luques, tué.

Roch Thoery de l'Ormeau.

François de Gauds (du Gas?) de Martinville, compagnie colonelle(?).

Randin, ingénieur, cartographe, compagnie d'Alexandre Berthier.

ENSEIGNES :

Thomas-Xavier Tarieu de Lanaudière et de la Pérade, compagnie de M. de Saint-Ours.

François Jarret de Verchères, compagnie de M. de Contre-cœur.

Paul de Morel, compagnie de M. de la Motte-Lucière.

Pierre Mouet de Moras, compagnie d'Arnoult de Loubias.

Prudent-Alexandre Taboureau (Tabouret?) de Véronne, compagnie de M. Berthier.

Jean-Vincent d'Abadie de Saint-Castin, compagnie de M. de Grandfontaine.

Pierre Bécard de Grandville.

4. Il était aussi aide-major des troupes. Il devint aide-de-camp au départ d'Alexandre de Chaumont pour la France.

5. En 1670 il est cité comme enseigne de la compagnie de Jacques de Chambly.

Dominique Lefebvre de Guesquelin.

Jean Nicolas de Brandis.

Paul Dupuis.

Darienne.

SERGEANTS :

Jacques Baby (ou Babie), compagnie de M. de Saint-Ours.

Jacques Labadie, compagnie d'Arnoult de Loubias.

Jacques Guitaut dit Jolicœur.

CADETS :

Gabriel de Berthé.

Louis de Berthé.

Nicolas de Choisy, compagnie de Maximin.

Pierre Julien, compagnie de M. de Contrecœur.

Lavallée, compagnie de Dugué de Boisbriant.

Lazide, compagnie colonelle.

Jean Gabaret, compagnie de M. Desportes.

GRADES INCONNUS.

Roch de Saint-Ours, compagnie de Jacques de Chambly.⁶

Philippe Gauthier de Comporté, compagnie de M. de la Fouille.⁷

Valentin des Hayes, gentilhomme volontaire, compagnie colonelle.

Pierre des Brandes, gentilhomme volontaire.

Annibal-Alexis de la Flotte.

Louis de Canchy de Lerole, enlevé par les Iroquois, puis libéré.

Flottant de Lescure.

6. Peut-être lieutenant ?

7. Ibid.

Pierre Dupas.

Jacques-Théodore Cosineau de Manereuille.

De Saint-Nicolas.

De Salampar, gentilhomme volontaire.

De Beaubel, officier volontaire.

D'Aiguemortes, tué.

De Chasy, tué.

De Chaulnes, tué.

Chamat, tué.

Morin, tué.⁸

8. Nous pourrions ajouter Louis de Nazo et Henri Brocq (ou Brant) de Pomerainville qui, selon Régis Roy, devaient être officiers.

ERRATA A CORRIGER

Page 20, 2ème ligne, il faut lire “ comme ce qui fut plus tard ” et non pas “ ou ce que fut plus tard.”

Page 22, chap. III, 2ème ligne, “ ambassadeur ” et non pas “ embassadeur.”

Page 67, note 105, 1ère ligne, il faut lire “ Encore un écrivain ” et non pas “ un contemporain du temps.” Le Beau n’était pas un contemporain.

Page 85, 2ème ligne, de Douglas n’était pas chevalier de Saint-Louis, car cet ordre militaire n’a été fondé qu’en 1693. Peut-être le fut-il après 1693.

Page 90, 17ème ligne, il faut lire “ Jean-Vincent ” et non pas “ Vincent.”

Page 99, 1ère ligne, il faut lire “ Dominique de la Motte ” et non pas “ de la Motte-Lucière.”

Page 116, retranchez la dernière phrase du premier paragraphe. Depuis que cette étude a été publiée, on a découvert que la descendance des Duguay est celle de Pierre Duguay et non pas de Michel-Sidrac Dugué de Boisbriant.

Page 121, 13ème ligne, il faut lire “ 1727 ” et non pas “ 1717.”

Index Général

Abadie de Saint-Castin, Vincent d'	90, 94, 133
Abénakis, Sauvages du Maine	9
Acadie	62, 90
Agariata, chef iroquois	49, 52
Aiguemortes, d'	46, 83, 135
Ailleboust des Musseaux, Charles	40
Albanel, Père Charles	38, 53
Albany, sur l'Hudson	11, 29, 38, 44, 111
Allier, régiment de l'	32, 86, 118
Allouez, Père Claude	30
Andastes, Sauvages de la Pennsylvanie	9, 45
Andavagué, fort iroquois	57
Andigné de Grandfontaine, Hector d'	58, 63, 90, 92, 93, 132
Antaya, fief	101, 102
Anthiaume, Marguerite	122
Aubert de LaChesnaye, Charles	103, 104
Aubéry, chevalier, officier en 1685	85
Audet, F-J	57
Avaugour, M. d', gouverneur général	9, 10
Baby de Ranville, Jacques	123, 129, 134
Balthazar, Johann von	12, 13, 16, 17
Bardy, Père Claude	24
Baston, Simon, marchand	87
Bâtard Flammand, chef iroquois	40, 50, 54, 55, 61
Baugier de la Thibaudière, Jean	101, 102
Bazin, Pierre	119
Bazirc, Charles et Marie	102
Beaubel, de	84, 135
Beauregard, îles	122
Bécard de Fondville, Paul	118
Bécard de Grandville, Pierre	117, 133
Bellechasse, seigneurie	119, 120
Bellevue, fief	110
Bergères de Rigauville, Nicolas-Blaise	120
Berthé de Chailly et de la Joubardière	109, 114, 134
Berthier, Alexandre	47, 53, 63, 86, 99, 118, 131
Berthier, Isaac	32, 86, 118, 131
Bescheïer, Père Thierry	24, 89, 90, 131
Bissot, Louise	121
Bizard, Jacques	107, 108
Boisbriant, voir Dugué de Boisbriant	
Boivin, Guillaume	53
Bonneau-Chabot, Jacques, juge	100, 101, 102

Bonneau de la Varenne, Roger de	85, 97, 132
Boquet, Charles, Frère	46, 53
Bory ou Bornay de Grandmaison, Laurent	129
Boucher, Marie	97
Boucher, Pierre	9, 10, 41, 97, 103
Bourdon, Jean, et son fils Dombourg	32, 112
Brandes, Pierre des	85, 134
Brault ou Brocq de Pomerainville, Henri	31, 86, 135
<i>Brizé</i> , navire	23, 24
Brisset de Courchène, Jacques	104
Broglie, régiment de	15, 16, 19, 24, 38, 125
Brucy, voir Lafrenaye de Brucy	
Carignan, prince Eugène-Maurice	17, 18, 25, 76
Carillon, localité	107
Carrion du Fresnoy, Philippe de	87, 106, 108, 133
Cataracoui, fort, 1673	100
Cayenne en 1665	24
Cent-Associés, Compagnie des	8
Celoron de Blainville, J-B	109
Chabert de la Charrière, Marguerite	87
Chailly, voir Berthé	
Chamat	49, 84, 135
Chambellé, Pèrinne de	113
Chambellé, régiment de	24, 38, 113, 120
Chambly, Jacques de	27, 31, 33, 53, 63, 90, 91, 92, 93, 131
Chambly, fort de	32, 35, 47, 91, 98
Champlain, Samuel	8
Chapais, Hon. Thomas	5, 47
Chartier de Lotbinière, Louise	93
Chartier de Lotbinière, René-Louis	40, 42, 48, 58, 93
Chastelard, voir Salières	
Chasy	49, 50, 51, 52, 84, 135
Chaulnes, de	84, 135
Chaumonot, Père Pierre-Joseph-Marie	28, 36, 52
Chaumont, Alexandre de	32, 54, 57, 85, 131, 133
Chauveau, Jacques	119
Chevaux, 1665, arrivent de France	28
Chevrainville, Claudine de	32
Chiens attelés	43
Choisy, Nisolas de	84, 134
Chorel, François, fief Dorvilliers	102
Chouart, Médard	30
Clémenceau, Etienne	103
Colbert, ministre	7
Closse, Lambert	114
Colons, 1665, 1670, arrivent de France	29, 64, 66
Comporté, voir Gauthier de Comporté	
Contrecœur, voir Pécady de Contrecœur	
Corlar, poste sur l'Hudson	44, 50, 51

Couc, Pierre.....	31
Couc, 1665, soldat, décédé.....	31
Couillard, Jeanne.....	116
Courcelles, M de, gouverneur général... 27, 33, 37, 39, 40, 42, 45, 46,	47, 53, 57, 58, 110
Coueurs de bois, origine.....	60, 73, 77
Courville, localité.....	120
Couture, Gouillaume.....	51, 52
Cressé, Michel.....	125
Dandonneau, Jeanne et Pierre.....	123
Dandonneau, Louis, sieur Dusablé.....	104
Darienne.....	84, 134
Daulier des Landes.....	115
Deleau de la Motte, Jean.....	98
De Luc ou Du Luques.....	55, 84, 133
Denis, Barbe.....	128
Denis de la Ronde, Marguerite-Renée.....	96
Deperteau, Jean.....	115
Derby ou d'Herby, Henri, coureur de bois.....	101
Desaulniers, Pierre.....	120
Desportes.....	87, 132
Dollard des Ormeaux.....	107
Dollier de Casson, Sulpicien.....	87
Douglas, Jean-Louis de.....	85, 133, 136
Dubois d'Egriseilles, abbé J-B.....	32, 89, 131
Dubois de Cocreaumont et de Saint-Maurice, J-B.....	57, 131
Duchêne, rivière.....	115
Dugal du Fresne (Dufresne).....	58, 84, 131
Dugué de Boisbriant, Michel-Sidrac..... 26, 48, 103, 109, 113, 131, 136	115
Dugué, Charlotte.....	116
Dugué, Marie-Thérèse.....	32
Du Laurent, greffier.....	101, 103, 135
Dupas, Pierre.....	24, 38
Dupéron, Père François.....	103
Dupineau, Pierre.....	101, 116, 134
Dupuis, Paul.....	8, 98, 105
Dupuis, Zacharie.....	120
Duquet, Françoise.....	120
Durantaye, seigneurie.....	78
Eau-de-vie et les coueurs de bois.....	98, 106
Estrade, régiment de l'.....	65
Etienne, madame, de Paris.....	15, 87, 124
Fauteux, Aégidius.....	74
Féodalité.....	84, 133
Feraud, François.....	85, 133
Ferré de Lespinay, Pierre.....	63, 65
Filles, 1669, arrivent de France.....	84, 134
Flottant de Lescure.....	

Flotte de la Fredière, Balthazar de.....	77, 98, 105, 132
Flotte, Annibal-Alexis de la.....	105, 134
Frapier de Beauregard, Valentin.....	84, 132
Frémoin, Père Jacques.....	53
Frémont, Jean, Sulpicien.....	87
Fromont, voir Salvaye de Fromont	
Frontenac, comte de, gouverneur général.....	73, 107
Gabaret, Jean.....	87, 134
Gareau, Père Léonard.....	44
Gasnier, Anne.....	32
Gaudet, Placide.....	92
Gauds de Martinville, François de.....	32, 40, 85, 133
Gaultier de Varennes, René.....	97, 103, 129, 132
Gaultier de la Vérendrye, Pierre.....	97, 98
Gauthier de Comporté, Philippe.....	84, 99, 100, 103, 134
Gibbons, 1665, major de Boston.....	30
Giffard, 1665, officier de milice.....	29, 40
Godefroy de Normanville, Louis.....	44, 45
Grandfontaine, voir Andigné de Grandfontaine	
Granger, Catherine.....	125
Granges, des.....	85, 133
Grisard des Ormeaux, Nicolas.....	86
Guesquelin, voir Lefebvre de Guesquelin	
Guillaume III contre Louis XIV.....	73
Guitaut dit Jolicœur, Jacques.....	124, 134
Guyon, capitaine, marin.....	32
Habitants, Compagnie des.....	28
Hamelin, Louis, seigneur.....	97
Hautmesnil, Jean-Vincent de.....	40, 43
Hayes, Valentin des.....	85, 134
Héricourt, Antoine d'.....	85, 133
Hertel de Chambly, René.....	92
Hertel de Rouville, J.-B.....	117
Heures, Pétronille des.....	106
Hollandais, 1665, sur l'Hudson.....	11, 29
Hollande, 1665 et 1672, Louis XIV, guerres.....	24, 61, 62, 73, 75
Hudson, 1665, fleuve.....	11
Huot, Lucien.....	36, 37, 47
Iroquois, leur pays.....	8, 38, 57
Iroquois, 1661, redoutables.....	7, 9, 11
Iroquois, 1665, projet du major Gibbons.....	30
Iroquois à Montréal et Québec parlant de paix.....	50, 51, 61
Iroquois, 1666, non vaincus.....	45, 46, 54, 55, 56, 59
Jarret de Beauregard, André.....	122, 132
Jarret de Verchères, François.....	121, 133
Jardin de Hollande, navire.....	33
Joybert de Marson et de Soulanges, Pierre de.....	90, 92, 132
Joubardière, voir Berthé	

Juchereau de Saint-Denis, Marie-Anne et Charlotte-Françoise.	120, 124
Juchereau de Saint-Denis, Nicolas.	29, 40
Julien, Pierre.	85, 134
Justice, navire.	33, 42
Kastner, Frédéric de.	13, 16
Labadie, Jacques.	126, 134
La Barre, Lefebvre de, gouverneur général.	24
La Corne, Jean-Louis de.	129
La Fouille, voir Pernon de la Fouille	
La Fredière, voir Balthazar de la Flotte de la Fredière	
Lafrenaye de Brucy, Antoine.	88, 108, 114, 132
Lambert, Eustache.	101
La Motte, voir Saint-Paul, voir Larue	
La Motte de Jordis, Claude, marquis.	99
La Motte, Dominique de, seigneur de la Lussaudière.	99, 136
Langlade, Charles Mouet de Moras de.	126
Lanaudière, voir Tarieu de Lanaudière	
La Porte de Louvigny, Louis.	118, 121
Larue de la Motte, Louis de.	99
Latour, de.	31, 84, 132
Laumonier, Jean, de Traversy et de Montagny.	32, 49, 84, 132
Lavallée.	85, 134
La Vérendrye.	97, 98
Lazide.	85
Lebarrois, Millo-Claude.	32
Le Bassier voir Villieu	
Le Beau, Claude.	67, 68, 136
Leber, Jacques.	103, 107, 114
Le Chasseur, Jean, juge.	88
Lefebvre de Guesquelin, Dominique.	58, 88, 134
Le Gangneur, capitaine, marin.	24, 89
Le Gardeur de Repentigny, J-B.	28, 40, 53
Le Gardeur de Tilly, Catherine et Marie.	113, 119
Le Gouës, Louis-Joseph-Hyacinthe.	129
Lemercier, Père François-Joseph.	52
Lemoine de Longueuil, Charles.	40, 43, 53, 87, 114
Lemoine d'Iberville, Pierre.	124, 126
Lemoine de Sainte-Hélène, Jacques.	106
Le Neuf de la Vallière, Michel.	29, 40
Le Neuf de la Vallière, Judith.	96
Lenoir-Rolland, François.	103, 106, 108, 110
Le Page, Marie-Rogère.	87
Lerole, Louis de Canchy de.	49, 50, 51, 86, 134
Le Roy, Catherine.	127
Lescure, voir Flottant de Lescure	
L'Espinay, Jean de.	125, 132
Lignière, régiment de.	118, 121
Loubias, Arnoult de.	42, 63, 125, 132

Louis XIV commence son règne.....	7, 11, 47, 62, 73
Louvigny, voir La Porte de Louvigny.....	
Macart, Anne.....	117
Manereuille, Jacques-Théodore Cosineau de.....	87, 135
Marganne de la Valtrie, Séraphin.....	121, 132
Marin de la Malgue, Charles-Paul.....	86
Marson, voir Joybert de Marson et de Soulanges.....	
Martel de Brouage, François.....	120
Massé de Walley, François.....	58, 85, 132
Maximin.....	42, 84, 132
Mazarin, ministre.....	7, 9
Mesnil-Heurry de Saint-Marc, Jacques du.....	87, 132
Mésy, M de, gouverneur général.....	10, 27
Mignardet.....	43, 84, 133
Milice, origine de la.....	8, 9, 40, 43
Milice de France, ce qu'elle était.....	19, 20
Milice de Montréal et de Québec, 1666, ses services.....	43, 53, 56, 58
Milice, 1667, projet d'exercice de tir.....	60, 61
Mille-Isles, seigneurie.....	115
Milot, Jean.....	110
Mississipi, nommé rivière de Buade.....	100
Moisan dit le Breton, Jean.....	89
Montagny, voir Laumonier (Jean).....	
Montaigu, régiment de.....	26, 113
Montail de Clairvacq (Clérac), François de.....	32, 84, 85, 132
Montréal, 1663, 1666, milice.....	9, 43, 53
Montréal, 1668-70, commandants.....	105
Montesson, régiment de.....	27, 128
Moras, voir Mouet de Moras.....	
Morel de la Durantaye, Olivier.....	63, 120, 129, 131
Morel, Paul de.....	87, 106, 108, 133
Morin.....	49, 84, 135
Morin dit Rochebelle, Jean-Baptiste.....	86
Mouet de Moras, Pierre.....	125, 129, 133
Mouffart, François.....	31
Moyen, Marie.....	114
Mullois, Marie.....	122
Nazo, Louis de.....	32, 135
New-York, 1665, colonie anglaise.....	29, 45, 61
Nicolas de Brandis, Jean.....	84, 134
Nicolet, seigneurie.....	125
Niel, Pierre.....	96
Niquet, Marie-Madeleine.....	86
Orléans, régiment d'.....	24, 32, 38
Ormeaux, voir Grisard, voir Thèry.....	
Ottawa, 1666, rivière où chassaient les Iroquois.....	56
Outaouas, 1665, 1669, viennent en traite.....	30, 64
Paix de Bréda, 1667.....	61

Pauperet, Claude.....	123
Pecaudy de Contrecœur, Antoine.....	27, 85, 127, 131
Pelletier, François.....	102
Penn, William.....	9
Pentagoët, fort.....	91, 93, 99
Pernon de la Fouille, Jean-Maurice-Philippe de.....	42, 84, 100, 132
Perrot, François-Marie.....	64, 97, 98, 101, 105, 107, 108, 113
Perrot, Marie.....	121
Petit, capitaine, marin.....	24
Petit, Jean, trésorier de la marine.....	115
Petit, Louis, capitaine et prêtre.....	43, 96, 132
Pezard de la Touche.....	41
Picoté de Belestre, Hélène.....	109
Picoté de Belestre, Pierre.....	40, 53, 87, 109
Piot de l'Angloiserie, Charles-Gaspard.....	115
Pocatière, voir Pollet de la Combe.....	
Poitou, régiment du.....	24, 38, 84, 88, 92, 117
Pollet de la Combe Pocatière, François.....	124, 131
Pontiac, 1764, sa prise d'armes.....	12
Poulet, capitaine, marin.....	28
Provost, François.....	99, 118, 132
Québec, 1666, milice.....	53, 58
Radisson, Pierre-Esprit.....	30
Raffeix, Père Pierre.....	40, 46, 53
Rageot, Gilles, notaire.....	88
Ragueneau, Nicolas.....	115
Raguideau, Pierre.....	124
Ramesay, M. de.....	99
Randin, ingénieur, cartographe.....	99, 119, 133
Rebours, Marguerite.....	124
Recensements, 1665, 1675.....	70, 73
Régiments, voir Allier, Broglie, Chambellé, Estrade, Lignière, Mont- taigu, Montesson, Orléans, Poitou, Watteville.....	8, 28
Richelieu (Sorel), fort.....	87
Rivière-du-Loup, fief.....	40
Robutel de Saint-André.....	124
Rouer de la Cardonnière, Augustin.....	43, 47, 84, 132
Rougemont, de.....	85, 86, 87, 90, 92, 105, 127, 134
Roy, Régis.....	125
Ruette d'Auteuil, F-M-F.....	36, 47, 119
Saint-Jean, fort.....	129
Saint-Lusson, Simon-François Daumont de.....	84, 135
Saint-Nicolas, de.....	122, 127, 131
Saint-Ours, Pierre de.....	123, 134
Saint-Ours, Roch de.....	47, 49, 64, 98, 105, 120, 132
Saint-Paul de la Motte-Lucière, Pierre.....	32, 89, 131
Saint-Pons, abbé Flavien de.....	33, 61
Saint-Sébastien, navire.....	

Sainte-Anne, fort.....	37, 47, 49, 53, 58, 84, 120
Sainte-Anne-de-la-Pérade, seigneurie.....	96, 103, 124
Sainte-Croix, François de.....	84, 132
Sainte-Thérèse, fort.....	33, 35, 36, 37, 43, 47, 84
Sainte-Thérèse, île, près Repentigny.....	114, 115
Salampar, de.....	40, 84, 135
Salières, Henri de Chastelard de.....	12, 17, 25, 27, 32, 33, 35, 37, 84, 131
Salvay de Fromont, Pierre.....	31, 126, 129, 132
Salvay, abbé Narcisse.....	127
Senneville, fief.....	109, 114
Sioux, 1682, visités par Randin.....	100
Soccoquis, Sauvages.....	99
Soissons, comte de.....	17
Sorel, Pierre de.....	31, 35, 42, 50, 51, 103, 113, 131
Sorel, 1647, 1665, forts Richelieu et Sorel.....	8, 28, 31, 35, 42
Soulanges, voir Joybert de Marson et de Soulanges	
Suève, Edmond de.....	96, 97, 103, 132
Suisses, troupes.....	20
Taboureau (Tabouret ?) de Véronne, Prudent-Alexandre ..	32, 84, 85, 133
Talon, Jean, intendant.....	16, 33, 64, 73
Tarieu de Lanaudière, Thomas-Xavier.....	96, 103, 129, 133
Tartre, Vincent Basset du.....	85, 131
Temps héroïques du Canada.....	59
Teron, navire.....	23
Terrebonne, seigneurie.....	115
Thauvenet, Marie-Thérèse.....	91
Théry de l'Ormeau, Roch de.....	86, 87, 133
Toupin, Marie.....	125
Tracy, Alexandre de Prouville de.....	22, 23, 25, 32, 34, 36, 37, 49, 54, 57, 58, 61
Traversy, voir Laumonier (Jean)	
Troupes au début de la colonie.....	8, 82
Turenne, vicomte, maréchal.....	15, 73, 123
Valtrie, la, voir Marganne de la Valtrie.....	121
Varenne, Roger de Nagu de.....	15, 16
Verchères, seigneurie.....	121
Verchères, voir Jarret de Verchères	
Verrier, procureur général.....	32
Viennay-Pachot, Marie-Françoise.....	120
Villieu, Claude-Sébastien de Bassier de.....	32, 90, 94, 120, 133
Villieu, Claude de.....	94
Walley, voir Massé de Walley	
Watteville, régiment de.....	15